

## Master en fondements et pratiques de la durabilité

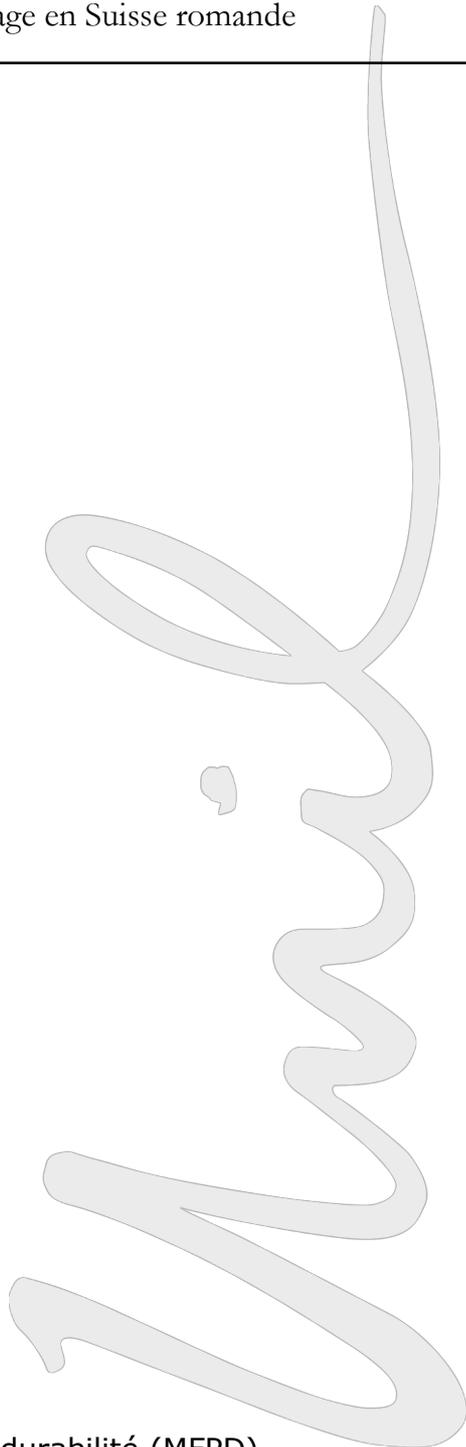
Le débat entre éthique animale et éthique environnementale : le cas de l'éthique personnelle des responsables de sanctuaire pour anciens animaux d'élevage en Suisse romande

---

Adrienne Pittet

Sous la direction du MER Dr. Gérald Hess

Janvier – 2023



*Ce travail n'a pas été rédigé en vue d'une publication, d'une édition ou diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Les contenus n'engagent pas l'Université de Lausanne. Ce travail n'en est pas moins soumis aux règles sur le droit d'auteur. À ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l'auteur sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d'auteur est en outre applicable.*

Mes remerciements reviennent à

Gérald Hess, pour son encadrement et ses recommandations de lecture qui ont nourri mes réflexions.

Claire Camblain, qui a gentiment accepté d'endosser le rôle d'experte.

Silvie Pellaton, Michèle Lubicz et Virginia Markus, que j'ai eu le plaisir d'interviewer. Je salue avec admiration leur engagement aux côtés des animaux.

Mes parents, Cécile et Alain, pour leur compréhension et leur soutien, en particulier au cours des dernières semaines.

Louis, pour son affection et son empathie en toutes circonstances.

Kevin, mon ami de lutte(s), pour nos échanges et sa prévenance.

Mes copaines du Master.

Gaspard, ce vieux chat dont la confiance et l'amitié m'emplissent de joie.

Sans vous, j'aurais probablement jeté l'éponge.



*The world would be a worse place without sanctuaries,  
both because of the animals that could not be rescued  
and because of the poverty of visions for other  
possible worlds their absence would deepen.*

Elan Louis Abrell, 2016, p. 332



## Table des matières

Introduction .....	5
1. Revue de la littérature consacrée aux sanctuaires .....	7
1.1. Le problème de la captivité .....	7
1.2. Sensibilisation et altruisme efficace .....	8
1.3. Dilemmes de <i>care</i> et citoyenneté sacrificielle .....	9
1.4. Le prisme de l'agentivité .....	11
1.4.1. Deux modèles : « <i>refuge + advocacy</i> » et communauté intentionnelle.....	11
1.4.2. Étude de cas à VINE .....	14
1.5. Les sanctuaires comme frontières d'une amitié interspécifique.....	16
1.6. Les sanctuaires comme lieux d'exploration et de résistance .....	17
1.7. Problématique.....	18
2. Le débat entre éthique animale et éthique environnementale .....	20
2.1. Le schisme historique .....	22
2.1.1. Une rupture initiée par Callicott.....	22
2.1.2. La réponse de Regan .....	26
2.1.3. La clé de l'harmonie maritale selon Warren : compromis et complémentarité .	29
2.1.4. Réaffirmation du divorce par Sagoff.....	31
2.1.5. La perspective écoféministe de Kheel : pour un holisme non-hiérarchique qui intègre les émotions.....	33
2.1.6. La nouvelle proposition de Callicott : vers une unification théorique ? .....	35
2.2. Tentatives de réconciliation.....	37
2.2.1. L'individualisme biocentrique de Varner et la question de la chasse thérapeutique .....	37
2.2.2. La romance hollywoodienne postulée par Jamieson.....	40
2.2.3. Le constat d'une relation compliquée par Campbell.....	41
2.2.4. La solution de O'Neil : combiner la justice et le <i>care</i> environnemental pour retrouver la paix .....	43
2.2.5. Regretter la souffrance due à la prédation tout en respectant la nature et l'épanouissement des animaux sauvages, ou la recette d'Everett .....	45
2.2.6. Rapprochement partiel à travers l'écocentrisme et le contrat domestique : la thèse des Larrère.....	47
2.3. Une deuxième lune de miel par des devoirs positifs différenciés .....	48
2.3.1. L'intuition du laissez-faire et l'approche relationnelle de l'assistance de Palmer. ....	49

2.3.2.	La souveraineté des communautés animales sauvages selon Donaldson et Kymlicka .....	52
2.4.	Conclusions .....	55
3.	Enquête empirique .....	58
3.1.	Méthodologie.....	58
3.1.1.	Collecte des informations par des entretiens semi-directifs.....	58
3.1.2.	Traitement des données : retranscription et analyse de contenu .....	60
3.1.3.	Positionnalité.....	62
3.2.	Présentation de l'échantillon .....	63
3.2.1.	Silvie Pellaton – Les Îl'O Refuges.....	64
3.2.1.	Michèle Lubicz – Vita nova .....	64
3.2.1.	Virginia Markus – Co&xister.....	65
3.3.	Analyse des données.....	65
3.3.1.	Les animaux sauvages.....	67
3.3.1.1.	Ouverture et accueil .....	67
3.3.1.2.	Souveraineté et cohabitation.....	69
3.3.1.3.	La question de la prédation.....	71
3.3.1.3.1.	Risques subis, devoir de protection et libre-arbitre .....	71
3.3.1.3.2.	Auto-défense.....	73
3.3.1.3.3.	Risques imposés.....	74
3.3.1.4.	Souffrance dans la nature et assistance.....	75
3.3.2.	L'environnement .....	77
3.3.2.1.	Mise en place d'une servitude en collaboration avec Pro Natura.....	78
3.3.2.2.	Principe de non-intervention et valorisation de la végétation libre .....	79
3.3.2.3.	Protection de l'environnement, respect de l'écosystème et bien commun .	80
3.3.2.4.	Rapport à la nature et au végétal.....	82
3.3.2.5.	Les individus d'une espèce menacée ont-ils un surcroît d'importance morale ?.....	83
3.3.2.6.	Doit-on réintroduire des prédateurs afin de réguler les populations d'animaux sauvages ? .....	85
3.3.3.	Conflits d'intérêts.....	87
3.3.3.1.	Les impacts négatifs des sanctuaires et leur mitigation .....	87
3.3.3.2.	Le dilemme de l'agrandissement .....	89
3.3.3.3.	L'utilisation d'animaux au bénéfice de l'environnement.....	91
3.4.	Discussion.....	93
Conclusion.....		97

Bibliographie.....	99
Annexes : extraits des retranscriptions.....	103
Annexe I – Silvie.....	103
Annexe II – Michèle.....	109
Annexe III – Virginia.....	114



## Introduction

Depuis quelques décennies, des structures d'accueil pour d'anciens animaux d'élevage se développent dans plusieurs pays, notamment en Suisse. Ces sanctuaires, qui constituent un nouveau moyen d'action de la cause animale, ont pour mission première d'offrir un lieu de vie permanent à des individus soustraits à l'exploitation et aux mauvais traitements<sup>1</sup>. Ils sont pris en charge par des personnes soucieuses de leur bien-être. Abrell (2017) définit les sanctuaires comme des « lieux de care interspécifique »<sup>2</sup> qui contrastent fortement avec les relations de pouvoir que les humain·e·s imposent généralement aux animaux (p. 3). Il convient de préciser qu'il existe différents types de sanctuaires, puisque les animaux qui y résident peuvent être issus de contextes distincts. À titre d'exemple, l'on peut citer les sanctuaires pour animaux « exotiques », comme les éléphants employés dans les cirques, les sanctuaires dédiés aux primates issus de laboratoires ou encore ceux qui se consacrent aux animaux de compagnie ne pouvant pas être adoptés (Abrell, 2017, p. 2). Souvent, ces projets partagent l'objectif de permettre aux animaux sauvés de vivre aussi librement que possible, à l'intérieur du cadre posé par le sanctuaire. Abrell (2017) souligne le fait que, dans nos sociétés où les animaux sont conçus comme des êtres dont nous pouvons user à notre guise, les buts des sanctuaires semblent relever de l'utopie (p. 3). Or, se référant à Foucault pour qui les utopies sont des « sites with no real place », il déclare que de nombreux sanctuaires fonctionnent plutôt comme des *hétérotopies*, c'est-à-dire des lieux réels qui existent en tant que « contre-sites, une sorte d'utopie énoncée dans laquelle les sites réels, tous les autres sites réels que l'on peut trouver dans la culture, sont simultanément représentés, contestés et inversés » (Foucault, 1984, cité par Abrell, 2017, p. 3). En ce sens, les sanctuaires peuvent être appréhendés comme des projets de contestation en acte. La plupart d'entre eux sont ouverts au public à des fins de sensibilisation.

C'est en 1986, dans le nord des États-Unis, que Gene Baur et Lorri Houston fondent le premier sanctuaire pour animaux d'élevage, Farm Sanctuary. L'idée leur est venue en constatant la curiosité que suscitait la présence de plusieurs animaux rescapés de l'élevage dans leur jardin (Grubbs, 2008, p. 10). Aujourd'hui, Farm Sanctuary comprend environ 900 animaux répartis sur trois sites et reçoit environ 10'000 visiteur·euse·s par année (Pachirat, 2018, p. 347). VINE est un autre sanctuaire célèbre, fondé en 2000, qui accueille lui aussi plusieurs centaines

---

<sup>1</sup> Il arrive néanmoins que des animaux soient proposés à l'adoption (Donaldson & Kymlicka, 2015, p. 69, note 7).

<sup>2</sup> Sauf indication, les traductions de l'anglais sont de moi. Je tiens à remercier mon père pour son aide dans cette tâche.

d'animaux. À côté de ces immenses structures s'activent de plus petits projets. En parallèle, un pan informel du mouvement regroupe les nombreuses initiatives qui se focalisent exclusivement sur le sauvetage et la prise en charge d'animaux (Donaldson & Kymlicka, 2015, p. 69, note 5). Certaines personnes soutiennent qu'un vrai sanctuaire ne devrait pas être ouvert au public, or tous n'ont pas les moyens financiers d'adopter une telle politique (Emmerman, 2014, p. 224). Nous verrons qu'ils peuvent revêtir diverses modalités.

Dans le cadre du présent travail, je souhaite m'intéresser aux sanctuaires que l'on trouve en Suisse romande. L'angle d'approche que j'ai choisi d'adopter est celui du débat qui oppose l'éthique animale et l'éthique environnementale depuis les années 1980. J'aimerais accéder à une meilleure compréhension de la manière dont les responsables de ces lieux se positionnent sur différents points de friction entre les deux camps. La question de recherche que j'ai retenue est la suivante : comment les éthiques animale et environnementale s'articulent-elles dans l'éthique personnelle des responsables de sanctuaire pour anciens animaux d'élevage ? Comme ces projets occupent un espace, des conflits peuvent exister entre les intérêts des animaux recueillis et ceux qui vivent à proximité, de même qu'avec le monde non-sentient<sup>3</sup> plus généralement. Il sera donc question, entre autres, de prédation, de la valeur intrinsèque de l'environnement ainsi que de cohabitation.

Pour commencer, je vais rendre compte de l'état de la littérature consacrée aux sanctuaires pour animaux d'élevage, à l'issue de laquelle j'exposerai ma problématique. Je reconstituerais ensuite une partie du débat historique entre l'éthique animale et l'éthique environnementale. Puis, la méthodologie suivie, qui repose sur des entretiens, sera précisée. Je procéderai enfin à l'analyse des informations récoltées ainsi qu'à la discussion des résultats obtenus.

---

<sup>3</sup> L'adjectif « sentient » renvoie à la notion de sentience, dont voici une définition : « La *sentience* est un néologisme (du latin *sentio, sentis* 'percevoir par les sens') parfois interprété comme synonyme de sensibilité, mais désignant plus précisément la capacité d'éprouver des choses subjectivement, d'avoir des expériences conscientes. » (Mermans, 2018, p. 13, note 1)

## 1. Revue de la littérature consacrée aux sanctuaires

À ce jour, si l'on trouve de nombreux témoignages de la part des personnes impliquées dans les sanctuaires pour anciens animaux d'élevage, les publications académiques dédiées à cette thématique sont encore peu nombreuses. Il arrive toutefois que celles-ci donnent une place à la parole du terrain, comme nous allons le voir (Jones, 2014 ; Baur & Kevany, 2020). Notons qu'il existe plusieurs travaux d'étudiant·e·s consacrés à ce type de sanctuaires (Grubbs, 2008 ; Dawn Parker, 2016 ; Bartel, 2017 ; Chang, 2017). Dans la présentation de la littérature que voici, les sanctuaires sont abordés sous l'angle de la captivité, de la sensibilisation, des pratiques de *care* (et des dilemmes qui y sont liés), de l'agentivité, de l'amitié interspécifique, et de la résistance.

### 1.1. Le problème de la captivité

Dans le livre *The Ethics of Captivity* (2014), édité par Lori Gruen, la parole est donnée à Miriam Jones, co-fondatrice du sanctuaire VINE. Elle souligne la contradiction qui anime sa démarche, à savoir qu'elle continue à détenir des animaux, alors même qu'elle s'oppose à cela. Il n'y a, selon elle, aucune autre option admissible. Jones considère que la vie des animaux en captivité dans un sanctuaire est acceptable, précisément parce que les alternatives – la poursuite des souffrances et de l'exploitation ou une mort très probable s'ils sont livrés à eux-mêmes – sont intolérables. La plupart des animaux d'élevage n'auraient aucune chance de survivre si nous ne nous en occupions pas. Elle précise à ce propos que les poulets élevés pour leur chair présentent des caractéristiques qui les rendent particulièrement vulnérables : leurs jambes ne peuvent plus soutenir le poids de leur corps à partir d'une certaine taille, leur blancheur les rend très repérables, leur peau est très fine et se déchire facilement. C'est pour cette raison que ce qu'elle nomme la « fausse liberté » du sanctuaire lui apparaît « éthique et justifié » (Jones, 2014, p. 94). Néanmoins, elle insiste sur le statut transitoire des sanctuaires, son souhait étant qu'ils deviennent dispensables dans un monde qui aurait cessé d'exploiter les animaux<sup>4</sup>.

À VINE, le but est de procurer aux animaux les conditions d'une existence captive qui leur permette de vivre le plus librement possible, afin que leurs vies soient « aussi riches et significatives que possible pour eux » (Jones, 2014, p. 93). Ainsi, ils sont laissés en paix, à moins par exemple qu'un impératif médical ne nécessite de les manipuler. Jones estime que

---

<sup>4</sup> Dans un article consacré aux sanctuaires pour animaux sauvages, Emmerman (2014) écrit que les sanctuaires sont la meilleure chose que l'on puisse faire, mais que cela demeure une solution imparfaite. Elle indique qu'il est important de ne pas perdre de vue le fait qu'ils ne représentent qu'une étape dans le travail de réparation morale et non pas la destination finale (p. 228). Il est inapproprié, selon elle, de considérer qu'ils peuvent servir de compensation véritable pour les préjudices causés.

certaines interventions demeurent souhaitables, en dépit de leur justification paternaliste incompréhensible pour les animaux concernés. Les humain·e·s ne s'interposent donc que dans les cas de danger manifeste, notamment lorsque les poules et autres oiseaux souhaitent dormir à l'extérieur, alors que cela les fait encourir un très fort risque de prédation (95). Jones mentionne le fait que, dans la plupart des autres sanctuaires, les relations entre humain·e·s et animaux sont beaucoup plus étroites. À VINE, hormis les cas de nécessité, ce sont les animaux qui décident de venir au contact des humain·e·s, et non l'inverse. De plus, une des spécificités de ce sanctuaire réside dans les efforts fournis pour permettre à certains animaux de « (ré-)apprendre des comportements sauvages/féroces » (Jones, 2014, p. 95). Cette initiative est donc une manière de déjouer partiellement la captivité qu'impose le sanctuaire.

## 1.2. Sensibilisation et altruisme efficace

Gene Baur, co-fondateur de Farm Sanctuary, et Kathleen May Kevany ont rédigé ensemble le chapitre d'un livre dont Kevany est l'éditrice, *Plant-Based Diets for Succulence and Sustainability* (2020). Dans « Shifting Perceptions through Farm Sanctuaries », iels présentent les quatre rôles que recèlent les sanctuaires de leur point de vue. En plus de la protection des animaux accueillis et du respect de leur sentience selon le mot d'ordre « *someone, not something* », iels indiquent que les sanctuaires servent à faire la lumière sur les abus des élevages intensifs en présentant, à rebours, un modèle de relation de non-exploitation, où chaque animal est conçu comme un être unique et non pas une source de nourriture. À Farm Sanctuary, les animaux d'élevage sont donc traités comme des amis, de la même manière que le sont habituellement les animaux de compagnie, ce qui défie le spécisme (Baur & Kevany, 2020, pp. 128-129). Iels mettent en outre l'accent sur la mission éducationnelle des sanctuaires. À travers la sensibilisation, c'est le changement des croyances et des comportements des consommateur·ice·s qui est visé. Iels évoquent à ce propos la critique avancée par les partisan·ne·s de l'altruisme efficace à l'encontre des sanctuaires, consistant à dire que les sanctuaires ne peuvent sauver qu'un nombre très limité d'animaux et que la somme d'argent nécessaire à leur entretien est colossale. Cette problématique de l'allocation des ressources est évoquée par Jon Bockman<sup>5</sup>, que Baur et Kevany citent : « dépenser trop de ressources pour le sauvetage direct entraîne moins d'argent consacré à l'éducation et un impact global plus faible dans l'aide aux animaux » (Bockman, 2015, cité par Baur & Kevany, 2020, p. 132)<sup>6</sup>. Les deux

---

<sup>5</sup> Malgré sa critique, Bockman (2015) souligne un atout des sanctuaires : ils fournissent des images largement reprises par de nombreux groupes militants afin de montrer que les animaux sont uniques et que leurs vies peuvent être riches.

<sup>6</sup> En réponse à cette vision utilitariste, Pachirat (2018) précise que les sanctuaires insistent souvent « on the unquantifiable importance of one » (p. 349).

auteur·ice·s répondent à cette critique en insistant sur la sensibilisation entreprise par les sanctuaires et suggèrent avec ce représentant de l'organisation Animal Charity Evaluators<sup>7</sup> qu'ils pourraient, en sus, proposer des adoptions à des familles de confiance, afin de sauver davantage d'individus.

### 1.3. Dilemmes de *care* et citoyenneté sacrificielle

Elan Louis Abrell est l'auteur d'une thèse dédiée aux pratiques de *care* dans les sanctuaires, qu'il a intitulée *Saving Animals : Everyday Practices of Care and Rescue in the US Animal Sanctuary Movement* (2016). Il s'agit d'une étude ethnographique comparative de trois projets : un sanctuaire pour animaux exotiques, un sanctuaire pour animaux d'élevage et un refuge pour animaux de compagnie. Abrell conçoit ces lieux comme des « laboratoires » où s'expérimente une manière d'interagir avec les animaux qui ne soit pas un rapport de propriété (19). Il considère que ceux-ci ont un statut hybride ; ils ne sont ni des sujets autonomes, ni des possessions, mais des « impropert[ies] » (88). En effet, des contraintes leur sont imposées, et en premier lieu celle d'une vie en captivité. Abrell écrit que « les animaux doivent accepter d'être enfermés dans les cages un peu plus grandes des sanctuaires pour profiter des avantages de la vie, de la santé et potentiellement même du bonheur que le *care* du sanctuaire peut offrir » (263). L'autonomie des animaux est limitée au profit de la sécurité vis-à-vis des dangers extérieurs (313)<sup>8</sup>.

Selon Abrell, les sanctuaires sont guidés par une conception du *care* qui vise le bien-être des animaux pour eux-mêmes. Cela diffère de l'approche instrumentale qui est appliquée par exemple dans l'industrie laitière, où les soins servent à maintenir une certaine production de lait (238). De plus, le *care* auquel s'engagent les sanctuaires dépasse les besoins physiques de base des animaux et comprend des efforts pour qu'ils vivent heureux, à travers la socialisation, les stimulations, etc. (237). Ce souci pour le bien-être affectif et psychologique participe de la relation entre sujets que les sanctuaires s'efforcent de mettre en place. En ce sens, il importe de chercher à comprendre la communication des animaux et de respecter les préférences qu'ils manifestent, autant que possible. Cet idéal ne peut toutefois être complètement réalisé. En effet, par exemple, bien que la reproduction soit importante pour de nombreux animaux – au sens notamment où les jeunes amènent de la complexité dans les relations –, cela n'est en règle générale pas permis dans les sanctuaires.

---

<sup>7</sup> Cette organisation évalue l'efficacité des associations de défense des animaux.

<sup>8</sup> À VINE néanmoins, c'est l'autonomie qui prime sur la sécurité. Si un oiseau manifeste le désir de dormir dehors dans un arbre et qu'il se montre capable de le faire – c'est-à-dire qu'il réagit lorsqu'une personne s'approche de lui – alors il y est autorisé (257).

Abrell s'intéresse aux tensions qui traversent les sanctuaires, et plus précisément aux dilemmes relatifs au *care*. Puisque l'autonomie des animaux est nécessairement incomplète dans le contexte des sanctuaires, Abrell considère que nous pouvons décrire les résidents comme des « citoyens sacrificiels »<sup>9</sup>. Si l'objectif est de leur offrir une vie meilleure, des compromis doivent être trouvés pour le bon fonctionnement de la communauté (218). Cela comprend certaines atteintes, comme la stérilisation forcée ou la ségrégation d'un animal dangereux pour les autres. Il est parfois également nécessaire d'isoler un animal du reste du groupe pour lui prodiguer les soins dont il a besoin. Et la question de l'allocation des ressources peut se poser lorsqu'un individu nécessite un traitement onéreux. Ainsi, les animaux doivent accepter des sacrifices en échange des bénéfices du *care* (218). Dans un chapitre où il aborde la question de la mort dans les sanctuaires, Abrell souligne que le dilemme le plus difficile à trancher est celui de la mise à mort, que ce soit pour nourrir les résidents<sup>10</sup>, pour les protéger ou pour les délivrer de leurs propres souffrances (264-265). Il voit un paradoxe dans le fait que, pour sauver la vie de certains animaux, le sacrifice d'autres animaux est nécessaire. Abrell parle alors de « necro-care » pour désigner l'emploi de la mort au service de la vie (269). Notons que les sanctuaires pour animaux d'élevage, qui sont herbivores, ne font face à ce problème que s'ils accueillent aussi des chats ou des chiens.

La plupart des sanctuaires organisent des visites pour sensibiliser le public à travers leur rencontre avec les animaux et ainsi augmenter leur impact<sup>11</sup>. À cette occasion, l'autonomie des animaux est affectée, parce que la présence d'humain·e·s leur est imposée et qu'ils ne sont pas libres d'éviter la proximité avec ces visiteur·euse·s (206). Cette mission des sanctuaires entraîne donc des coûts pour les animaux. Abrell écrit : « Alors que l'acte de sauvetage transforme les animaux objets en animaux sujets, la mission de sensibilisation du sanctuaire les réinscrit simultanément en tant qu'objets au service d'un autre système de valeurs. » (214) Par ailleurs, les animaux sauvés sont très souvent utilisés pour récolter des fonds. Or, s'appuyer sur une description des souffrances qu'ils endurent monétise leurs expériences, ce qui les réinscrit dans une logique de production de valeur (175). Cela entre en tension avec l'objectif de dé-marchandisation (*de-commodification*) des animaux poursuivi par les sanctuaires.

---

<sup>9</sup> Abrell s'appuie sur la notion de « sacrificial citizenship » forgée par Wendy Brown (2012). Il note que les soigneur·euse·s deviennent aussi des citoyen·ne·s sacrificiel·le·s dans la communauté du sanctuaire (162). En effet, iels doivent sacrifier du temps et leur bien-être physique et émotionnel au bénéfice des animaux (215).

<sup>10</sup> Dans le sanctuaire pour animaux exotiques, des souris sont élevées à cette fin.

<sup>11</sup> Certain·e·s voient en cela une forme d'instrumentalisation des animaux qu'iels rejettent (203-204).

Les sanctuaires sont des « zones d'exception [...] où les animaux peuvent obtenir des vies sociales et politiques en tant que membres de communautés interspécifiques formées autour de la déconstruction des relations humains-animaux basées sur la propriété » (311). Mais vivre dans un sanctuaire et bénéficier des soins s'accompagne d'un certain nombre de coûts. En somme, Abrell montre que les sanctuaires ne sont pas des lieux exempts de tout préjudice ou de toute forme de contrôle (88).

#### 1.4. Le prisme de l'agentivité

Abordons ici deux articles qui se penchent sur la question de l'agentivité des animaux dans les sanctuaires.

##### 1.4.1. Deux modèles : « *refuge + advocacy* » et communauté intentionnelle

Donaldson et Kymlicka (2015) notent que les sanctuaires comptent parmi les rares lieux où le monde d'après, défait de toute exploitation animale, est envisagé. Néanmoins, il faudrait selon ces auteur·ice·s leur appliquer quelques amendements afin qu'ils puissent véritablement explorer un avenir meilleur. Iels proposent en ce sens de concevoir les sanctuaires comme des communautés intentionnelles plutôt que des « safe haven[s] » (66). Les animaux qui y résident, souvent conçus comme les réfugiés et les ambassadeurs d'un présent injuste, seraient alors compris en tant que citoyens et pionniers d'un futur souhaitable. Pour Donaldson et Kymlicka, il importe que les sanctuaires permettent aux animaux d'être les co-créateurs de la société interspèce à laquelle ils appartiennent (50).

Habituellement, les sanctuaires du type « *refuge + advocacy* » définissent les missions suivantes : devoir de *care*, soutenir un épanouissement propre à l'espèce, reconnaissance de l'individualité, non-exploitation, non-perpétuation, sensibilisation (51-52). Donaldson et Kymlicka formulent une critique de ce modèle standard en questionnant son impact sur les humain·e·s d'une part, et sur les résidents de l'autre. Premièrement, iels expriment leur scepticisme quant à l'efficacité de la stratégie visant la transformation individuelle. L'effort à fournir pour changer les consciences une par une est titanesque et peut être vain si l'effet se révèle temporaire. Deuxièmement, parce que les sanctuaires ont souvent l'apparence de fermes traditionnelles idéalisées – celles des livres d'enfant – les visiteur·euse·s risquent d'être frappé·e·s par leur ressemblance avec cette représentation, plutôt que par leur différence avec les élevages intensifs. Donaldson et Kymlicka s'inquiètent donc du renforcement d'une image positive de l'élevage en dépit d'un discours dénonciateur (64). En sus, iels notent que l'expérience des visiteur·euse·s peut être proche de celle du divertissement vécue au zoo, dans

la mesure où les animaux sont disponibles au regard humain, en dépit de motivations très différentes (54-55)<sup>12</sup>. Par ailleurs, iels rapprochent les sanctuaires classiques de la notion d'*institution totale*<sup>13</sup>, dans la mesure où il s'agit de s'occuper d'un groupe d'individus similaires mis à l'écart selon une nette hiérarchie entre les récipiendaires du *care* et les humain·e·s procurant celui-ci (56). Selon Donaldson et Kymlicka, la plupart des sanctuaires fonctionnent sur un mode paternaliste qui limite la participation des animaux aux prises de décision les concernant (56). Bien qu'ils puissent exprimer leurs préférences dans les activités quotidiennes – où dormir, avec qui passer du temps, etc. –, les animaux n'ont pas l'opportunité d'expérimenter d'autres modes de vie que celui que leur impose le sanctuaire (57). Donaldson et Kymlicka souhaiteraient que leur macro-agentivité soit déverrouillée afin de leur laisser davantage de contrôle sur leurs propres vies.

En ce sens, les auteur·ice·s discutent quatre thématiques : association, reproduction, environnement et travail. Généralement, les animaux sont ségrégués par espèce, pour des raisons sécuritaires, mais aussi parce que nous avons tendance à penser qu'ils recherchent la compagnie de leurs semblables. Or, les animaux domestiqués se caractérisent par leur capacité de sociabilité interespèce, c'est pourquoi nous devrions leur laisser la maîtrise de leurs relations sociales et ainsi permettre l'émergence d'amitiés interspécifiques (57). De plus, les animaux parviennent à réguler leurs rapports d'eux-mêmes, pour autant qu'ils disposent d'un espace suffisant et d'endroits où se cacher. Ainsi, Donaldson et Kymlicka proposent d'effectuer un renversement : plutôt que de structurer la vie sociale selon la praticité et la sécurité, nous devrions chercher à savoir ce qu'ils désirent et soutenir leurs choix individuels, tout en limitant les risques (58). En outre, la politique d'admission devrait tenir compte des animaux déjà présents et de leurs affinités<sup>14</sup>. Concernant la thématique de la reproduction, Donaldson et Kymlicka soulignent qu'elle peut représenter un facteur d'épanouissement et ne devrait donc pas être prohibée de manière systématique. Et d'ajouter que l'idéologie des humain·e·s – ici, l'extinctionnisme – ne devrait pas prendre le pas sur ce qui est important pour les animaux (60). Or, la grande majorité des sanctuaires stérilisent les animaux afin de ne pas occuper une place qui serait utile à un animal exploité, de même que pour ne pas faire naître des individus destinés à une existence captive et sujets aux difformités résultant des pratiques de sélection. Quant à

---

<sup>12</sup> À ce propos, Emmerman (2014) nuance l'idée que les sanctuaires, contrairement aux zoos, seraient des lieux « où la culture du regard public et du divertissement n'entre pas en concurrence avec le bien-être animal » (Marino, Bradshaw, & Malamud, 2009, p. 27, cités par Emmerman, 2014, p. 223).

<sup>13</sup> Ce concept est un emprunt à Ervin Goffman.

<sup>14</sup> Cela contraste avec une sélection selon le modèle de l'Arche de Noé qui vise à refléter auprès du public la diversité des conséquences de l'élevage (58-59).

l'environnement des sanctuaires, qui est souvent sécurisé et peu diversifié – ce qui peut devenir ennuyeux pour les animaux –, il pourrait être judicieux de le rendre plus vaste et plus riche en terme de végétation. Donaldson et Kymlicka jugent que les bénéfices d'un lieu de vie plus stimulant dépassent les risques encourus, notamment par une présence accrue de prédateurs. Il convient selon ces auteur·ice·s de faire une pesée entre risques et opportunités, plutôt que de chercher à éviter tout danger. À propos de la question du travail des animaux, Donaldson et Kymlicka considèrent qu'il ne relève pas nécessairement de l'exploitation et peut même contribuer à l'épanouissement de certains. En effet, les animaux d'élevage appartiennent à des espèces sociales qui aiment participer et apprendre. Ce qui importe, c'est qu'ils ne soient pas forcés à une tâche contre leur gré.

Concédant que les structures d'accueil temporaires peuvent justifier une gouvernance hiérarchique – à l'instar des camps de réfugié·e·s dans le cas humain –, Donaldson et Kymlicka insistent sur le fait que les bénéficiaires d'un accueil définitif doivent pouvoir façonner leur mode de vie. Iels se réfèrent aux communautés intentionnelles humaines constituées de personnes en situation de handicap mental et de personnes qui choisissent de partager le quotidien de celles-ci, avec pour objectif principal de les « empouvoier » (63). Afin de transformer les sanctuaires, iels avancent les principes suivants : l'appartenance, l'absence de relations hiérarchiques figées, l'autodétermination, la citoyenneté, l'agentivité dépendante, des choix « échaffaudés » et des espaces reconfigurés (64). Il convient donc de chercher à établir des relations égalitaires et à favoriser la participation politique des résidents sur la base d'une agentivité dépendante. Nous devons les aider à exprimer ce qu'ils veulent. S'ils peuvent participer aux décisions qui les concernent, les animaux passent alors du statut de réceptacles d'une aide humanitaire à celui de citoyens (71, note 37).

Si les communautés intentionnelles ont été critiquées comme une forme de re-ségrégation et comme des initiatives apolitiques, Donaldson et Kymlicka estiment pour leur part qu'elles ont un potentiel de transformation politique, pour autant qu'elles restent en contact avec la société afin de pouvoir l'influencer (65). Iels affirment que les sanctuaires ont un rôle important en tant qu'« espaces où des expériences à petite échelle de nouvelles formes de communauté interespèces et de justice sont possibles » (66). Pour mettre en œuvre le modèle communautaire, il faudrait se débarrasser autant que possible des décisions paternalistes qui limitent la liberté et l'agentivité des animaux. De plus, il convient d'adopter une compréhension enrichie de leur épanouissement, qui dépasse les comportements propres à leur espèce, car chaque individu a sa

propre manière de vouloir vivre<sup>15</sup>. En définitive, des sanctuaires compris en tant que communautés intentionnelles pourraient être de meilleurs alliés dans la lutte vers l'avènement d'une justice sociale pour les animaux domestiques.

#### 1.4.2. Étude de cas à VINE

Selon Blattner, Donaldson et Wilcox (2020), les sanctuaires constituent un terrain d'étude unique pour mieux comprendre ce que veulent les animaux pour eux-mêmes. Dans les autres contextes que sont les fermes ou les laboratoires, leur agentivité ne peut pas s'exprimer, si bien que cela conduit à forger une conception biaisée de *qui* ils sont. Ces auteur·ice·s ont mené une recherche au sanctuaire VINE selon la méthodologie de l'ethnographie multi-espèce<sup>16</sup>. Épaulé·e·s par une équipe de chercheur·euse·s, iels se sont intéressé·e·s aux facteurs qui favorisent l'agentivité des animaux dans ses dimensions individuelle et collective. La notion d'agentivité est comprise en tant qu'« expression ou manifestation d'une existence *subjective* ; l'agentivité signifie affecter le monde d'une manière qui reflète les désirs ou la volonté d'un sujet » (4). Cela inclut des intentions explicites, mais aussi les actions spontanées. S'appuyant sur une conception relationnelle de l'agentivité issue de la littérature féministe, iels ajoutent qu'elle s'exprime, ou est étouffée, en interaction avec autrui. Iels écrivent ceci : « Les animaux sont des sujets intentionnels, mais la question de savoir si, et comment, ils sont capables de développer leur identité et leur agentivité, et de se réaliser dans le monde, dépend – comme c'est le cas pour nous tous – de la réponse des autres et des opportunités créées par leur environnement social et physique. » (2)

Iels se focalisent sur quatre aspects de l'agentivité (l'espace, les routines, les rôles sociaux et les normes sociales) à travers lesquels les animaux expriment leur subjectivité. À VINE, les animaux peuvent se partager l'espace comme ils le souhaitent et utiliser les éléments qui le composent à leur guise. Des oies ont par exemple décidé de se baigner dans un abreuvoir plutôt que dans l'étang du site. Les choix des animaux sont soutenus par les humain·e·s qui encadrent le sanctuaire. Se mettant au service du bon fonctionnement de la communauté, iels s'efforcent de répondre aux préférences des animaux. Le rôle de monitoring implique d'assurer une sécurité de base afin de garantir la possibilité d'une agentivité générale. Ainsi, limiter la liberté de

---

<sup>15</sup> On distingue ici leur critique de la norme spécifique, une notion importante chez Martha Nussbaum.

<sup>16</sup> Gillespie (2019) livre des réflexions sur cette méthodologie de recherche à partir d'un séminaire qu'elle a donné deux étés de suite à l'attention de quelques étudiant·e·s, qui ont pu rencontrer les cochons d'un sanctuaire. Pour Gillespie, il importe de respecter les animaux participant à l'étude, c'est-à-dire que celle-ci doit être menée dans un lieu où ils sont libres d'échapper à notre regard. La plupart des étudiant·e·s ont été profondément touché·e·s et transformé·e·s par l'expérience de la relation avec l'individu singulier auquel chacun·e a été attribué·e.

mouvement de certains animaux peut s'avérer nécessaire. Les auteur·ice·s poursuivent en indiquant que la vie au sanctuaire est structurée par des pratiques et des routines, que les animaux peuvent renégocier. Il revient aux humain·e·s de s'adapter autant que possible à leurs préférences. Une vache âgée attend que les autres aient mangé afin d'éviter les bousculades. Elle sait qu'elle peut compter sur un humain qui aura réservé de la nourriture pour elle.

Ensuite, les animaux du sanctuaire peuvent revêtir différents rôles. Reconnues et co-construites par les autres membres, ces fonctions leur permettent d'affirmer une existence subjective au sein de la communauté (9). Un individu peut par exemple choisir d'endosser la responsabilité de veiller tandis que les autres poursuivent leurs activités en toute quiétude. Leur tranquillité montre qu'ils valident le rôle de gardien. L'affirmation de la subjectivité peut également être passive : la seule présence de chats dans le sanctuaire dissuade les rongeurs de s'y établir (10). Les animaux s'attribuent encore d'autres rôles, tels que ceux d'enseignant, d'ami et de parent<sup>17</sup>. À VINE, ce qui est primordial, c'est que les humain·e·s n'attirent pas de fonction prédéfinie aux animaux, telle que celle d'ambassadeur par exemple. La quatrième dimension analysée est celle des normes sociales que les animaux établissent et respectent. Elles règlent leurs interactions. Selon les auteur·ice·s, trois normes s'appliquent à VINE, où règne, grâce à elles, un climat général de paix : l'appartenance/tolérance, l'attention (*carefulness*) et le contact. En effet, malgré certaines inimitiés, les animaux se tolèrent mutuellement. De plus, ils font attention les uns aux autres. C'est du moins le cas des grands animaux qui se montrent activement précautionneux dans leurs déplacements dans la zone commune où évoluent des animaux beaucoup plus petits qu'eux et qu'ils risqueraient d'écraser. La troisième norme est celle du contact physique, omniprésent dans la communauté interespèce.

En somme, les animaux sont encouragés à devenir les co-créateurs de leur communauté :

VINE n'est pas simplement une collection d'individus de différentes espèces partageant un espace, ni une « fédération » de groupes spécifiques ; il s'agit d'une *communauté ou société* multiespèce intégrée dont les membres façonnent ensemble les espaces et les pratiques, assument des rôles sociaux reconnus ainsi qu'ils créent et transmettent des normes sociales au-delà des frontières d'espèces. (2)

Contrairement au biais anthropocentrique qui nous conduit à penser que seul·e·s les humain·e·s sont capables d'être les « auteur·ice·s » de leur vie, cette étude insiste sur le fait que les animaux sont des « sujets complexes qui agissent avec des intentions et des buts » ; et qu'il nous revient de favoriser leur autodétermination (1).

---

<sup>17</sup> Pour le détail de ces différents rôles, voir pp. 10-12.

### 1.5. Les sanctuaires comme frontières d'une amitié interspécifique

Nous venons de voir que des travaux commencent à analyser les sanctuaires sous un éclairage politique. Guy Scotton, pour sa part, cherche à établir un lien entre le tournant politique de l'éthique animale et la notion d'amitié. Pour ce faire, dans un article intitulé « Duties to Socialise with Domesticated Animals : Farmed Animal Sanctuaries as Frontiers of Friendship » (2017), cet auteur soutient l'idée d'un devoir de socialisation envers les animaux domestiqués, en particulier ceux dits « de rente ». Il s'agit de « cultiver de nouvelles *opportunités* pour que des amitiés se développent » (95). Nous devons mettre en place les conditions favorables à cette émergence. Les amitiés apparaissent ensuite d'elles-mêmes, à travers un intérêt mutuel et de l'affection entre deux êtres. Selon Scotton, les sanctuaires pour anciens animaux d'élevage sont des endroits propices à la mise en application de ce devoir et au renouveau des amitiés interspécifiques. Il s'intéresse au « potentiel transformatif des amitiés personnelles dans la construction d'une communauté interspécifique juste » (87).

Si l'amitié que partagent de nombreuses personnes avec des animaux de compagnie ne s'accompagne pas nécessairement d'un souci pour les autres animaux et d'une remise en question de leur exploitation, Scotton estime que le développement de relations amicales directement avec des animaux d'élevage pourrait y contribuer (92). Il considère en ce sens que ces nouvelles amitiés interspécifiques constituent une ressource pour un changement moral (92). Il conçoit donc le devoir de socialisation comme un levier capable de susciter une prise en compte des intérêts des animaux d'élevage<sup>18</sup>. C'est une obligation qu'il qualifie d'« instrumentale » dans la mesure où elle sert à atteindre une plus grande impartialité vis-à-vis des animaux (95). Scotton précise que ce devoir ne s'impose que dans la limite des besoins sociaux et psychologiques des animaux. De plus, il faut tenir compte de particularités humaines telles que les phobies ou traumatismes en lien avec des animaux (97). Scotton estime que ce qui prime, c'est le droit des animaux à ce que leurs besoins sociaux en lien avec leurs congénères et d'autres individus non-humains soient satisfaits. Ainsi, les programmes qui encouragent des êtres humains à socialiser avec des animaux d'élevage devraient en premier lieu assurer leurs besoins « d'appartenance à un groupe, de jeu, de vie de famille et de solitude » (95).

Scotton considère que les sanctuaires sont un bon exemple d'endroits où le devoir de socialisation peut être rendu effectif. En effet, ce sont des lieux qui offrent le cadre adéquat

---

<sup>18</sup> Néanmoins, sachant qu'il existe des personnes qui entretiennent un lien d'amitié avec un animal de ferme tout en consommant des animaux de la même espèce, Scotton indique que c'est un problème qui peut persister (101). Selon lui, il est nécessaire que des recherches étudient l'impact de l'expérience dans un sanctuaire sur la psychologie morale des êtres humains (102).

pour le développement de possibles amitiés. Voici les conditions requises : il faut « un environnement où [...] les deux parties sont à l'aise, en sécurité dans leurs besoins fondamentaux et libres d'initier et de quitter des interactions l'une avec l'autre » (98). Scotton estime que les sanctuaires sont des « frontières de l'amitié interspécifique » et suggère qu'une de leurs missions pourrait être de soutenir l'exercice du devoir de socialisation (98).

### 1.6. Les sanctuaires comme lieux d'exploration et de résistance

Timothy Pachirat est l'auteur de la notice « Sanctuary » que l'on trouve dans l'ouvrage *Critical Terms for Animal Studies* (2018). Au-delà de leur dimension protectrice, Pachirat (2018) conçoit les sanctuaires comme des lieux de résistance, empruntant cette signification au monde militaire (338). Il estime que les êtres humains mènent une guerre contre les autres animaux. Le premier front s'attaque aux animaux sauvages tandis que le deuxième cible les animaux domestiqués. Pour décrire la domination vécue par ces derniers, Pachirat dit qu'il s'agit d'un « un cycle sans fin de manipulations génétiques, de violence sexuelle, de séparation forcée des unités familiales et sociales, de mutilations physiques et chimiques, de séquestration débilisante et de meurtres industrialisés » (345). Il voit en cela une « topography of staggering suffering » (345).

Face à ce constat, les extinctionnistes considèrent que les sanctuaires ne peuvent être, dans le meilleur des cas, qu'une amélioration transitoire vers un monde où plus aucun animal domestiqué ne vivrait (345). À l'inverse, Donaldson et Kymlicka (2011) assurent que les animaux peuvent s'épanouir malgré leur dépendance, à condition que nous leur reconnaissons le statut de co-citoyens. Comme nous l'avons vu, iels critiquent les sanctuaires qui se focalisent sur leur mission de refuge. En réponse à ces deux positions, Pachirat propose d'appréhender les sanctuaires à partir des pratiques qui y sont mises en œuvre :

Défiant la catégorisation simpliste entre des lieux de transition ou des institutions conservatrices de refuge et de défense contre-productive, les sanctuaires existants pourraient être mieux compris en tant que lieux de mise en pratique nécessairement imparfaites de l'empathie entrelacée, des espaces pour le développement d'actes toujours provisoires de possibilités interspécifiques écrits dans le langage désordonné du care mutuel, de l'affect et de l'incarnation plutôt que dans la prose analytique des livres et des articles universitaires. (346)

Pachirat ajoute que « les meilleurs sanctuaires pour animaux domestiqués fonctionnent comme des explorations actives, *par la praxis plutôt que par la théorie abstraite*, d'un éventail d'avenirs libératoires possibles pour les relations entre humains et animaux non-humains » (347). Il met en évidence le fait qu'en dépit de la diversité des approches que peuvent incarner ces sanctuaires, leur matérialité les rassemble. En effet, ils ont la particularité de nous forcer à

diriger notre attention « sur l'actualité matérielle et incarnée de nos entrelacements avec des vies animales individuelles et de leurs entrelacements les unes avec les autres » (349).

Il évoque néanmoins deux périls encourus par les sanctuaires. Premièrement, ils pourraient perdre leur potentiel de résistance s'ils devenaient populaires et finissaient par ne plus être perçus comme une menace pour le système économique et politique (349). Le second péril qu'il identifie est celui qui consiste à négliger les autres mouvements de justice sociale (350). Pour Pachirat, les sanctuaires devraient s'investir dans une démarche de justice sociale globale qui se soucierait de tous les êtres considérés comme moins qu'humains (351). En somme, il conçoit donc les sanctuaires comme des lieux de rupture et de résistance.

### 1.7. Problématique

La création d'un sanctuaire pour animaux d'élevage découle généralement d'une contestation de l'exploitation animale et s'explique par une volonté de sauver des vies de manière concrète. À cela peuvent s'ajouter d'autres prérogatives, telles que la sensibilisation du public, ainsi que nous l'avons évoqué. Ces projets s'assortissent d'un certain nombre de dilemmes, liés notamment à la captivité et à la présence de prédateurs aux alentours. À mon sens, les sanctuaires représentent un sujet d'étude intéressant, parce qu'ils sont motivés par un engagement radical en faveur de la cause animale et parce que ce sont des lieux physiques en connexion étroite avec la nature environnante. Or, dans la littérature, le rapport au monde non-sentient n'est pas thématiqué. La notion d'*environnement* y figure, mais elle désigne avant tout la composition de l'espace dans lequel vivent les animaux, soit la végétation présente sur le site mais aussi les différentes structures et les objets inertes qui s'y trouvent. Lorsqu'il en est question, c'est pour discuter de la manière dont il pourrait contribuer davantage à l'épanouissement des résidents. Plus vaste, il permet d'apaiser les relations. Plus diversifié, il se révèle stimulant. J'ai constaté, en revanche, que l'impact des sanctuaires *sur* l'environnement n'est pas abordé, ni les potentiels conflits d'intérêts qui peuvent exister.

Dans le cadre du présent travail, j'ai souhaité approfondir certains de ces points en m'entretenant avec des responsables de sanctuaire en Suisse romande. Si leur mission première se rapporte au bien-être des animaux recueillis, plusieurs indices invitent à penser que les personnes en charge de ces lieux intègrent des préoccupations environnementales à leurs projets. Citons à ce titre la zone de forêt incluse dans le terrain du sanctuaire Co&xister, laquelle est laissée à sa libre évolution, la sensibilisation à l'environnement annoncée dans la charte de l'association des Îl'O Refuges ainsi que le jardin en permaculture de Vita nova. Mon but ici

sera de poser un regard inédit sur les sanctuaires en les interrogeant sous l'angle du débat historique qui oppose l'éthique animale et l'éthique environnementale depuis les années 1980. Par conséquent, je ne vais pas mobiliser une approche théorique spécifique pour les éclairer sous un jour nouveau, mais les sujets récurrents des diverses contributions ayant nourri ce débat depuis son émergence.

L'enjeu du débat entre les éthiques animale et environnementale est double. Il porte en premier lieu sur la question de l'(in-)compatibilité de leurs fondements théoriques, à travers les oppositions individualisme/holisme et domestique/sauvage. En effet, d'une part le bien d'une communauté écologique ne correspond pas à celui des êtres individuels qui la composent, et d'autre part, il semble qu'il faille établir une distinction dans nos rapports aux animaux domestiqués et sauvages. Sur le plan pratique, les principes défendus par les éthicien·ne·s des animaux sont accusés de nécessiter une intervention dans la nature, en particulier pour empêcher la prédation de se produire, ce qui est contraire à la préservation des écosystèmes. Ces spécialistes ont donc entrepris de spécifier leurs positions à ce propos en formulant une pluralité d'arguments. D'autres questions concrètes se posent, comme l'abattage d'animaux au profit d'une espèce menacée ou pour réguler une population dont la croissance est néfaste d'un point de vue environnemental.

Le but de ma démarche consiste à présenter la manière dont les responsables de sanctuaire que j'ai rencontrées se situent dans ce débat. Je pars du principe qu'elles représentent le camp de l'éthique animale, mais cela mérite d'être investigué plus en détail, pour accéder notamment à leur façon d'appréhender les problématiques environnementales. Comme indiqué en introduction, la question de recherche qui me guide s'énonce ainsi : comment les éthiques animale et environnementale s'articulent-elles dans l'éthique personnelle des responsables de sanctuaire pour anciens animaux d'élevage ? Afin d'y répondre, j'ai défini trois hypothèses générales qui seront mises à l'épreuve empiriquement, à travers des entretiens. Il s'agira de s'enquérir de leurs positionnements sur différents points de discorde issus des discussions académiques, ainsi que d'en apprendre davantage sur leurs pratiques effectives. Mon objectif consistera à présenter les justifications éthiques de mes enquêtées, qu'elles soient explicites ou implicites, et à les mettre en lien avec le débat théorique. Voici les hypothèses que j'ai formulées :

Première hypothèse – Les responsables de sanctuaire reconnaissent des obligations envers les animaux sauvages et liminaires, à savoir le respect de la souveraineté des uns et l'acceptation de la présence des autres.

Deuxième hypothèse – L'environnement est valorisé de manière intrinsèque.

Troisième hypothèse – En cas de conflit, ce sont les intérêts des êtres sentients qui priment.

Je les exposerai plus spécifiquement avant de passer à l'analyse des informations récoltées. Entrons maintenant dans le débat.

## 2. Le débat entre éthique animale et éthique environnementale

L'éthique animale et l'éthique environnementale sont deux champs qui commencent à se mettre en place dans les années 1970, parallèlement l'un à l'autre. En 1971, Stanley et Roslind Godlovitch éditent avec John Harris le livre *Animal, Men and Morals : An Inquiry into the Maltreatment of Non-humans*. On y trouve notamment l'essai dans lequel Richard Ryder forge le terme « spécisme ». Puis, en 1973 paraissent trois textes majeurs. Il s'agit premièrement de « Is there a need for a new, an environmental ethic ? » où Richard Routley s'oppose à ce qu'il nomme le « chauvinisme humain » et en appelle à fonder une éthique qui prenne en compte les intérêts de la nature, indépendamment des intérêts humains (Mermans, 2018, p. 5). La même année sont publiés « The Shallow and the Deep, Long-Range Ecology Movement : A Summary » d'Arne Næss et « Animal Liberation » de Peter Singer. Viendront ensuite les premiers textes consacrés aux droits des animaux, soit celui de Feinberg en 1974 et de Regan l'année suivante. Afeissa (2012) parle d'une « *relative indétermination* » pour qualifier ce contexte du début des années 1970, dans lequel les éthiques animale et environnementale « élaborent l'une et l'autre leurs problématiques respectives dans *le même cadre théorique* en s'appuyant sur *les mêmes références* » (p. 111). Il estime en effet que ces deux courants se sont formés « sous l'influence décisive des articles de Joel Feinberg et de Christopher Stone », qui abordent la question de l'attribution de droits aux entités non-conventionnelles (Afeissa, 2012, p. 103).

Les éthicien·ne·s des animaux et de l'environnement partagent une préoccupation pour le monde non-humain et étendent nos responsabilités morales au-delà de la sphère humaine. Iels dénoncent conjointement l'anthropocentrisme moral qui prévaut à cette époque dans les éthiques occidentales traditionnelles, soit l'idée selon laquelle seul·e·s les humain·e·s méritent d'être considéré·e·s moralement (Larrère & Larrère, 2011, p. 94). Malgré cette similitude, et en dépit d'un certain nombre d'ennemi·e·s commun·e·s, les éthiques animale et environnementale

en sont venues à s'opposer. C'est John Baird Callicott qui est à l'origine de ce clivage, à travers un article publié en 1980. Il y rejette toute alliance entre le mouvement de libération animale et l'éthique environnementale héritière d'Aldo Leopold<sup>19</sup>, affirmant que leurs fondements théoriques sont très différents et leurs implications pratiques, incompatibles. Ce texte suscite de vives réactions, si bien que l'auteur s'efforcera, quelques années plus tard, de revenir sur ses propos et de montrer qu'une union est possible. À la suite des discussions des années 1980, qui sont assez tendues, émergeront divers arguments en faveur d'une entente, sur le plan théorique comme pratique.

De manière générale, les éthicien·ne·s des animaux placent le bien-être et les intérêts des individus sentients au centre de leurs préoccupations, tandis que les éthicien·ne·s de l'environnement se focalisent sur la préservation des écosystèmes, des espèces et des populations. Ces premier·ère·s sont soupçonné·e·s par les second·e·s de ne pouvoir valoriser l'environnement que de manière instrumentale, ce qui est insatisfaisant de leur point de vue. Pour les environmentalistes holistes en effet, l'individualisme n'est pas une bonne base, car ce qui est bon pour les individus ne l'est pas forcément pour le tout. Nous verrons que la distinction entre animaux domestiques et sauvages est l'un des points de tension du débat. Les implications pratiques qui en découlent sont au cœur des discussions (intervention dans la prédation, préservation des espèces animales et végétales menacées, régulation des populations).

L'objectif n'est pas, dans ce qui suit, de rendre compte de ce vaste débat de manière exhaustive, mais plutôt d'en indiquer quelques jalons importants. Pour ce faire, je m'appuie essentiellement sur les références mentionnées par Ely Mermans (2018) dans son introduction à un dossier intitulé « Changements climatiques, autonomie de la nature et souffrance animale : repenser les frontières entre l'éthique animale et l'éthique environnementale »<sup>20</sup>. J'y ai ajouté une sélection de contributions plus récentes. La présentation de ces textes se déroulera comme suit. Une première partie sera dévolue aux débuts du conflit, de l'article inaugural de Callicott à la proposition unificatrice qu'il fait en 1988. J'aborderai ensuite les tentatives de réconciliation ultérieures, dans un ordre qui ne sera pas exactement chronologique afin de montrer comment les auteur·ice·s se répondent.

---

<sup>19</sup> La *land ethic* d'Aldo Leopold constitue « la première formulation, assez systématique, d'une éthique environnementale » (Larrère & Larrère, 2011, p. 96).

<sup>20</sup> Cette publication reprend une partie des communications qui ont été présentées lors d'une conférence internationale dédiée aux convergences et divergences entre les deux éthiques et qui s'est tenue à Montréal en 2017.

## 2.1. Le schisme historique

Voyons comment le débat a été déclenché et quelles réactions il a suscitées.

### 2.1.1. Une rupture initiée par Callicott

Dans un article intitulé « Animal Liberation : A Triangular Affair » (1980), Callicott cherche à mettre en évidence l'existence d'une éthique proprement environnementale, dans un contexte où l'éthique animale (*humane moralism*) s'oppose aux théories éthiques traditionnelles (*moral humanism*). À ce débat scindé en deux pôles, il ajoute une troisième position. Précisant qu'il existe une variété d'éthiques concernées par l'environnement, Callicott estime qu'une éthique véritablement environnementale doit s'inspirer de la *land ethic*. Comme celle-ci ne s'inscrit pas dans une logique d'élargissement progressif et linéaire de la communauté morale, Callicott considère qu'elle doit être comprise comme un point « off the scale » (319, note 21). Conséquemment, il représente la situation sous la forme d'un triangle. Il ajoute que, du point de vue de l'éthique environnementale, « les morales traditionnelles et l'éthique animale semblent avoir beaucoup plus en commun les unes avec les autres qu'avec la *land ethic* » (337). Désireux de distinguer l'éthique environnementale de l'éthique animale, Callicott insiste sur leur incompatibilité, tant au niveau de leurs fondements théoriques qu'au niveau de leurs applications pratiques.

Pour Callicott, les bases sur lesquelles elles reposent sont très différentes, ce qui en fait deux approches substantiellement distinctes qui ne sont ni « companionable, complementary, or mutually consistent » (315). Il identifie trois divergences théoriques : individualisme/holisme, domestique/sauvage, biologie/écologie (Rousseau-Mermans, 2018). Je vais détailler ici les deux premières. Reprochant aux partisan-ne-s de l'éthique animale de ne faire qu'appliquer des théories individualistes existantes au cas des animaux, il souligne que le holisme de la *land ethic*, qui constitue sa principale différence en regard des autres éthiques, fait d'elle une proposition réellement innovante (319, note 21)<sup>21</sup>. Callicott relève que les éthiques animales sont exclusives, dans la mesure où elles écartent une large partie du monde hors du champ de la considération morale, et hiérarchiques, puisqu'elles « épousent un modèle hiérarchisé de la nature » (319, note 21). En effet, les êtres sont classés par ordre d'importance, en fonction par exemple de leur degré de complexité. L'approche de Leopold, en revanche, est plus inclusive, car elle étend les frontières de la communauté morale aux sols, eaux et plantes (313). Callicott

---

<sup>21</sup> Selon Larrère et Larrère (2011), « [e]n opposant individualisme et holisme, Callicott critique autant les courants biocentriques de l'éthique environnementale que les conceptions des droits (ou des intérêts) des animaux » (p. 99).

note que la *land ethic* se caractérise par la considérabilité directe qu'elle étend aux entités naturelles (312). Il précise que « Leopold insiste sur une valeur non-instrumentale pour la communauté biotique » ainsi que pour les éléments qui la constituent (325-326)<sup>22</sup>. Dans la pensée de Leopold, la valeur des éléments individuels est relative à leur contribution à la communauté biotique, ce qui peut être décrit comme un « functional system of value » (319, note 21). Callicott écrit que cela s'applique également aux êtres humains<sup>23</sup> : « La land ethic n'accorde manifestement pas une valeur morale égale à chaque membre de la communauté biotique ; la valeur morale des individus (y compris les individus humains) est relative, à évaluer en fonction de la relation particulière de chacun avec l'entité collective que Leopold appelait 'terre' ». (327) Ainsi, des bactéries peuvent être jugées plus importantes que des êtres sentients (319, note 21). À partir de la célèbre maxime de Leopold<sup>24</sup>, Callicott affirme que la justesse d'une action se mesure à l'aune du bien de la communauté biotique (320). Il y voit un avantage, au sens où celui-ci « fournit un moyen de statuer sur les demandes souvent contradictoires des parties considérées séparément pour une considération égale » (324-325). Pour le bien de la communauté, d'un point de vue holiste, il peut être moralement requis de tuer des animaux, notamment lorsqu'une population de cervidés grandit par exemple. Callicott évoque le cas des espèces rares ou menacées, qui doivent être préservées en raison de la diversité qu'elles confèrent. Les individus appartenant à ces espèces bénéficient d'une priorité morale : « Si la diversité contribue effectivement à la stabilité (une 'loi' classique de l'écologie), alors les *specimens* d'espèces rares et menacées, par exemple, ont un droit *prima facie* à une considération préférentielle du point de vue de la land ethic. » (325) Callicott propose le calcul suivant pour déterminer la valeur de tout individu de la communauté biotique : « La préciosité de chaque cerf, comme de tout autre spécimen, est inversement proportionnelle à la population de l'espèce. » (326)

Ensuite, Callicott insiste sur la distinction entre animaux sauvages et domestiques, estimant que les théoricien·ne·s de l'éthique animale omettent généralement de l'aborder. La différence entre les animaux qui ont évolué naturellement et ceux que les humain·e·s ont reproduits est fondamentale. Si les animaux sauvages méritent notre considération morale en tant que

---

<sup>22</sup> La santé de la communauté biotique n'importe donc pas essentiellement parce que nous en sommes dépendant·e·s.

<sup>23</sup> Callicott note à ce propos que les environnementalistes, quoiqu'à reculons, soumettent les êtres humains à la logique de la valeur relative. Il se réfère à Garret Hardin, qui recommande de limiter notre accès à la *wilderness* et n'autorise pas la construction de routes d'accès pour les ambulances. Il en résulte qu'il admet une préservation des zones encore sauvages quand bien même cela implique un risque pour des vies humaines (326-327).

<sup>24</sup> Le premier principe de la *land ethic* est le suivant : « Une chose est juste quand elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Elle est injuste quand elle tend à l'inverse. » (Leopold, 1949, pp. 224-225, cité par Callicott, 1980, p. 320)

membres de la communauté biotique, il n'en va pas de même pour les animaux domestiqués, qui sont des créations humaines. Callicott dépeint ceux-ci comme des « living artifacts », soulignant les dégâts environnementaux qu'ils peuvent engendrer : « Du point de vue de la *land ethic*, un troupeau de bovins, de moutons ou de porcs est autant ou même davantage un fléau pour le paysage qu'une flotte de véhicules tout-terrain. » (330) Il donne l'exemple des moutons, qui représentent parfois une menace pour la flore d'une région. Selon la *land ethic*, il semble donc que ces animaux sont des perturbateurs « car ils contribuent très fréquemment à l'érosion de l'intégrité, de la stabilité et de la beauté des communautés biotiques dans lesquelles ils ont été insérés » (337). Au contraire, ils sont la préoccupation première des éthiciens des animaux. Par ailleurs, selon Callicott, il n'est pas pertinent de parler de la frustration du comportement *naturel* des animaux élevés de manière industrielle. Selon lui : « Cela ferait autant de sens de parler du comportement naturel des tables et des chaises. » (330) Notons qu'il dénonce toutefois le fait que les animaux soient devenus des machines, parce que les processus naturels ont été mis à mal (335).

Observons maintenant ce que dit Callicott à propos de la libération des animaux domestiques. Comme ils ont été « élevés pour être dociles, pour la traçabilité, la stupidité et la dépendance » (330), les libérer est une impossibilité logique ; seuls des animaux sauvages qui auraient été capturés peuvent être libérés. C'est aussi une impossibilité pratique, puisqu'ils ne sauraient, pour la plupart, ni se nourrir, ni s'occuper de leurs petits. Ces espèces finiraient par disparaître si elles étaient libérées. En outre, les éventuels survivants entreraient en compétition pour la nourriture et le territoire avec les animaux indigènes, ce qui n'est pas souhaitable. En revanche, si nous reconnaissons un devoir de soin envers les animaux libérés, en raison de la dépendance générée par la domestication, nous devrions produire de la nourriture pour eux et leur descendance, en sus de la nôtre. Ceci nécessiterait de créer de nouveaux champs et aggraverait certainement la déforestation. Callicott envisage l'alternative consistant à opter pour une extinction volontaire des espèces domestiques. Or, cesser de les reproduire recèle une part d'ironie : « Mais il y a sans doute une certaine ironie dans le fait que les bénéficiaires d'une extension de la conscience humaine sont détruits dans le processus d'être sauvés. » (321) En somme, Callicott présente la libération des animaux domestiques comme une idée grotesque (Larrère & Larrère, 2011, p. 97)<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup> Afeissa (2012) commente cela, soulignant qu'elle ne doit pas être comprise de manière littérale, en tant que simple relâchement. Il précise que Francis Wolff, dans « Libérer les animaux ? Un slogan absurde et immoral » (2010) recourt lui aussi à « [c]ette argumentation de mauvaise foi » (p. 127, note 4).

Dans cet article, Callicott s'intéresse aussi à la question de la souffrance, ce qui soulève une divergence sur le plan pratique à propos de la prédation. Il écrit que, si la souffrance réside au cœur de la réflexion des utilitaristes, elle n'importe pas moralement du point de vue de la *land ethic*. En effet, Leopold est préoccupé par le déclin des espèces végétales et animales sauvages, l'érosion, la pollution de l'eau, etc., mais se montre indifférent à la souffrance des animaux domestiques (315). Pour leur part, les partisan·ne·s d'une éthique animale héritière de la pensée de Bentham considèrent que « pain is pain wherever and by whomever it is suffered » et cherchent à la contrer (318). Callicott note que cela implique qu'ils s'opposent à la prédation, puisque les prédateurs, qui jouent avec leurs proies et les tuent, accroissent la quantité de mal dans le monde. D'autre part, la reconnaissance de droits individuels aux animaux conduirait à s'interposer dans les processus trophiques, ce qui est contraire à l'épanouissement des écosystèmes. La *land ethic* invite, quant à elle, à préserver les prédateurs, car ce sont des membres fondamentaux des communautés biotiques auxquelles ils appartiennent. Rappelant que la douleur est une information utile, Callicott affirme qu'elle n'est pas mauvaise en soi. Il estime en outre qu'il est naïf et absurde d'un point de vue biologique de penser que la souffrance devrait être minimisée autant que possible (333). Le fonctionnement de la nature inclut la réalité écologique des relations trophiques : tout être s'épanouit au détriment d'autres êtres. Il ajoute ceci : « Vivre, c'est être anxieux à propos de la vie, ressentir de la douleur et du plaisir dans un mélange approprié, et tôt ou tard mourir. [...] Si la nature dans son ensemble est bonne, alors la douleur et la mort sont également bonnes. » (333) Pour Callicott, le rejet de la douleur est une aliénation par rapport à la nature, aux processus et cycles de la vie<sup>26</sup>. Il propose à l'inverse que les êtres humains réaffirment leur participation à la nature en acceptant la vie telle qu'elle est. En somme, selon Callicott, la pensée des éthicien·ne·s des animaux trahit « une philosophie niant la réalité ou même une philosophie qui déteste la vie » (333). Il poursuit en supposant que leur « but caché » est « l'imposition d'une éthique prophylactique anti-naturelle du confort et du plaisir à une échelle encore plus grande » (334).

Ainsi, Callicott a voulu mettre en exergue l'existence d'une éthique écologique holiste inspirée de la *land ethic* de Leopold, qui place la valeur dans l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique (Campbell, 2018, p. 50). Il souligne que l'éthique animale et l'éthique environnementale divergent quant aux obligations que nous avons à l'égard des animaux domestiques et sauvages.

---

<sup>26</sup> De plus, selon Larrère et Larrère (2011), Callicott accuse les éthiques animales d'être anthropomorphistes, parce qu'elles « projettent sur les animaux une conception propre aux hommes de ce qu'est une bonne vie (une vie sans souffrance) » (p. 97).

### 2.1.2. La réponse de Regan

Dans *The Case for Animal Rights* (1983), contribution majeure à l'éthique animale, Tom Regan offre une critique de l'éthique holiste, en réponse à Callicott. Dans un aparté de quelques pages sur le rapport entre les droits et l'éthique environnementale, Regan dénonce une éthique qui autorise le sacrifice d'individus pour la sauvegarde des communautés dans lesquelles ils s'insèrent, subordonnant les parties au tout (361). Lorsque cela est bénéfique à l'ensemble, les intérêts particuliers peuvent être négligés. Il a qualifié une telle conception de « fascisme environnemental », estimant que les droits individuels y sont menacés (361-362). Afin d'éclairer cela, Regan esquisse la situation suivante : si nous étions forcé·e·s de tuer l'un ou l'autre, nous devrions choisir de sauver une fleur sauvage rare plutôt qu'un être humain, dont l'espèce est nombreuse, parce qu'une telle fleur contribue davantage au bien de la communauté biotique (362). Regan perçoit dans cette idée de la contribution à l'ensemble une occurrence de la pensée agrégative qu'il exècre. Il affirme donc ceci : « Le fascisme environnemental et la vision des droits sont comme le pétrole et l'eau : ils ne font pas bon ménage. » (362)

Regan estime que sa théorie n'écarte pas la possibilité de valoriser intrinsèquement les objets naturels qui ne satisfont pas au critère de sujet-d'une-vie. Puisque ce n'est qu'une condition *suffisante* et non pas *nécessaire* pour posséder une valeur inhérente, une place persiste en effet pour la valorisation intrinsèque des êtres qui n'ont pas de vie subjective, comme les arbres. Il suggère même que les collections d'êtres pourraient se voir attribuer une valeur de ce type (245)<sup>27</sup>. Cet auteur se penche aussi sur la possibilité de fonder une éthique environnementale à partir de la théorie des droits<sup>28</sup>. Il indique que c'est une entreprise ardue, notamment parce que cela implique de réconcilier « la nature *individualiste* des droits moraux et la conception *holistique* de la nature » que la plupart des penseur·euse·s de l'environnement adoptent (361). D'après Regan, si elle était théorisée, une telle approche serait profitable. Cela mérite selon lui d'être exploré. Voici la question rhétorique qu'il pose : « Si nous faisons preuve de respect envers les droits des individus qui composent la communauté biotique, la *communauté* ne serait-elle pas préservée ? » (363) Il considère que la reconnaissance d'un droit à un traitement respectueux, accordé aux individus qui forment une communauté biotique sur la base de leur valeur inhérente, « devrait être accueillie favorablement par les environnementalistes »,

<sup>27</sup> Il note toutefois qu'il est difficile d'attribuer des droits moraux à des collections d'êtres ou des écosystèmes, relevant que ce défi pourrait peut-être être surmonté (362).

<sup>28</sup> Dans un papier publié en 1981, Regan discute de la possibilité et de la nécessité de fonder une éthique environnementale qui reconnaîtrait que les objets naturels non-conscients peuvent avoir une valeur inhérente.

précisant que cela satisferait les préservationnistes puisque le mot d'ordre de notre rapport à la nature sauvage (*wilderness*) serait « let it be ! » (363).

Regan aborde les sujets de la chasse et de la prédation. Il critique la justification donnée par certain·e·s chasseur·euse·s, selon laquelle leur activité est un « service qu'ils rendent aux animaux » (354). Selon elleux, iels assurent une régulation des populations qui évite aux animaux le supplice de mourir de faim en raison de leur surnombre par rapport aux ressources alimentaires de leur habitat. Pour Regan, qui qualifie cette défense de la chasse sportive de « moral smokescreen » (355), l'on peut douter du fait que la mort subie par un animal est toujours moins douloureuse lorsqu'elle est administrée par un·e chasseur·euse (354). En effet, un mauvais tir peut générer une longue agonie (354-355). Il ajoute que les quotas de chasse visent surtout à garantir qu'un même nombre d'animaux pourront être tués, année après année. Un autre argument en faveur de la chasse sportive consiste à dire que les animaux se tuent entre eux. Cela s'accompagne d'une objection à la théorie des droits : pour être cohérente, si elle s'oppose à la chasse, elle doit également condamner la prédation naturelle. Regan y répond en faisant une distinction entre *agents* et *patients* moraux. Ce n'est qu'à ces premiers, qui présentent les capacités cognitives requises, que l'on peut reconnaître des obligations. Or, puisque les animaux ne sont pas des agents moraux, ils n'ont pas de devoir. On ne peut pas attendre d'eux qu'ils respectent les droits des autres animaux. Ainsi, « les loups qui mangent le caribou ne font aucun tort moral, même si le mal qu'ils causent est bien réel » (357). De même, un loup qui attaque un mouton ne peut en aucun cas violer ses droits, parce qu'il n'a pas le devoir de les respecter (285).

En revanche, Regan soutient que nous avons un devoir de protéger les animaux sauvages vis-à-vis des personnes qui s'appêtent à violer leurs droits, comme les chasseur·euse·s ou les développeurs commerciaux entre autres (357). Selon lui, « l'objectif de la gestion de la faune sauvage devrait être de défendre les animaux sauvages en possession de leurs droits, en leur donnant la possibilité de vivre leur propre vie, du mieux qu'ils peuvent, épargnés par cette prédation humaine qui porte le nom de 'sport' » (357). La mission que nous avons est la suivante : « Permettre à ces 'autres nations' de façonner leur propre destin. » (357) De manière générale, pour respecter les droits des animaux sauvages, il convient donc de les laisser vivre en paix. Le mot d'ordre qu'il préconise est « let them be ! » (361). Il précise que nous ne sommes pas tenu·e·s de policer la nature afin qu'elle contienne le moins possible de souffrance ; nous ne sommes pas les garant·e·s de la félicité dans la nature (357). Plus haut dans son livre, il avançait déjà que les animaux sauvages sont capables de « prendre soin d'eux-mêmes sans avoir

besoin d'une intervention humaine » (244). Concernant le contrôle des prédateurs qui nuisent aux éleveur·euse·s en s'attaquant à leurs troupeaux, Regan invite les défenseur·euse·s d'une théorie des droits des animaux à s'opposer à cette mesure, puisque l'activité de ces personnes prétéritées n'est pas perçue comme moralement justifiée. Cet auteur écrit : « Dans la lutte entre ceux qui sont impliqués dans l'industrie animale et les animaux prédateurs qui habitent les terres utilisées au nom de cette industrie, c'est l'industrie, et non les prédateurs, qui devrait partir. » (359)

Regan aborde ensuite la question des espèces menacées. Il indique que la perspective qu'il adopte ne reconnaît aucun droit aux espèces, pas même la survie (359). Dans la théorie des droits, seuls les *individus* font l'objet d'une considération morale directe. Contrairement à la position défendue par Callicott, Regan estime que le caractère menacé d'une espèce n'implique pas de prioriser les êtres qui la composent. En effet, si nous devons choisir de sauver soit les deux derniers représentants d'une espèce, soit un seul individu dont l'espèce n'est pas en danger mais dont la mort constitue un tort plus grand, c'est celui-ci qu'il faudrait privilégier (359). Regan affirme qu'il soutient les efforts de préservation des espèces<sup>29</sup>, mais il insiste sur le fait que les animaux appartenant à une espèce menacée devraient être protégés avant tout « parce qu'ils ont la même valeur que tous ceux qui ont une valeur inhérente » et méritent en ce sens d'être traités avec respect (360). Il résumera : « Tous les animaux sont égaux, autant les plus abondants que les plus rares » (395).

En sus du devoir de ne pas nuire aux animaux, Regan reconnaît un devoir *prima facie* d'assistance envers les victimes d'injustice (284). En tant qu'agent·e·s moraux·ales, nous avons en premier lieu le devoir de ne pas violer les droits des animaux, mais aussi d'empêcher que d'autres le fassent. C'est dans le contexte de l'expérimentation animale qu'il avance ce point. Selon Everett (2001), Regan cherche à exclure une « 'clean-hands' complacency » sur ce que le respect des droits des animaux exige (64, note 10). Par ailleurs, lorsqu'un animal souffre d'une situation où ses droits n'ont pas été transgressés, il ne nous incombe pas de lui venir en aide. Cela nous ramène à la question de la prédation. En effet, comme le loup ne viole pas les droits du mouton<sup>30</sup>, aucun devoir d'assistance n'en découle (285). En somme donc, Regan pense que nous n'avons pas à intervenir dans les relations de prédation pour épargner les proies.

---

<sup>29</sup> Regan s'inquiète des effets de la préservation des espèces menacées sur la mentalité des gens : « Si les gens sont encouragés à croire que le mal fait aux animaux est moralement injuste seulement lorsque ces animaux appartiennent à des espèces en voie de disparition, alors ces mêmes personnes seront encouragées à considérer le mal fait aux autres animaux comme moralement acceptable. » (360)

<sup>30</sup> Afeissa (2012) rapporte que, pour Val Plumwood, le fait que le loup ne soit pas un agent moral signifie « seulement qu'il n'est pas *responsable* du fait d'avoir violé les droits de la brebis, et non pas que les droits de la

Sur le plan théorique, l'approche de Regan s'oppose à la perspective holiste à travers un rejet de la dimension conséquentialiste de la théorie de Leopold, qui évalue les actions et les êtres en fonction de leur contribution à la communauté biotique (396). Au niveau pratique, elle n'enjoint pas à s'interposer entre les prédateurs et leurs proies, contrairement à ce qui est parfois supposé.

### 2.1.3. La clé de l'harmonie maritale selon Warren : compromis et complémentarité

Mary Anne Warren livre en 1983 une tentative de réconciliation entre éthique animale et éthique environnementale dans un article intitulé « The Rights of the Nonhuman World »<sup>31</sup>. Contrairement à Callicott, elle estime que ce sont des positions complémentaires plutôt que des perspectives morales concurrentes et incompatibles (206). Leurs préoccupations sont simplement différentes. Par exemple, si les animalistes dénoncent la chasse et l'élevage, les environmentalistes ne s'y opposent que lorsqu'ils nuisent à la survie d'une espèce ou dégradent l'environnement (186). Ces second·e·s se soucient surtout de la protection des habitats et des espèces en danger (186). Warren considère qu'un « mariage harmonieux » est possible, pour autant que chaque camp concède à des compromis (187). D'une part, les défenseur·euse·s des droits des animaux doivent accepter que les droits des humain·e·s et ceux des animaux ne sont pas identiques. Les droits des animaux « peuvent parfois être écartés, par exemple, pour des raisons environnementales ou utilitaires, dans des situations où il ne serait pas moralement acceptable de passer outre les droits de l'homme pour des raisons similaires » (187). D'autre part, les environmentalistes doivent reconnaître que les droits des arbres ou des montagnes reposent sur une base très différente de celle qui supporte les droits des êtres sentients (187).

C'est en reconnaissant que les droits des humain·e·s et des animaux sont différents, en termes de contenu et d'importance, qu'une réconciliation est possible. Concernant le droit à la liberté, Warren souligne qu'il comporte des aspects propres aux humain·e·s, comme la liberté de pensée, d'expression, etc. Il en résulte que le droit humain à la liberté est plus large que celui des animaux. Elle ajoute que l'emprisonnement, vécu par les humain·e·s comme une perte de liberté, n'a probablement pas les mêmes effets sur les animaux, en particulier lorsque la zone dans laquelle ils sont placés ressemble à leur habitat naturel et qu'ils peuvent satisfaire leurs besoins (191). À propos du droit à la vie, elle note qu'en raison de différences cognitives, les

---

brebis n'ont pas été violés, ni que les autres n'ont pas l'obligation d'intervenir » (Plumwood, 1991, p. 9, citée par Afeissa, 2012, p. 123).

<sup>31</sup> Ce texte est republié par Eugene Hargrove en 1992. Les numéros des pages sont issus de ce livre.

animaux ne peuvent pas valoriser leur propre vie de la même manière que les humains. Selon cette autrice, « les vies humaines, pourrait-on dire, ont une plus grande valeur intrinsèque, parce qu'elles valent plus *pour leurs possesseurs* » (192). Une mort prématurée apparaît donc moins grave pour les animaux non-humains (192). Warren conclut que les animaux ont un droit à la vie, mais qu'il est plus faible que celui des humains, ce qui justifie leur mise à mort lorsque les humains n'ont pas d'alternative pour se nourrir, se vêtir ou accéder à des connaissances nécessaires pour sauver des vies (193). Concernant le droit au bonheur, elle estime qu'il n'y a pas de raison de penser que la douleur est une expérience moins désagréable pour les animaux que pour les humains. Certes, il est possible que nous expérimentions la douleur plus intensément et que nous souffrions davantage, en raison de l'anticipation ou du souvenir de la douleur, mais les animaux sont sans doute moins capables de se focaliser sur autre chose que leur expérience douloureuse ou de se rassurer en se disant qu'elle n'est que temporaire (193). En conséquence, si les droits des animaux à la vie et à la liberté sont plus faibles que ceux des humains en raison de capacités mentales moindres, le droit à ne pas subir de souffrances inutiles ne peut pas être subordonné.

Comme Regan, Warren répond à l'objection selon laquelle l'attribution d'un droit à la vie aux animaux aurait des conséquences absurdes dans la nature (199). Elle avance que la prédation est moralement acceptable, parce que les animaux ne tuent que pour se nourrir :

Même si les loups et autres *étaient* des agents moraux, leur prédation serait toujours moralement acceptable, étant donné qu'ils ne tuent généralement que pour se nourrir, et le font la plupart du temps sans infliger de souffrances prolongées ou inutiles. Si nous avons le droit de manger des animaux pour éviter la famine, alors pourquoi les animaux n'auraient-ils pas aussi le droit de se manger les uns les autres pour la même raison ? (199)

Elle insiste sur le fait que cette conclusion est cohérente avec la reconnaissance du rôle écologique positif de la prédation. En somme, conférer des droits aux animaux n'engendre pas les graves conséquences craintes par certains philosophes : cela n'implique pas que nous exterminions les prédateurs (200). Selon Warren, « l'apparition d'une contradiction fondamentale entre la *land ethic* et l'affirmation selon laquelle les animaux non-humains sentients ont des droits moraux est illusoire » (201). En effet, il suffit d'admettre que le droit à la vie des animaux, contrairement à celui des humains, peut être dépassé lorsque des considérations environnementales importantes sont en jeu et « qu'il n'y a pas d'autre moyen d'atteindre un but vital, tel que celui de la préservation des espèces menacées » (202).

Selon cette autrice, la *land ethic* et la défense de droits moraux pour les animaux sont donc compatibles et même complémentaires, chacune remédiant aux manquements de l'autre. À ce titre, Warren indique que l'éthique animale n'explique pas pourquoi nous devrions protéger les

espèces, animales et végétales, au-delà des seuls individus. Quant à la *land ethic*, elle ne permet pas de montrer « pourquoi il est mal d'infliger une souffrance inutile ou la mort aux animaux domestiques, lorsque cela ne joue qu'un rôle insignifiant dans le maintien des écosystèmes naturels » (205). Warren estime que l'on peut conjointement respecter les intérêts des êtres sentients et protéger les écosystèmes naturels (205). Cela passe par la reconnaissance de droits moraux aux animaux et d'une valeur intrinsèque aux éléments non-sentients du monde naturel. Dans les situations conflictuelles qui mettent aux prises les intérêts ou droits des animaux et la protection de l'environnement, des méthodes non-létales de préservation des écosystèmes devraient être envisagées et préférées. Warren évoque le cas problématique des chèvres férales en Nouvelle-Zélande qui menacent des plantes indigènes disant qu'« en aucun cas une préoccupation pour l'environnement exclut de considérer aussi les droits des animaux individuels ; il pourrait être possible, par exemple, d'attraper et de déplacer les chèvres vivantes, plutôt que de les tuer » (205).

En conclusion, Warren avance que ce n'est qu'en « *combinant* les perspectives des environmentalistes et celles des défenseurs des droits des animaux que nous pouvons prendre en compte la totalité des considérations morales qui devraient guider nos interactions avec le monde non-humain » (206).

#### 2.1.4. Réaffirmation du divorce par Sagoff

En 1984, dans « Animal Liberation and Environmental Ethics : Bad Marriage, Quick Divorce », Mark Sagoff entérine la césure instaurée par Callicott. Il voit une opposition entre le respect pour le fonctionnement des écosystèmes naturels et le souci pour la souffrance des animaux. C'est pourquoi, reprenant partiellement les arguments de Callicott, il avance que l'éthique environnementale et l'éthique animale n'ont rien à faire ensemble, tant du point de vue théorique que pratique. Sagoff met en regard les positions de Leopold et de Singer, qui sont, selon lui, représentatives des deux camps. Il rappelle que l'auteur de *La libération animale* (1975) se soucie du bien-être des animaux et qu'il soutient que la société devrait, tant que faire se peut, délivrer les animaux de leurs souffrances. Concernant la protection de l'environnement, pour Singer, c'est parce qu'elle sert les intérêts des animaux qui y vivent qu'elle importe. Leopold, pour sa part, considère que les relations écologiques doivent être préservées, ce qui comprend la prédation. Il pense donc que la fonction écologique des grands prédateurs disparus doit être assurée par des chasseur·euse·s. De cette manière, ceux-ci contribuent à la préservation de la nature sauvage (300). En somme, Sagoff note que ce que préconisent les environmentalistes peut être vu comme immoral par les défenseur·euse·s des animaux.

Aux partisan-ne-s du camp animaliste, Sagoff pose la question suivante : « Si la souffrance des animaux crée une obligation humaine de l'atténuer, n'y a-t-il pas autant une obligation d'empêcher un chat de tuer une souris que d'empêcher un chasseur de tuer un cerf ? » (301) Pour ne pas faire preuve d'hypocrisie, il estime qu'ils devraient exiger de la société qu'elle s'efforce, autant que possible, de diminuer la souffrance des animaux sauvages en plus de celle des animaux domestiques (301). Sagoff note ensuite que, puisque les droits humains de base sont positifs, cela doit aussi être le cas de ceux des animaux. C'est-à-dire que ce sont des droits forts ; nous avons l'obligation de les rendre effectifs (302). Le droit à la vie des animaux n'exige pas seulement que nous ne les tuions pas, mais que nous nous efforcions d'éviter qu'ils ne meurent, lorsque nous sommes en mesure de le faire. Selon Sagoff, il est hypocrite de vouloir attribuer des droits aux animaux ou de les traiter comme des égaux tout en laissant mourir ceux qui vivent dans la nature (302). Il poursuit en affirmant que ce sont eux, précisément, qui ont les vies les plus rudes, car la nature est cruelle. Cela s'explique par une reproduction en surnombre et une forte mortalité infantile, de même que par la prédation, la faim, les maladies, etc. Conséquemment, les personnes qui se soucient de la souffrance des animaux devraient concentrer leurs efforts pour venir en aide aux animaux sauvages (302).

Sagoff estime que, si les animaux sauvages avaient conscience de leurs conditions de vie, ils préféreraient être élevés sur une ferme (303). Dans les deux contextes, rares sont ceux qui meurent de vieillesse et la plupart finissent par être mangés. Or, « le chemin de la naissance à l'abattage est cependant souvent plus long et moins douloureux dans la basse-cour que dans les bois » (303). Ainsi, il considère que les animaux domestiques appartiennent à une « classe privilégiée » (304). Il poursuit en affirmant que la position utilitariste implique de satisfaire les besoins des animaux sauvages (304)<sup>32</sup>. En ce sens, il imagine diverses mesures anti-environnementales qui pourraient être mises en œuvre : convertir les parcs naturels en fermes, adopter les animaux sauvages (par exemple, la biche qui ne trouve rien à manger), remplacer leur nourriture afin qu'elle ne cause plus de souffrance<sup>33</sup> ou encore leur offrir un endroit chaud en hiver. Ces implications pratiques l'amènent à exprimer que les deux camps sont irréconciliables :

Les environmentalistes ne peuvent pas être des partisans de la libération animale. Les partisans de la libération animale ne peuvent pas être des environmentalistes. L'écologiste sacrifierait la vie de créatures individuelles pour préserver l'authenticité, l'intégrité et la complexité des systèmes écologiques. Le libérateur – si la réduction de la misère animale est prise au sérieux comme un objectif – doit être prêt, en

---

<sup>32</sup> Relativement aux espèces invasives, Sagoff évoque le fait que Singer a avancé l'idée d'utiliser des contraceptifs plutôt que du poison (303).

<sup>33</sup> L'exemple donné par Sagoff consiste à épargner les vers de terre en nourrissant les oiseaux à l'aide de protéines de soja texturées (304).

principe, à sacrifier l'authenticité, l'intégrité et la complexité des écosystèmes pour protéger les droits, ou garder la vie, des animaux (304)

Sagoff précise que, dans la conception des défenseur·euse·s des droits des animaux, certains intérêts ne peuvent pas être minimisés en vue d'assurer le bien commun. Notons qu'il assimile la théorie des droits à la pensée de Singer : « L'appel aux droits est simplement une variante de l'utilitarisme, en ce sens qu'il accepte le cadre général des intérêts, mais présuppose qu'il existe certains intérêts qui ne devraient pas être échangés contre d'autres. » (305)

Sagoff rappelle que seuls des individus peuvent avoir des droits et contredit Regan quant à son idée que le respect des droits individuels permet de préserver le bien de la communauté (306, note 25). En effet, les processus naturels essentiels au bon fonctionnement de la communauté ne respectent pas les droits des individus. De plus, l'obligation morale de préserver les espèces ne saurait reposer sur un droit. Il ajoute que les environmentalistes s'attachent aux populations, aux collections, aux systèmes et aux communautés (305). D'ailleurs, dans la pensée de Leopold, la préservation de la communauté biotique n'implique, en principe, aucun devoir envers les animaux individuels. En définitive, Sagoff déclare qu'une éthique environnementale basée sur des droits individuels est inappropriée. Il conclut en disant ceci : « Une éthique humanitaire – une appréciation non pas de la nature, mais du bien-être des animaux – ne nous aidera pas à comprendre ou à justifier une éthique environnementale. » (306-307)

#### 2.1.5. La perspective écoféministe de Kheel : pour un holisme non-hiérarchique qui intègre les émotions

Dans un article paru en 1985 sous le titre « The Liberation of Nature : A Circular Affair », Marti Kheel mobilise la pensée féministe pour éclairer d'une manière originale les différents points de débat qui scindent l'éthique environnementale (elle englobe l'éthique animale sous cette appellation). Selon Kheel, celle-ci témoigne d'une pensée hiérarchique qui perpétue la pensée dualiste (137)<sup>34</sup>. En effet, l'objectif est souvent de définir un ordre d'importance parmi les composantes de la nature, afin de nous aider dans nos choix moraux. Kheel souligne le caractère figé de cette démarche en disant qu'elle « présuppose qu'une partie de la nature doit toujours gagner, tandis qu'une autre doit toujours perdre » (137). Les environmentalistes holistes défendent le fait que leur paradigme est non-hiérarchique, or Kheel le conteste : Leopold et Callicott « ont renoncé au système de classification qui attribue une valeur à un être sur la base

---

<sup>34</sup> La pensée dualiste occidentale, qui comprend le monde à travers des couples d'oppositions hiérarchisés et genrés, est au cœur des réflexions écoféministes ; elle est accusée d'être à la base de l'exploitation des femmes, des animaux et de la nature (Kheel, 1985, p. 136).

de sa possession de certaines caractéristiques innées, pour ériger une *nouvelle* forme de hiérarchie dans laquelle les individus sont évalués sur la base de leur contribution relative au bien de l'ensemble (c'est-à-dire la communauté biotique) » (137). Comme Regan, elle accuse de totalitarisme les partisan·ne·s du holisme environnemental, en raison de leur insistance sur la subordination des individus au bien collectif (138). Du côté animaliste aussi, la majorité des théories remplacent une hiérarchie par une autre. Selon elle, l'exclusion des plantes de toute considération morale directe est une constante de leur pensée (139).

Kheel rejette l'opposition entre holisme et droits des individus, qu'elle perçoit comme un nouveau dualisme, et propose à la place « une vision holistique qui se préoccupe *à la fois* de l'individu *et* de l'ensemble dont l'individu fait partie » (135). Selon elle, la valeur morale se trouve dans les parties de la nature comme dans le tout (140). Pour illustrer cette idée, elle recourt à une métaphore familiale : les parents cherchent à assurer le bien-être de chaque enfant, de même que celui de la famille toute entière (145). Kheel prône donc un nivellement entre les trois camps décrits par Callicott, en réponse à son « affaire triangulaire ». Elle illustre ceci par l'image d'un cercle : « Si nous permettons un élément de ressenti dans nos interactions avec la nature, les positions représentées par ces camps se dissolvent en différents points d'un cercle. Aucun point ne peut donc être considéré comme plus important qu'un autre. La libération de la nature est, en fait, une affaire circulaire. » (140)

À travers la prise en compte des émotions, Kheel se revendique d'un holisme plus complet que celui des éthicien·ne·s de l'environnement. Elle estime qu'elles peuvent légitimement orienter nos décisions. Parce qu'elles font partie de notre réalité d'humain·e·s au même titre que la raison, elles participent du tout (140). Kheel s'oppose à la définition de règles universelles et aux hiérarchies prédéfinies par la raison. Elle adopte une conception dynamique de la valeur pour combattre le dualisme raison/émotions, c'est-à-dire qu'elle s'efforce de : « voir la valeur non pas comme un élément à assigner par une analyse rationnelle isolée, mais plutôt comme une chose dynamique qui est en mouvement constant » (140). Cette autrice considère que nous ne pouvons pas prédire la valeur d'un individu ou d'une espèce *a priori* (141). Par ailleurs, elle se montre favorable à la notion de « sensibilité unifiée »<sup>35</sup>, considérant qu'il importe de ressentir une connexion à la nature pour souhaiter son bien (144). Afin de ré-assembler la raison et les émotions, il s'agit de chercher à percevoir les effets concrets de nos décisions morales<sup>36</sup>.

---

<sup>35</sup> Kheel précise que « Robin Morgan a employé le terme *unified sensibility* pour décrire la fusion entre le ressenti et la pensée » (144).

<sup>36</sup> Si cela n'est pas possible, Kheel estime qu'il convient d'essayer d'expérimenter émotionnellement la connaissance que nous avons des conséquences de nos décisions (148).

L'exemple qu'elle donne à ce propos est le suivant : « Si nous pensons, par exemple, qu'il n'y a rien de moralement mauvais à manger de la viande, nous devrions peut-être visiter une ferme industrielle ou un abattoir pour voir si nous *ressentons* toujours la même chose. » (145)

Pour conclure, Kheel conteste le fait que nous devrions décider si ce sont les individus ou les ensembles qui ont la priorité sur le plan moral. Pour y remédier, elle prône un holisme non-hiérarchique qui intègre les émotions dans la formation de nos choix éthiques.

#### 2.1.6. La nouvelle proposition de Callicott : vers une unification théorique ?

Suite aux commentaires et objections qu'il reçoit, Callicott tente une réponse en 1988 dans « Animal Liberation and Environmental Ethics : Back Together Again »<sup>37</sup>. Il adapte son éthique environnementale de sorte à ce qu'elle prenne en compte les intérêts des animaux individuels, en particulier ceux des animaux domestiques, envers qui il reconnaît désormais des obligations. Callicott souhaite réconcilier les éthiques animales et environnementales dans une alliance durable à travers une unification théorique. Il commence par rejeter l'éclectisme moral de l'approche pluraliste présentée par Warren. Callicott s'inquiète d'un impossible arbitrage dans les cas de « conflits d'intérêts très réels entre le bien-être humain, le bien-être animal et l'intégrité des systèmes écologiques » (313). Selon lui, il est crucial que les diverses revendications morales soient « formulées dans les mêmes termes et rendues commensurables les unes aux autres » (312). C'est donc pour éviter le risque d'incommensurabilité des valeurs qu'il développe une proposition qui refond l'éthique animale à partir d'une théorie de la valeur holistique (Campbell, 2018, p. 53).

Callicott mobilise l'éthique animale de Mary Midgley (1983), jugeant qu'elle est compatible, et même complémentaire, à la *land ethic*. Midgley part du constat que les humain·e·s et les animaux vivent ensemble depuis des millénaires et forment ce qu'elle appelle des « communautés mixtes »<sup>38</sup>. Ces liens sociaux importent sur le plan moral. Callicott estime que la proposition de Midgley s'inspire de la théorie morale de Hume, en laquelle il voit également l'ancêtre historique de la *land ethic* (319). Cette théorie « fonde la moralité sur les sentiments, et non pas sur la raison » (317). Callicott entreprend de combiner la pensée de Midgley et celle de Leopold, qui partagent « une manière, essentiellement humienne, de comprendre les phénomènes de la vie morale, fondée sur des sentiments altruistes » (320). Campbell (2018)

<sup>37</sup> Je me réfère ici à la traduction française de 2010.

<sup>38</sup> Afeissa (2021) précise que d'autres auteur·ice·s parlent de *multispecies/transspecies/cross-species communities* et Dominique Lestel de « communauté hybride » (p. 28, note 8).

note que cet auteur considère leurs deux théories comme « axiologiquement holistiques » : « Midgley's theory finds moral value in the 'mixed community,' Leopold's in the 'biotic community.' » (p. 53)

Callicott conçoit un modèle communautaire reposant sur une succession de cercles concentriques agencés autour de chaque agent·e moral·e. Dans le premier cercle, au centre, se trouvent les proches de la personne concernée, envers qui elle a des devoirs forts. Viennent ensuite le voisinage, les concitoyen·ne·s, les autres êtres humains, puis les animaux en général (323-324). Ces « sphères de moralité » (330) génèrent des obligations différentes. Ainsi, les animaux de compagnie, qui font partie de la famille, méritent un meilleur traitement que les animaux d'élevage (324). Bourban et Broussois (2020) soulèvent que cette nouvelle éthique callicottienne est structurée par deux principes. Premièrement, la proximité d'appartenance importe moralement et détermine nos obligations. Ainsi, les besoins vitaux de tout être humain doivent primer sur ceux des autres êtres. Secondement, « les enjeux les plus forts génèrent des devoirs qui l'emportent sur les devoirs générés par des enjeux plus faibles » (Bourban & Broussois, 2020, p. 4). Ce principe permet de prioriser parfois des intérêts non-humains. Par exemple, « lorsque la vie humaine n'est pas en danger, la survie de certaines populations peut être prioritaire par rapport aux intérêts humains » (Bourban & Broussois, 2020, p. 4).

Dans ce modèle, Callicott met l'accent sur le fait que nous n'avons pas les mêmes obligations envers les animaux domestiques qu'à l'égard des animaux sauvages (325). Selon lui, les animaux domestiques appartiennent à la communauté mixte tandis que les animaux sauvages sont membres de la communauté biotique. Il souligne à ce propos que le droit de vivre ne fait pas partie de la nature : « Dans l'histoire de la vie de la communauté biotique, il n'est aucun fait plus fondamental que celui qui consiste à manger... *et à être mangé.* » (326) Toute espèce se situe le long de la chaîne alimentaire, et nous n'avons pas à bousculer cela. Ce qui importe selon Callicott, c'est le respect du mode de vie des animaux sauvages, même s'ils se nuisent les uns aux autres (326). En effet, « nul ne devrait se sentir autorisé à interférer dans les relations qu'ont entre eux les animaux sauvages » (330). Il relate que, pour Sapontzis (1984), nous devrions nous efforcer d'empêcher la prédation, lorsque cela n'entraîne pas davantage de souffrance (327, note 1). De plus, Callicott parle de « cauchemar écologique » pour qualifier l'extinction volontaire des prédateurs qui découle, selon lui, des théories de Singer et de Regan (327, note 1). Une telle éradication nuirait considérablement à la communauté biotique. Il rappelle en ce sens que « de nombreuses espèces de proies dépendent des prédateurs pour optimiser leurs propres populations » (327). En revanche, Callicott soutient que nous devons

protéger les animaux qui appartiennent à la communauté mixte, comme par exemple les poulets élevés en plein air face aux prédateurs (330).

Cette nouvelle théorie, qui accorde de l'importance aux animaux domestiques, ne s'oppose toutefois pas au fait de les tuer pour les manger, tant que le contrat qui lie ces animaux aux humain·e·s dont ils dépendent n'est pas violé (324). Cela permet de dénoncer l'élevage intensif sans rejeter tous les types d'élevage. Or, ce point ne saurait rallier les défenseur·euse·s des animaux. Iels auraient également dû adopter « une nouvelle conception expliquant pourquoi les animaux domestiques ont une valeur », soit un critère d'appartenance communautaire (Campbell, 2018, p. 53). C'est pourquoi l'unification théorique réalisée par Callicott ne peut conduire à une alliance véritable. Cette proposition ne rencontrera pas le succès escompté.

## 2.2. Tentatives de réconciliation

Suite à une première décennie conflictuelle, de nouvelles propositions seront faites afin de réconcilier les deux parties.

### 2.2.1. L'individualisme biocentrique de Varner et la question de la chasse thérapeutique

Après avoir défendu une forme de holisme dans les années 1980, Gary Varner expose dans son livre *In Nature's Interests ? Interests, Animal Rights, and Environmental Ethics* (1998) une position qu'il qualifie d'« individualisme biocentrique ». Selon lui, tous les organismes vivants – et seulement eux – ont des intérêts qui importent moralement et devraient être protégés. Il souhaite effectuer un rapprochement entre éthique animale et éthique environnementale, considérant non seulement qu'elles sont compatibles, mais aussi qu'elles peuvent prendre racines dans un même individualisme moral basé sur les intérêts. Selon lui, un être peut avoir un bien propre sans présenter de désirs conscients. Il définit la notion d'intérêt de cette manière : « Avoir des intérêts dans un sens moralement pertinent, c'est avoir un bien ou un bien-être propre, qui peut être affecté positivement ou négativement par les actions d'agents moraux » (25). Il en existe différents types : les intérêts biologiques de tout être vivant et les désirs de certains d'entre eux (mammifères, oiseaux). Dans la pensée de Varner, les désirs ont la priorité sur les intérêts biologiques, et certains désirs humains priment sur les désirs des animaux (79). Il estime en effet que les intérêts humains les plus importants (*ground projects*<sup>39</sup>) supplantent ceux des animaux (79). Il donne la priorité aux intérêts que les humain·e·s sont les

---

<sup>39</sup> La particularité d'un *ground project* est de donner du sens à notre vie.

seul·e·s à posséder, en raison du fait que leur satisfaction crée plus de valeur que tout autre intérêt. Cela établit donc une hiérarchie des formes de vie : êtres humains, oiseaux et mammifères, insectes, plantes et micro-organismes (95-96). Parce qu'il privilégie certains intérêts humains lorsqu'ils entrent en conflit avec des intérêts non-humains, Varner décrit sa position comme « axiologiquement » anthropocentrique. Il estime d'ailleurs que toute théorie individualiste biocentrique, ou animaliste, plausible devrait l'être (122). Par contraste, les positions *valuationally anthropocentric* sont celles qui n'attribuent de valeur intrinsèque qu'aux êtres humains (121).

Intéressons-nous maintenant à la convergence qu'il voit sur le plan pratique. Varner conteste ce qu'il appelle les « deux dogmes de l'éthique environnementale », soit l'idée selon laquelle les théories d'éthique animale ainsi que les positions qui priorisent certains intérêts humains sont contraires à l'agenda environnementaliste (142)<sup>40</sup>. Il entreprend de montrer que sa proposition peut appuyer celui-ci et que les positions sentientistes ne vont pas nécessairement à l'encontre des intérêts environnementaux.

Dans le cinquième chapitre de son livre, qui porte le titre « Can Animal Rights Activists Be Environmentalists ? », Varner précise qu'il y a deux raisons pour lesquelles les philosophes de l'environnement perçoivent les implications pratiques de l'éthique animale comme anti-environnementales (100). Premièrement, en matière de contrôle des populations d'animaux sauvages, iels imaginent d'une part que la chasse serait interdite (même lorsqu'elle est requise afin de préserver la santé ou l'intégrité d'un écosystème), et d'autre part que nous aurions une obligation d'empêcher la prédation naturelle (ce qui inclut de ne pas réintroduire des prédateurs). Deuxièmement, dans le domaine de la préservation de la biodiversité, il serait interdit de retirer ou de tuer les animaux exotiques qui posent un problème, de même que de reproduire en captivité les animaux d'une espèce menacée (100). Varner estime que les activistes de la cause animale ont, par le biais de slogans radicaux et simplificateurs, participé à forger l'idée selon laquelle l'éthique animale a des implications environnementales inadéquates. Or, cet auteur affirme que cela ne se vérifie pas au niveau théorique, et qu'une convergence est possible sur le sujet de la chasse thérapeutique, que les environmentalistes soutiennent déjà (103).

---

<sup>40</sup> Varner liste les buts des environmentalistes : « 1. Préservation des espèces, des milieux sauvages et des habitats spéciaux tels que les zones humides, les estuaires, les forêts tropicales humides et les déserts ; 2. Réintroduction d'espèces localement éteintes, y compris les grands prédateurs, l'élimination d'espèces exotiques et l'adaptation des pratiques agricoles et paysagères au biote local ; 3. Des réductions substantielles de la pollution de l'air et de l'eau ; et 4. Réduction substantielle de la population humaine mondiale. » (121-122)

La thèse défendue par Varner consiste à dire que les environmentalistes et les animalistes peuvent tomber d'accord sur la nécessité morale de la chasse thérapeutique des espèces dont une gestion est obligatoire (*obligatory management species*). Ce sont celles qui ont tendance à dépasser la capacité de charge de leur habitat et à dégrader celui-ci « au détriment de leurs propres générations futures et de celles d'autres espèces » (101). Tout d'abord, admettant que la chasse thérapeutique amoindrit la souffrance des animaux sauvages, Varner avance que les animalistes d'inspiration utilitariste devraient la soutenir (104). Pour Singer, qui reconnaît que ce type d'intervention est préférable au laissez-faire, il convient toutefois de favoriser les moyens non-létaux de gestion des populations. À ce propos, Varner indique qu'il y a une controverse empirique relative à l'efficacité des mesures non-létales, telles que la relocalisation ou les implants de contrôle des naissances. Il affirme donc qu'en l'absence d'une méthode efficace, les partisan·ne·s de l'utilitarisme devraient se rallier à l'idée qu'il faut procéder à l'abattage de certains animaux (111). Selon Varner, la chasse thérapeutique peut également être soutenue à partir de la théorie de Regan, bien que celui-ci s'oppose à la logique qui la soutient, à savoir « tuer certains de manière à ce que d'autres puissent vivre » (113)<sup>41</sup>. Varner conteste l'idée selon laquelle nous ne sommes pas responsables de la mort des animaux qui survient de causes naturelles : « lorsqu'un agent·e responsable permet consciemment à la nature de suivre son cours, n'est-il ou elle pas responsable par omission pour les morts prévisibles qui en résultent ? » (114) Cet auteur se réfère en outre au *miniride principle* élaboré par Regan, qui « implique qu'il est préférable de gérer les groupes de sorte à diminuer le nombre d'animaux tués » (117). Voici le raisonnement de Varner :

Compte tenu de la conception du mal de Regan, la mort nuit également à tous les individus normaux de la même espèce. Donc, s'il est vrai que si moins d'animaux mourront si la chasse thérapeutique est utilisée pour réguler une population d'animaux sauvages que si l'attrition naturelle est autorisée à suivre son cours, alors le point de vue de Regan implique que la chasse thérapeutique est non seulement permise, mais une expression moralement obligatoire du respect des droits des animaux. (113)

Ainsi, à partir des textes de Singer et de Regan, Varner déclare que les animalistes peuvent rejoindre les environmentalistes dans leur défense de la chasse thérapeutique des espèces qui nécessitent une gestion. Il considère que celle-ci permet d'éviter des dégradations environnementales, mais aussi d'assurer le bien-être agrégé de l'espèce régulée ainsi que de diminuer le nombre d'animaux tués.

---

<sup>41</sup> Palmer (2018) réfute cette interprétation, considérant que la théorie de Regan ne peut pas être mobilisée pour défendre la chasse thérapeutique.

### 2.2.2. La romance hollywoodienne postulée par Jamieson

Pour Dale Jamieson, il faut admettre que l'éthique animale est une éthique environnementale. C'est l'opinion qu'il défend dans « Animal Liberation is an Environmental Ethic », en 1998. Ce texte constitue une tentative de réconciliation au niveau théorique<sup>42</sup>. En réponse à l'affaire triangulaire envisagée par Callicott et le divorce postulé par Sagoff, Jamieson « voit le potentiel pour une romance hollywoodienne » (52). S'il reconnaît qu'il existe des différences entre les vues des environmentalistes et celles des défenseur·euse·s de la libération animale, Jamieson cherche surtout dans cet article à montrer que les deux groupes ne sont pas des camps unifiés. Il souligne notamment les différends concernant l'abattage d'animaux pour le bien d'une population ainsi que l'élimination d'animaux pour préserver une plante rare (52). Selon lui, ces questions difficiles ne créent pas une scission aussi nette que ce qui a été soutenu (53). Il mobilise en ce sens le point de vue de Varner, pour qui la chasse thérapeutique représente un terrain d'entente. Jamieson met en exergue l'existence de divisions internes, qu'il juge aussi « profondes » que celles qui séparent les deux camps (42). Cette contribution a pour objectif de complexifier ce qui a pu apparaître comme un simple débat entre deux camps univoques (53).

Contrairement aux conclusions de Sagoff, selon qui l'application de l'éthique animale aurait des conséquences environnementales désastreuses, Jamieson affirme que les animalistes ont les moyens de respecter sérieusement la nature. Cela est possible à travers la valorisation intrinsèque des entités non-sentientes (46). Tout d'abord, cet auteur distingue la source du contenu des valeurs : s'il est besoin d'un évaluateur sentient<sup>43</sup>, les récipiendaires de la valeur peuvent ne pas présenter cette caractéristique (47). Ensuite, il déclare que seuls les êtres pourvus de sentience peuvent bénéficier d'une valeur de premier ordre (*primary value*). Quant à la valeur des entités non-sentientes, il estime qu'elle est dérivée (*derivative value*) et dépend des êtres sentients (47). Les défenseur·euse·s des animaux peuvent, ainsi, valoriser la nature en tant qu'habitat pour les êtres sentients qui y vivent (51). Le caractère dérivatif d'une valeur n'empêche pas qu'elle soit « very great and urgent » et qu'elle puisse parfois même surpasser la valeur d'un être sentient (47). À titre d'exemple, il évoque les œuvres d'art que Churchill a fait protéger à la campagne pendant la Seconde Guerre mondiale : les moyens mobilisés pour leur mise en sécurité auraient pu servir à sauver des vies humaines (48). Jamieson poursuit en indiquant que, bien que les entités naturelles non-sentientes relèvent d'une valeur dérivative, « elles peuvent être d'une valeur extrême et peuvent être valorisées intrinsèquement », c'est-à-

<sup>42</sup> Il évoque aussi certaines convergences pratiques, comme une alliance contre la production de viande de bœuf.

<sup>43</sup> Jamieson conteste l'idée de valeur indépendante.

dire dans leur propre intérêt (49). À partir de ces précisions conceptuelles, il déclare que les animalistes peuvent donc rejoindre les éthicien·ne·s de l'environnement « dans la lutte pour la préservation des rivières sauvages et des zones sauvages » (49). Il estime que ces premier·ère·s sont capables de valoriser l'environnement aussi « intensément » que ces second·e·s, « bien qu'ils les considèrent comme des valeurs dérivées plutôt que primaires » (51).

Au terme de son article, Jamieson écrit ceci : « La libération animale est une éthique environnementale et devrait être accueillie à nouveau dans la famille. » (54) En sus, il note que nous devrions comprendre que les éthicien·ne·s spécialistes de l'environnement et ceux qui s'intéressent aux animaux sont du même côté dans la « transition d'une culture qui considère la nature comme un matériau à exploiter à une culture qui affirme l'importance de vivre en harmonie avec la nature » (54).

### 2.2.3. Le constat d'une relation compliquée par Campbell

Si Larrère et Larrère (2011) écrivent que « Dale Jamieson a donc raison lorsqu'il dit qu'il y a au moins autant de divisions à l'intérieur de l'éthique environnementale, qu'entre l'éthique animale et l'éthique environnementale » (p. 99), Ian J. Campbell le conteste. Il entreprend de répondre à Jamieson, vingt ans plus tard, dans « Animal Welfare and Environmental Ethics : It's Complicated » (2018), montrant qu'il y a davantage d'unité à l'intérieur de chaque camp que ce que Jamieson pensait. En sus, l'élément sur lequel leurs théories respectives s'accordent le plus est précisément ce qui oppose les deux camps (55). En effet, la plupart des propositions en éthique environnementale présentent une théorie de la valeur holistique, alors que les éthiques animales sont individualistes (49).

Pour commencer, Campbell détaille ce qui rapproche Singer et Regan. Leurs théories représentent deux versions de l'extensionnisme moral : à partir de l'utilitarisme pour l'un, et de la tradition des droits pour l'autre. S'il est vrai que Regan a consacré un effort certain à distinguer sa position de celle de Singer, Campbell considère que l'on ne peut pas dire que leurs divergences sont profondes, en particulier lorsqu'on les met en regard avec l'éthique environnementale (55). Cet auteur souligne qu'elles se recoupent quant à l'étendue de leur domaine, leurs implications pratiques et la théorie de la valeur individualiste sur laquelle elles prennent appui (57). Bien que Singer et Regan n'intègrent pas exactement les mêmes animaux dans le cercle de la moralité, d'un point de vue environnemental leurs propositions sont très proches : « plus de 96% des espèces vivantes ne relèvent pas du domaine de préoccupation morale directe des animalistes » (56). Sur les principales questions pratiques qui les occupent,

ces deux auteurs tombent d'accord (57). Tous deux prônent par exemple l'adoption d'un régime végétarien. Campbell souligne néanmoins qu'ils ne thématisent pas l'expérimentation animale de la même manière. D'un côté, Regan refuse qu'un animal soit traité en fonction de son utilité pour autrui, alors que de l'autre, Singer accepte que les intérêts de certains soient sacrifiés au profit d'autres, si l'agrégation des préjudices et des bénéfices nous y invite. Malgré certaines différences, ces deux auteurs se rejoignent dans leur reconnaissance que la valeur se situe dans les individus.

Au sein de l'éthique environnementale, Campbell concède que l'on trouve de réelles divergences, mais il soutient que les principaux auteurs qui s'y rattachent – Rolston, Callicott et Norton – s'accordent sur la nature holistique de la valeur (60)<sup>44</sup>. Campbell note également que les préconisations pratiques de ces éthiciens concernant la communauté écologique convergent. Il ajoute que la valorisation de la nature de type holiste est fort différente de celle que Jamieson a présentée :

C'est précisément en vertu de leur holisme et de leur individualisme respectifs que l'éthique écologique et le bien-être animal sont incommensurables au niveau de la théorie et incompatibles au niveau de la pratique. [...] Promouvoir le bien de l'ensemble de la communauté écologique implique souvent de favoriser et de promouvoir le bien d'entités qui n'ont qu'une valeur dérivée dans une éthique du bien-être par rapport aux intérêts des animaux sentients ou détenteurs de droits qui ont une valeur primordiale dans une éthique du bien-être. (61)

Or, bien que l'éthique animale soit incommensurable avec l'éthique écologique, Campbell indique qu'elle est commensurable avec un groupe de théories environnementales marginales qui placent la valeur dans les individus plutôt que dans les ensembles (49). D'après Campbell, la plus importante d'entre elles est le biocentrisme de Paul Taylor, qui inclut la totalité des êtres *vivants* dans la communauté morale. L'on pourrait penser que l'éthique biocentrique est plus proche de l'éthique écologique que de l'éthique animale. Campbell démontre le contraire en mettant en évidence qu'il existe d'importantes similarités entre biocentrisme et pathocentrisme. Les théories de Regan et Taylor, par exemple, partagent en effet une base théorique commune à travers d'une part leur fondement individualiste et d'autre part le paradigme des droits qu'ils adoptent. Campbell rappelle que Regan a d'ailleurs anticipé la possibilité de fonder une éthique environnementale sur des droits dans le prolongement de sa théorie, ainsi que nous l'avons évoqué plus haut. De la même manière, Campbell précise qu'une éthique environnementale *utilitariste* pourrait être développée, de sorte à compléter la théorie de Singer. Toutefois, ces théories environnementales individualistes demeureraient incompatibles avec les éthiques holistes, puisque le bien de la communauté biotique requiert parfois la violation des intérêts de

---

<sup>44</sup> Selon Norton, l'éthique environnementale se caractérise davantage par le non-individualisme – c'est-à-dire le holisme – que par le non-anthropocentrisme (59).

ses constituants, par exemple *via* l'élimination des individus d'une espèce invasive, ou la réintroduction de prédateurs. C'est pourquoi Campbell répond, comme Sagoff, par la négative à la question rhétorique posée par Regan.

Ainsi, la tentative de rapprochement effectuée par Jamieson est vaine, en raison de divergences indépassables. En effet, selon Campbell, « les éléments qui caractérisent le plus » chacun des deux camps « sont mutuellement exclusifs » (65). Il termine par la remarque suivante :

Enfin, les divergences entre une éthique environnementale biocentrique et une éthique écologique sont encore plus grandes que celles entre une éthique du bien-être animal fondée sur les droits ou l'utilitarisme et une éthique écologique, car la première paire a un domaine beaucoup plus vaste d'individus dont les droits ou les intérêts sont violés par une éthique écologique holistique. [...] Montrer la compatibilité d'une éthique du bien-être animal et d'une éthique environnementale utilitariste ou fondée sur les droits ne fait que déplacer le problème de l'incommensurabilité dans le camp de l'éthique environnementale. (65)

En définitive, si la relation entre éthique animale et éthique environnementale a été décrite par Jamieson comme une « romance hollywoodienne », Campbell considère pour sa part que, s'il existe effectivement une romance, « the best we can say is that 'It's complicated' » (65).

#### 2.2.4. La solution de O'Neil : combiner la justice et le *care* environnemental pour retrouver la paix

En 2000, dans « Animal Liberation versus Environmentalism : The Care Solution », Rick O'Neil envisage une combinaison entre la justice environnementale – soit l'éthique animale – et le *care* environnemental, afin de dépasser le débat. Une des tentatives de résoudre le conflit consiste à mettre l'accent sur la valeur instrumentale que recèle un environnement sain pour les animaux qui y vivent (184). Or, O'Neil écrit que les conditions optimales pour la nature ne peuvent coïncider avec celles qui sont idéales pour les êtres sentients (184). Et d'ajouter que la plupart des auteur·ice·s réproouvent l'idée d'une intervention à large échelle visant à réduire la souffrance des animaux sauvages. Du point de vue des animaux eux-mêmes, cela ne semble pas une entreprise souhaitable. Par ailleurs, si les animalistes soutiennent généralement les actes de sauvetage isolés, qui ne risquent pas d'ébranler l'équilibre écologique, les environmentalistes « les considèrent comme inefficaces et non-nécessaires » (184).

Pour O'Neil, l'éthique animale et l'environnementalisme répondent à des questions différentes. La première s'intéresse à la question du statut moral dans le cadre de la tradition de la justice, tandis que le second se penche sur les sources de la valeur intrinsèque à partir du *care* (189). O'Neil précise : « Bien que les espèces, les zones sauvages et les autres êtres naturels non sentients n'aient pas de statut moral, ils peuvent néanmoins posséder une valeur intrinsèque et être des objets de soins. » (189) La solution féministe qu'il présente pour calmer la dispute consiste à conjuguer la conception animaliste du statut moral et la perspective

environnementaliste sur l'origine de la valeur intrinsèque (186). Alors que certain·e·s pensent que la manière la plus sûre de garantir une protection adéquate de l'environnement est d'inclure la nature à notre communauté morale, O'Neil soutient que seuls les êtres sentients peuvent avoir un statut moral, c'est-à-dire que leurs intérêts méritent d'être pris en considération (185). En revanche, puisque rien n'a d'importance du point de vue des êtres non-sentients, il est « insensé » de les intégrer dans la communauté morale (186). Il ajoute que les principes universalisables, tel que celui de l'égalité de considération des intérêts, ainsi que leur application impartiale importent, mais cela doit s'accompagner d'un *care* environnemental qui reconnaît une valeur intrinsèque aux êtres non-sentients. Voici la définition qu'il en donne : « Quelque chose a une valeur intrinsèque si son existence est une bonne chose en soi, en dehors de son rôle de moyen pour d'autres biens. » (185)

O'Neil pense que le *care* est suscité par la valeur intrinsèque des objets naturels. Il le conçoit comme un « indicateur » de celle-ci : « Nous avons tendance à prendre soin des objets qui possèdent une valeur intrinsèque » (186). En d'autres mots, ce sont les qualités inhérentes d'un objet qui nous amènent à nous soucier de lui ; elles déclenchent une réponse émotionnelle (187). Il souligne que le *care* n'est pas qu'une appréciation ; il pousse à l'action en raison d'une préoccupation directe pour les éléments de l'environnement (187-188). Cela contraste donc avec la valorisation instrumentale. Concédaient que le *care* n'impose pas d'obligation, O'Neil indique qu'il donne néanmoins une direction morale à suivre (188). Cet auteur pense que l'on peut légitimement s'inquiéter du relativisme du *care*, dès lors que nous pouvons nous soucier de tout objet ou activité, mais il considère qu'il est encadré à la fois par son objet et par la justice. En effet, premièrement, différents objets ne contiennent pas la même valeur intrinsèque, si bien qu'ils n'invitent pas au *care* au même degré les uns que les autres. En guise d'exemple, « un cours d'eau forestier engendrera plus de *care* qu'un dépotoir de déchets toxiques » (188). De plus, la justice environnementale permet d'assurer la protection des êtres sentients face aux activités de *care* néfastes. Dans les cas de conflit, c'est généralement la justice qui doit l'emporter sur le *care*, par exemple les intérêts de la potentielle victime d'un·e chasseur·euse aimant chasser (188).

Toutefois, O'Neil dit que les féministes ont mis l'accent sur une attention au contexte et aux particularités. Il en résulte qu'« il ne peut y avoir de règles précises pour décider si la justice ou le *care* prime dans une situation donnée » (189). Pour illustrer ceci, O'Neil présente la situation suivante : face à un bâtiment en feu dont on ne peut extirper qu'une seule personne, il faut choisir entre un·e scientifique et un·e de nos proches. Notre intuition nous poussera

certainement à venir en aide à un membre de notre famille plutôt qu'à la personne scientifique, admettant que celle-ci serait pourtant plus utile à la société (188). L'auteur souligne ici la priorité des siens par rapport aux autres humain·e·s. Par ailleurs, il suggère qu'une valeur intrinsèque forte peut surpasser le respect dû aux animaux : « Une personne juste et attentionnée [caring] pourrait, dans certains cas, arriver à la conclusion raisonnable et morale qu'un certain sacrifice des intérêts des animaux individuels est justifié par l'augmentation de la valeur intrinsèque. » (189) Cela concerne la préservation des espèces végétales menacées, qui nécessite parfois l'abattage d'animaux exotiques. De même, puisque le fait de laisser les animaux sauvages et de permettre aux prédateurs de se comporter selon leurs instincts naturels comporte une valeur intrinsèque conséquente, ne pas intervenir dans la prédation est judicieux (189). Selon O'Neil, le *care* devrait néanmoins nous pousser à trouver un moyen de respecter les êtres sentients de concert avec la valeur intrinsèque des entités naturelles. Il suggère en ce sens la voie alternative de la stérilisation des espèces exotiques ou de leur relocalisation (189). De plus, nos décisions peuvent varier en fonction des circonstances : nous pouvons choisir de ne pas empêcher un loup d'attaquer un mouton tout en ne permettant pas à un chien de compagnie de sauter sur un lapin, parce que le chien bénéficie d'une autre source de nourriture. O'Neil résume : « Bien que je me soucie *au sujet* du processus naturel de prédation, je peux me soucier de l'une des victimes de ce processus. » (189)<sup>45</sup>

En intégrant le *care* environnemental, les éthicien·ne·s des animaux peuvent se soucier de la nature sans incohérence (189). O'Neil en conclut qu'« à travers les notions de justice et de care, les animalistes et les environnementalistes peuvent enfin faire la paix » (190).

#### 2.2.5. Regretter la souffrance due à la prédation tout en respectant la nature et l'épanouissement des animaux sauvages, ou la recette d'Everett

Selon Jennifer Everett, malgré différents efforts de formuler une convergence, un sujet de friction persiste : la question de la prédation. C'est ce qu'elle thématise dans son article « Environmental Ethics, Animal Welfarism, and the Problem of Predation : A Bambi Lover's Respect for Nature » (2001)<sup>46</sup>. Répondant à la critique de la prédation, elle montre que les théories d'éthique animale ne sont pas anti-environnementales (45). La version forte de cette critique consiste à dire que les théories animalistes impliquent un devoir d'intervenir dans la prédation, tandis que la version faible insiste sur le fait que ce phénomène est vu comme

<sup>45</sup> O'Neil mobilise ici la distinction établie par Deane Curtin (1991) entre « caring about » et « caring for ».

<sup>46</sup> Ce titre fait écho à l'article de Ned Hettinger, « Bambi Lovers vs Tree Huggers : A Critique of Rolston's Environmental Ethics », paru en 1994.

mauvais, ce qui traduit une arrogance vis-à-vis de la nature (42). Selon Everett, les défenseur·euse·s des animaux ne sont pas tenu·e·s de sauver les proies de leurs prédateurs ; ni le conséquentialisme, ni le déontologisme ne les y oblige (45). De plus, les principes qui les guident n'impliquent aucunement la dépréciation de la nature (42). L'on peut en effet regretter la souffrance générée par la prédation sans répudier la nature dans son ensemble. Everett prend garde de préciser qu'elle ne cherche pas à montrer que « les obligations de protéger la nature non-sentiente qui pourraient découler indirectement d'une éthique animaliste sont aussi fortes ou complètes que des obligations similaires découlant plus directement de l'éthique environnementale biocentrique ou écocentrique » (45).

Pour commencer, Everett affirme que le prédateur carnivore tire un plus grand bénéfice des animaux qu'il tue que le·a chasseur·euse, parce qu'il n'a pas d'alternative pour se nourrir (47). Elle ajoute que l'épanouissement qui accompagne la prédation peut dépasser la souffrance qu'elle cause (47). La prédation contribue au bien-être animal agrégé, notamment parce qu'elle assure l'équilibre entre proies et prédateurs, et parce que ce sont les individus les plus faibles qui sont attaqués en premier, entraînant leurs gènes dans la mort, ce qui évite certaines faiblesses d'être transmises à une descendance qui en souffrirait à son tour. C'est pourquoi Everett estime que les conséquentialistes ne sont pas tenu·e·s de remédier à la prédation.

Cette autrice complète ensuite le positionnement de Regan, qui limite trop nos devoirs d'assistance, selon elle (50). Elle rejette l'idée selon laquelle il est nécessaire qu'une injustice ait lieu pour qu'un devoir d'assistance émerge. Elle explicite pour quelle raison nous devrions venir en aide à un enfant attaqué par un lion, mais pas à une biche. L'idée centrale de son raisonnement est que le droit à un traitement respectueux implique le respect de la *nature* des êtres qui le détiennent (54). Lorsqu'un être est menacé d'une manière qui n'est pas injuste, nous n'avons le devoir de lui porter secours que si une aide est nécessaire pour qu'il s'épanouisse selon sa nature (54). Comme les humain·e·s ont besoin de pouvoir compter sur autrui lorsqu'ils sont en situation de vulnérabilité, nous avons un devoir d'assistance envers l'enfant face à tout incident qui le menace et que l'on peut anticiper. Les biches, quant à elles, ne pourraient pas s'épanouir selon leur nature sauvage si on les aidait constamment à éviter leurs prédateurs (54). Everett présente un principe qui permet d'éviter à la fois la vision trop étroite de Regan et l'idée trop large d'un devoir face à toute nuisance subie par les animaux : « Les obligations d'assistance n'existent que dans la mesure où les bénéficiaires potentiels ont besoin d'aide pour s'épanouir selon leur nature. » (55) Pour Everett, s'abstenir d'intervenir dans la prédation est

donc compatible avec le devoir de respect dû aux animaux. Il en résulte que la théorie des droits des animaux ne nous oblige pas non plus à sauver les proies de leurs prédateurs (55).

La version faible de la critique consiste à dire que la perception de la prédation comme un fait regrettable va de pair avec un mépris implicite de la nature, ce qui traduit une incapacité à apprécier les processus naturels ainsi qu'une volonté de transcender la nature (45). Everett rapporte que, pour Hettinger, une appréciation de la nature véritablement environnementale nécessite d'affirmer la valeur de la prédation (66, note 16). Elle répond à cela que la sensibilité à la souffrance occasionnée par la prédation « ne commet pas le péché environnemental de répudier la nature » (55). Elle insiste sur le fait que le rôle de la prédation au sein des écosystèmes dépasse les douleurs engendrées (59). Voici sa synthèse : « Un défenseur des animaux peut avec cohérence soutenir que la souffrance (prise en soi) n'a pas de valeur, mais que la nature, qui contient la souffrance, est précieuse, parce que les valeurs de la nature (prises dans leur ensemble) l'emportent ou éclipsent les dévalorisations. » (59)

En somme, Everett considère que l'empathie envers les animaux qui souffrent en raison de la prédation qu'ils subissent est compatible avec un respect authentique de la nature (61). De plus, il importe d'assurer l'épanouissement des animaux selon leur nature, ce qui combat l'idée d'une intervention pour éviter la prédation. Elle termine en disant que les *bambi lovers* engagé·e·s en faveur des animaux peuvent donc tout aussi bien être de véritables *tree huggers* (62).

#### 2.2.6. Rapprochement partiel à travers l'écocentrisme et le contrat domestique : la thèse des Larrère

Dans un texte intitulé « Éthique animale et éthique environnementale » (2011), Catherine et Raphaël Larrère indiquent que celles-ci peuvent être rendues compatibles, si nous les concevons comme des éthiques communautariennes (100). Cela renvoie, comme chez Callicott, à la communauté mixte et à la communauté biotique. Les Larrère sont d'accord pour dire que nous n'avons pas à traiter les animaux domestiques et sauvages de la même manière. La thèse qu'ils défendent s'énonce ainsi : « nos relations aux animaux sauvages relèvent d'une éthique environnementale, alors que les règles de comportement que nous pouvons adopter envers les animaux que nous avons domestiqués peuvent être fondées sur la fiction d'un contrat domestique » (102).

Parce que les animaux sauvages ne sont pas individualisables et que leurs intérêts (ou droits) ne sont pas respectés dans la nature, ils ne pourraient que « difficilement entrer dans le champ des éthiques animales » (100). Les Larrère rejoignent Callicott en disant que ce qui importe

dans nos rapports avec eux, « ce n'est ni la vie, ni les intérêts, ni la liberté de mouvement de tel ou tel animal individuel, mais la survie et les possibilités d'adaptation des populations (voire des espèces dans les cas les plus graves) » (101). Les animaux domestiques, en revanche, font partie de nos communautés et nous accordent leur confiance. Les Larrère estiment que la relation que nous entretenons avec eux leur est profitable, pour autant qu'elle ne relève pas de l'élevage intensif. Ces auteur·ice·s considèrent qu'un pacte nous lie : en échange de leurs services, les humain·e·s sont tenu·e·s de leur assurer de bonnes conditions de vie en garantissant leur sécurité, leur santé, leur subsistance et leur reproduction (102).

Étudiant ensuite le cas de l'attaque de moutons par des loups, les Larrère se positionnent en faveur de mesures de protection des troupeaux (105). Iels estiment que, puisque nous sommes « responsable[s] des conséquences non-intentionnelles de [no]s actions, dès lors qu'elles pouvaient être anticipées » (103), il ne serait pas adéquat de laisser les loups agir. Cela équivaudrait à une rupture du contrat<sup>47</sup>. En outre, chercher à éradiquer les loups serait une violence inutile, parce qu'ils reviendraient. Ce qui importe selon les Larrère, « c'est le sort de la population de loups qui a colonisé les Alpes, pas celui de tel ou tel individu » (105). Et d'ajouter que si elle est en extension, il est alors tolérable d'en tirer quelques-uns. Iels ajoutent que la protection des troupeaux a pour corollaire de conduire les loups « à mieux tenir leur fonction régulatrice vis-à-vis de la faune sauvage » (105). Cette thématique est l'occasion pour les Larrère de souligner le rôle du pastoralisme dans le maintien des milieux ouverts alpins qui « sont bien plus riches en espèces diverses que les forêts et les landes de ligneux bas qui s'installeraient à leur place si le pastoralisme était abandonné » (104). En concluant, iels indiquent néanmoins que leur approche de la coexistence, qui concilie l'écocentrisme et un certain souci pour les animaux d'élevage, ne peut satisfaire ni le biocentrisme, ni les éthiques animales.

### 2.3. Une deuxième lune de miel par des devoirs positifs différenciés

Dans un article intitulé « A Second Honeymoon : Animal Liberation and Environmental Ethics » (2019), Sydney Faught répond à Sagoff qui, d'après elle, évince trop rapidement la théorie des droits des animaux. Elle postule qu'une réconciliation est possible à partir de celle-ci<sup>48</sup>. Nous ne devons pas intervenir dans les relations des animaux sauvages. Mais, si la croissance d'une population résulte d'une interférence humaine, alors nous devrions agir. À la

---

<sup>47</sup> Les Larrère présentent leur théorie du contrat domestique dans « Animal Rearing as Contract ? » (2000).

<sup>48</sup> Toutefois, contre les environnementalistes, Faught considère que les partisan·ne·s des droits des animaux n'ont à se préoccuper des espèces en danger que lorsque ce sont des humain·e·s qui sont responsables d'une perturbation.

fin de son article, elle appelle au développement d'une approche des droits des animaux qui réconcilierait l'environnementalisme divorcé de la libération animale. Des publications antérieures ont en réalité déjà entrepris de le faire. Je me propose de détailler ci-dessous les apports de Palmer (2010), puis de Donaldson et Kymlicka (2011). Si la plupart des défenseur·euse·s des droits des animaux préconisent simplement de laisser les animaux sauvages vivre leur vie, ces trois auteur·ice·s estiment qu'il ne suffit pas de ne pas intervenir dans la nature. Nous allons voir qu'iels défendent certains devoirs positifs à l'égard des animaux sauvages.

### 2.3.1. L'intuition du laissez-faire et l'approche relationnelle de l'assistance de Palmer

Dans son livre *Animal Ethics in Context* (2010), Clare Palmer se penche sur l'« intuition du laissez-faire » (ILF), c'est-à-dire l'idée largement partagée que nous n'avons pas la responsabilité de venir en aide aux animaux sauvages<sup>49</sup>. Elle en définit différentes modalités, insistant sur le fait que, dans certains cas, nous sommes tenu·e·s d'intervenir. Traditionnellement, c'est la question des préjugés qui a été au centre des réflexions philosophiques concernant les animaux. Palmer entreprend de compléter la théorie de Regan, focalisée essentiellement sur les droits négatifs, en s'interrogeant sur l'attribution d'un droit positif d'assistance. Vers la fin de son ouvrage, l'autrice explicite sa démarche : elle souhaite contribuer à concilier la défense des droits des animaux et certaines revendications cruciales en éthique environnementale. Elle indique qu'en raison de leurs préoccupations propres, la plupart des éthiques animales exigent trop en faveur des animaux sauvages, tandis que l'environnementalisme holistique ne nous en demande pas assez envers les animaux domestiqués (165). Or, la théorie qu'elle présente, qui postule des obligations différenciées envers les animaux domestiqués et sauvages, lui paraît compatible avec les buts visés par les éthicien·ne·s de l'environnement d'obédience holiste (162).

Selon Palmer, les trois approches principales en éthique animale que sont l'utilitarisme, la théorie des droits et l'approche par les capacités ne permettent pas d'argumenter en faveur de l'ILF. Elles se focalisent sur les capacités des animaux pour déterminer nos devoirs à leur endroit. Tout d'abord, l'ILF entre en conflit avec l'idée selon laquelle les animaux qui ont des capacités similaires doivent être traités de manière similaire. Si l'on suit ce principe d'égalité,

---

<sup>49</sup> Il existe divers arguments pour justifier l'intuition du laissez-faire : l'argument de l'autonomie, l'argument de l'épanouissement, l'argument de la faillibilité et l'argument de l'obligation facultative (Donaldson & Kymlicka, 2016, p. 252)

alors les intérêts d'un chat d'appartement et ceux d'un chat sauvage doivent être pris en compte à l'identique. Néanmoins, elle précise que Singer ne prône pas l'intervention en faveur des animaux sauvages. Il considère d'une part qu'on ne connaît pas assez bien les écosystèmes pour prédire les effets de nos actions et d'autre part que toute action aurait des conséquences négatives, générant en définitive plus de mal que de bien (29). Du côté déontologiste, Regan et Francione estiment que nous devrions laisser les animaux sauvages tranquille. Quant à Nussbaum, elle soutient que nous ne devons pas tenter de régir la vie sauvage ; les animaux doivent pouvoir s'épanouir par eux-mêmes (42). Par ailleurs, dans les régions où la population des proies est un problème, cette autrice préconise la stérilisation plutôt que la réintroduction de prédateurs (43). Selon elle, la nature n'est pas un modèle à imiter. Palmer, pour sa part, entend justifier l'ILF à travers une approche relationnelle de l'assistance. Elle estime que nous avons des obligations différentes envers des animaux qui ont pourtant des capacités similaires et qui vivent une même expérience. Elle présente la situation suivante : dans une poubelle, une personne trouve soit des chatons abandonnés par leur propriétaire, soit des petits rats abandonnés par leur mère. Palmer avance que nous ne sommes tenu·es d'aider que ces premiers, parce que leur existence découle concrètement de nos actions. Elle ajoute que, puisque la plupart des gens aiment vivre avec des animaux de compagnie et que nous en retirons des bénéfices individuels comme sociétaux, cette responsabilité d'intervenir nous incombe à toutes et tous.

Palmer décline trois versions de l'ILF – forte, faible, relationnelle – dont la base commune est un devoir *prima facie* de ne pas nuire aux animaux (*not to harm*)<sup>50</sup>, qu'ils soient domestiques ou sauvages. Elles divergent quant à la question de l'assistance. Celle-ci peut découler d'un devoir de non-interférence et être strictement interdite ; c'est l'ILF forte. Dans sa version faible, l'ILF conçoit l'assistance comme une réponse qui n'est ni prohibée, ni requise, mais simplement parfois permise. Quant à l'ILF de non-contact, elle exprime que nous avons des devoirs positifs dans certains cas. Par exemple, si nous rencontrons un écureuil blessé, il n'y a aucune obligation de l'assister, mais apporter son aide est permis et même souhaitable s'il n'y a pas de raison de ne pas le faire (149). Dans la situation où nous voyons un animal accidenté à cause d'un·e automobiliste, nous avons le devoir de lui venir en aide, en raison du fait que nous bénéficions toutes et tous de l'existence des routes, d'une manière ou d'une autre (152). En outre, Palmer estime qu'il faut intervenir dans les cas de prédation qui se produisent dans la

---

<sup>50</sup> Palmer n'affirme pas une interdiction morale *absolue* de commettre des torts essentiels. Ce devoir peut être supplanté dans certaines circonstances : elle voit dans la chasse de subsistance menée par les populations indigènes l'une des exceptions justifiables.

zone de contact. C'est-à-dire que nous devrions par exemple priver les chats domestiques de jouer avec des oiseaux. En effet, ce besoin peut être satisfait d'une autre façon, et cette remplaçabilité importe.

Palmer indique que l'ILF peut être défendue par divers arguments. Pour certain·e·s, nous devrions nous abstenir de chercher à aider les animaux sauvages, en raison des conséquences néfastes qu'aurait une intervention systématisée. Pour d'autres, c'est la nature précisément sauvage de ces animaux qu'il faut préserver, ce qui implique de ne pas interférer. Palmer avance un troisième argument : ce n'est pas une interdiction générale d'intervenir dans la nature qui nous oblige à ne pas soustraire les proies à leurs prédateurs, mais le fait que nous n'avons pas avec les animaux sauvages la *relation* qui entraînerait une telle obligation (116). Selon elle, « ce sont les formes de contact, en particulier la création de vulnérabilités et les violations antérieures de devoirs négatifs, qui génèrent des obligations spéciales d'assistance » (90). Ce qui compte de son point de vue, ce sont les relations *causales*<sup>51</sup> qu'elle définit comme « les cas où des êtres humains ont fait en sorte que des animaux se trouvent, ou ont partiellement fait en sorte que des animaux se trouvent dans les situations et contextes particuliers dans lesquels ils se trouvent » (54). Ainsi, Palmer concilie l'importance morale de la dépendance et les théories des droits. C'est parce que les humain·e·s sont responsables de l'existence des animaux domestiqués et de leurs conditions de vie qu'ils ont des obligations envers eux qu'ils n'ont pas envers les animaux sauvages (55-56). Les animaux domestiqués sont particulièrement vulnérables du fait de leur dépendance à nous, c'est pourquoi nous avons un devoir de *care* à leur égard (92). La captivité engendre elle aussi des obligations spéciales, parce que les animaux ne sont plus en mesure de satisfaire leurs besoins par eux-mêmes (93).

Parallèlement à la domestication et à la captivité, un autre type de relation doit donner lieu à des obligations spéciales. En effet, selon Palmer, les torts passés qui entraînent une vulnérabilité sur le long terme appellent une réparation (101)<sup>52</sup>. Elle aborde à ce propos la destruction des habitats naturels, mentionnant le travail d'un éthicien de l'environnement (Hadley, 2005) qui défend l'idée d'un droit de propriété des animaux sauvages sentients sur leur habitat (104). Selon Palmer, ce n'est pas la propriété qui importe pour les animaux déplacés, mais le fait que leurs vies ont été rendues plus pénibles (104). Dans l'exemple qu'elle donne d'un projet immobilier ayant chassé les coyotes de leur territoire, Palmer estime que nous avons le devoir

---

<sup>51</sup> L'autrice précise qu'il existe d'autres types de théories en éthique animale qui adoptent une perspective relationnelle : les théories du contrat domestique, les éthiques du *care*, le communautarisme affectif de Midgley et de Callicott.

<sup>52</sup> Palmer soutient que ce sont à la fois les personnes qui ont causé le tort (*perpetrators*) qui doivent assumer la responsabilité de le réparer, mais aussi celles qui en ont bénéficié (*beneficiaries*).

de rendre leurs vies moins difficiles plutôt que de détruire les constructions afin de réinstaller ces animaux là où ils vivaient auparavant. Les efforts de réparation doivent se matérialiser par des aménagements qui rendent leur environnement moins dangereux. Elle mentionne à ce titre le ralentissement du trafic sur la route d'accès aux bâtiments, qui amenuiserait la vulnérabilité à laquelle les coyotes sont exposés. Palmer aborde également le cas du changement climatique. Concernant la poursuite actuelle des émissions de gaz à effet-de-serre<sup>53</sup>, elle estime qu'un devoir d'assistance en découle parce qu'elles nuisent à certains animaux. Les conséquences de nos actions sont des atteintes à leurs intérêts et doivent être conçues comme des torts (143). Ainsi, nous avons l'obligation d'agir en faveur des ours polaires, dont la situation se détériore<sup>54</sup>. Puisque le changement climatique est inarrêtable – c'est un *unstoppable wrong* – nous devons les aider d'une autre manière, par exemple en protégeant leur habitat face aux menaces qui ne viennent pas du changement climatique (145).

En conclusion, Palmer élabore une justification relationnelle de l'intuition du laissez-faire afin de réconcilier l'éthique animale et l'éthique environnementale holiste. Selon elle, nous n'avons une obligation d'intervenir en faveur des animaux que lorsque nous avons contribué à façonner la situation dans laquelle ils se trouvent.

### 2.3.2. La souveraineté des communautés animales sauvages selon Donaldson et Kymlicka

J'en viens à la proposition que font Sue Donaldson et Will Kymlicka dans leur livre *Zoopolis : une théorie politique des droits des animaux* paru en 2011 en anglais<sup>55</sup>. Iels considèrent qu'une résolution des « conflits présumés » entre animalistes et environnementalistes est possible en intégrant des droits positifs relationnels à la théorie des droits des animaux, cherchant explicitement à rapprocher celle-ci de la pensée écologiste (23-24). Donaldson et Kymlicka souhaitent « montrer comment une théorie élargie des DA [droits des animaux] peut répondre aux défis posés par la préservation de l'habitat et des écosystèmes sans pour autant remettre en cause la défense intransigeante de l'inviolabilité des sujets » (223). Selon ces auteur-ice-s, les préjudices vécus subjectivement doivent être traités d'une manière qui réponde à leur singularité (56). C'est pour cela qu'iels reconnaissent des droits fondamentaux inviolables à tous les animaux dotés de sentience. Ainsi, Donaldson et Kymlicka estiment que les animaux

<sup>53</sup> L'autrice précise qu'une part des émissions n'ont pas été faites en ayant connaissance de leurs conséquences. Elles ne peuvent donc être décrites comme un tort.

<sup>54</sup> La glace fond alors qu'elle leur est essentielle. En effet, comme leurs territoires de chasse diminuent, leur survie devient critique.

<sup>55</sup> Je me réfère ici à la traduction française de Pierre Madelin éditée en 2016.

« ont le droit de ne pas être [...] abattus parce qu'ils ont mangé trop d'orchidées rares ou parce qu'ils ont altéré leur habitat », de la même manière que nous ne serions pas d'accord de tuer des humain·e·s qui menaceraient ces fleurs (14).

Ce qui réside au cœur de *Zoopolis*, c'est la définition d'un ensemble de règles en vue d'une coexistence entre les êtres humains et les autres animaux qui tienne compte des intérêts de chacun·e. Donaldson et Kymlicka s'opposent à toutes les formes d'exploitation, mais insistent sur le fait que cela ne signifie pas l'abolition des interactions entre humain·e·s et animaux. Iels se donnent la mission d'explorer à quoi pourraient ressembler des relations qui respectent les droits de ceux-ci, considérant qu'il est possible d'établir des rapports justes. Pour ce faire, ces auteur·ice·s mobilisent le cadre conceptuel de la citoyenneté, dans le but de définir des droits différenciés en fonction de trois statuts politiques. Un des apports majeurs de cet ouvrage réside dans la catégorie des « animaux liminaires » qu'iels définissent. Elle englobe ceux qui ne sont ni domestiques ni complètement sauvages. Ce sont les animaux qui vivent parmi nous, dans nos villes, ou en périphérie : écureils, moineaux, cerfs, rats, renards, etc. Cette classe intermédiaire permet de dépasser l'opposition entre sauvage et domestique (104). Mettons à l'écart le cas des animaux domestiques, qu'iels conçoivent comme des co-citoyens de nos sociétés et dont les intérêts doivent être pris en compte dans nos décisions politiques, pour nous intéresser aux animaux liminaires et sauvages, qui font davantage le lien avec le débat qui nous occupe.

Donaldson et Kymlicka proposent d'attribuer le statut de résidents aux animaux liminaires<sup>56</sup>. Une partie d'entre eux ont choisi la proximité avec nous parce qu'ils en bénéficient, en termes d'abri ou de nourriture, alors que d'autres y ont été contraints « parce que nous avons empiété sur leur habitat traditionnel ou que nous l'avons encerclé » (297). Nous considérons généralement qu'en tant qu'animaux sauvages, ils n'ont pas leur place parmi nous, si bien que nous les percevons comme des nuisibles que l'on est en droit d'éliminer, au besoin. Or, ils dépendent des zones anthropisées et « n'ont nulle part ailleurs où aller » (300). Les auteur·ice·s nous invitent donc à « admettre qu'ils sont ici chez eux, et que les programmes d'expulsion auxquels nous les soumettons sont par conséquent injustes et inutiles (en règle générale) » (309). Leur souhait est que nous nous efforcions de cohabiter pacifiquement avec ces espèces. Nous n'avons pas les mêmes obligations positives à leur égard qu'envers les animaux domestiques – qui méritent soins et protection –, mais nous devons accepter leur présence et

---

<sup>56</sup> Donaldson et Kymlicka (2016) présentent différents types d'animaux liminaires (voir le chapitre 6 de leur livre).

tenir compte de leurs intérêts dans l'aménagement de nos villes. Il s'agit par exemple de modifier nos fenêtres et de mettre en place des « corridors urbains » pour leur donner la possibilité d'éviter les routes (345). Toutefois, nous avons le devoir d'empêcher la prédation des animaux liminaires sur les animaux domestiques qui sont sous notre responsabilité.

Concernant nos obligations envers les animaux sauvages, Donaldson et Kymlicka déclarent s'inspirer des critiques que les théoricien·ne·s de l'environnement ont adressées aux défenseur·euse·s des droits des animaux. Ainsi, iels se penchent sur la question de la destruction des habitats et des nuisances indirectes occasionnées par nos activités. Iels relèvent en ce sens que les animaux sauvages sont vulnérables à la pollution, à l'extension de l'agriculture et à nos infrastructures (routes, bâtiments), entre autres (222). La mesure générale qu'iels défendent est de stopper l'expansion humaine et cesser de coloniser les territoires animaux. Nous ne sommes pas autorisé·e·s à nous implanter sur un territoire que des animaux occupent déjà (239). Nous nous devons aussi de ne pas affecter négativement l'environnement dont ils dépendent. Ce qui importe pour ces auteur·ice·s, c'est le respect de la souveraineté des communautés animales sauvages, parce que l'épanouissement des individus qui les composent « est étroitement lié à l'épanouissement des communautés » (236). Elles ont leurs propres logiques de fonctionnement qui doivent être préservées. Cela comprend la prédation. Et les animaux ont les compétences pour mener leur vie dans ce contexte<sup>57</sup>. Ils doivent donc pouvoir continuer à mener une vie autonome, c'est pourquoi nous devons éviter toute interférence qui les rendrait dépendants (250).

Néanmoins, Donaldson et Kymlicka avancent que « c'est une erreur de penser que le respect de la souveraineté exige le respect inconditionnel d'un principe de non-interférence » ; il est compatible avec les interventions qui ne menacent pas leur autonomie et leur autodétermination, certaines d'entre elles pouvant même favoriser celles-ci (251). Ainsi, nous serions par exemple autorisé·e·s à arrêter le développement d'une bactérie qui serait dévastatrice pour un écosystème et nous pourrions continuer à profiter de l'expérience esthétique de la nature sauvage (253). Les interventions de sauvetage à une échelle individuelle sont, elles aussi, inoffensives. Iels mentionnent encore d'autres interventions légitimes, telles que « [l]es projets de ré-ensauvagement destinés à enrichir ou à revitaliser des habitats dégradés » (286). Et d'ajouter que toutes ces actions d'assistance permettent de compenser partiellement les risques

---

<sup>57</sup> Donaldson et Kymlicka notent qu'ils sont capables de satisfaire leurs besoins, « savent réduire le risque de prédation (par la vigilance, en se cachant, en créant des diversions ou en contre-attaquant) » et régulent eux-mêmes leurs communautés (248).

que nous imposons aux animaux. Ainsi, contrairement à la proposition de Palmer, qui est essentiellement correctrice, Donaldson et Kymlicka reconnaissent envers les animaux sauvages des devoirs positifs qui ne découlent pas de torts passés (292). C'est pourquoi iels jugent leur théorie plus radicale et plus exigeante. En sus, le principe modéré de non-intervention qui est défendu dans *Zoopolis* s'explique précisément par la prise en compte des intérêts des animaux et non pas en raison d'une absence générale d'obligation à leur égard.

Pour résumer, la théorie de Donaldson et Kymlicka consiste à reconnaître des devoirs relationnels positifs et différenciés envers les animaux. Iels valorisent l'autonomie des communautés d'animaux sauvages, soutenant que les interventions capables de la favoriser sont bienvenues. Quant aux animaux sauvages qui vivent parmi nous, il convient d'apprendre à vivre avec eux, ce qui requiert que nous adaptions nos villes à leur présence.

## 2.4. Conclusions

Nous avons vu qu'un article de Callicott paru en 1980 est à l'origine d'un schisme entre l'éthique animale et l'éthique environnementale. Selon cet auteur, leurs fondements théoriques, respectivement individualiste et holiste, sont incompatibles. Cette division sera réaffirmée par Sagoff (1984) et Campbell (2018). L'éthique défendue par Callicott, héritière de Leopold, détermine la valeur des membres d'une communauté biotique à partir de leur contribution au bien de celle-ci. Regan (1983) accusera cette position de « fascisme environnemental » puisqu'elle permet, en théorie du moins, le sacrifice d'êtres humains. Il soutient pour sa part le développement d'une éthique environnementale basée sur des droits individuels, jugeant qu'elle serait capable de préserver la communauté biotique. Sagoff et Campbell balaient cette idée, parce qu'il n'y a pas de correspondance entre le bien des individus et celui de la communauté écologique dont ils font partie. Warren (1983) perçoit les éthiques animale et environnementale comme des positions complémentaires plutôt que contradictoires. Tout en rejetant l'éclectisme défendue par cette autrice, Callicott entreprendra de rapprocher les deux camps en formulant une théorie unificatrice qui se veut le pendant de la proposition de Regan. Son modèle communautaire reconnaît des obligations à l'égard des animaux domestiqués. De plus, il répond à l'accusation de fascisme environnemental en donnant la priorité à la vie humaine sur la base d'un principe de proximité.

Jamieson (1998) conteste l'opposition en insistant sur les différends internes à chaque camp. Selon lui, l'éthique animale devrait être reconnue comme une éthique environnementale parmi les autres. Campbell réproouve cela en montrant qu'il y a davantage d'unité à l'intérieur de

chaque camp que ce que cet auteur suggère, réaffirmant par là même la distinction entre holisme et individualisme. Il évoque toutefois la complémentarité entre l'éthique animale et l'éthique environnementale biocentrée. Varner (1998) estime qu'il réconcilie les deux éthiques à travers la théorie individualiste biocentrique qu'il développe. Quant à Kheel (1985), elle présente une proposition originale qui revendique un holisme non-hiérarchique nivelant les individus et les ensembles.

Pour certain·e·s animalistes, le fait d'intégrer les animaux dans notre cercle de moralité induit une éthique environnementale, dans la mesure où nous devrions nous soucier de la préservation de leurs habitats. Ce n'est pas l'avis des spécialistes d'éthique environnementale, pour qui une valeur instrumentale accordée aux entités naturelles non-sentientes est insatisfaisante. Nombreux sont les textes qui répondent à cela et soulèvent que la valeur intrinsèque des composantes environnementales est compatible avec les théories d'éthique animale (Regan, 1983 ; Warren, 1983 ; Jamieson, 1998 ; O'Neil, 2000).

Selon plusieurs auteurs (Callicott, 1980 ; Sagoff, 1984), les principes qui guident les animalistes impliquent d'empêcher la relation de prédation, alors qu'elle est nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes. Il est vrai que l'éthique animale se développe en premier lieu comme une réponse à la souffrance des animaux domestiqués, soumis aux pratiques de l'élevage intensif et de l'expérimentation animale. En raison des critères de considération morale adoptés, leurs principes devaient aussi s'appliquer aux animaux sauvages, alors qu'ils n'étaient pas la cible originelle de leur préoccupation. Néanmoins, pour répondre à cette critique, de même que pour réconcilier (partiellement) l'éthique animale et l'éthique environnementale, divers·es auteur·ice·s ont affirmé que nous n'avons pas à intervenir dans la prédation naturelle. Plusieurs justifications ont été avancées dans ce sens : les prédateurs ne sont pas des agents moraux (Regan, 1983), la prédation est moralement acceptable et a un rôle écologique positif (Warren, 1983), la valeur intrinsèque de la vie sauvage et des comportements naturels dépasse le respect dû aux animaux individuels (O'Neil, 2000), le rôle de la prédation dans l'épanouissement des animaux sauvages et celui des écosystèmes surpasse les souffrances qu'elle engendre (Everett, 2001), l'absence de relation causale n'entraîne aucun devoir d'assistance (Palmer, 2010), l'autonomie des communautés animales sauvages serait compromise par une intervention systématique (Donaldson & Kymlicka, 2011). En revanche, certain·e·s précisent que nous ne devons pas permettre aux animaux sauvages de s'attaquer à des animaux domestiqués (Callicott, 1988 ; Palmer, 2010 ; Donaldson & Kymlicka, 2011 ; Larrère & Larrère, 2011), et inversement (Palmer, 2010). Par ailleurs, Palmer estime que nous

avons un devoir positif d'assistance lorsqu'un tort a été commis, tandis que Donaldson et Kymlicka soutiennent les interventions qui favorisent l'autonomie des animaux sauvages.

Pour les défenseur·euse·s du holisme, nous sommes autorisé·e·s à tuer des animaux lorsque cela profite – ou ne perturbe pas – la communauté biotique. Ainsi, il est souhaitable, de leur point de vue, de protéger les espèces menacées, animales ou végétales, et de réguler une population problématique par le moyen de l'abattage. Varner voit une convergence sur la question de la chasse thérapeutique. Sur le plan pratique, la position holiste de Callicott (1980) confère une importance plus grande aux membres des espèces menacées. Regan ne reconnaît pas de droit aux espèces. Qu'un individu appartienne à une espèce menacée n'augmente pas son importance sur le plan moral. Donaldson et Kymlicka sont fermement opposé·e·s à la mise à mort d'animaux pour préserver une plante menacée. Pour Faught, nous n'avons à nous soucier des espèces en danger que lorsque les humain·e·s sont responsables de la perturbation. Warren admet qu'il revient aux partisan·ne·s des droits des animaux d'accepter que ceux-ci puissent être dépassés par des impératifs environnementaux, comme la préservation des espèces menacées, mais elle estime qu'il faut prioriser les méthodes non-létales de préservation des écosystèmes. O'Neil quant à lui considère que la valeur intrinsèque des espèces végétales menacées appelle une réponse, mais que nous devrions privilégier les alternatives à l'abattage des animaux invasifs, comme la stérilisation et la relocalisation.

En conclusion, l'on pourrait dire avec Guichet (2013) que ce débat « relève d'un processus de clarification » (p. 36). Aujourd'hui, l'éthique animale et l'éthique environnementale forment deux domaines de recherche distincts, avec leurs journaux spécialisés, *Environmental Ethics* et *Journal for Animal Ethics* (Mermans, 2018, p. 7). Elles n'ont « jamais fusionné » (Pelluchon, 2018, p. 117). Si l'opposition entre les fondements théoriques holiste et individualiste est indépassable, il existe néanmoins quelques pistes de convergence pratique qui permettent de réconcilier, partiellement, les éthiques animale et environnementale.

Venons-en à la partie empirique de ce travail.

### 3. Enquête empirique

Dans un premier temps, je vais présenter les outils méthodologiques adoptés. Ensuite, je ferai place à mon analyse et à la discussion des résultats obtenus.

#### 3.1. Méthodologie

Afin de répondre à l'interrogation qui motive ce mémoire, j'ai opté pour une méthodologie de type qualitatif. La technique d'investigation qu'il m'a semblé judicieuse de mobiliser est celle de l'entretien. Sauvayre (2021) indique que « [l']entretien est la méthode la plus adaptée pour recueillir le 'sens subjectivement visé' (Weber, 1998) ou les 'raisons' (Boudon, 2003) des enquêtés » (p. 17). Il s'agira « d'entrer dans [l']univers de sens » des personnes interrogées (Imbert, 2010, p. 25).

##### 3.1.1. Collecte des informations par des entretiens semi-directifs

Plus précisément, j'ai choisi de procéder à des entretiens semi-directifs. Chaque type d'entretien ayant un domaine d'application spécifique, cette méthode de recueil des informations m'apparaît pertinente pour s'enquérir des pratiques de répondant·e·s ainsi que de leur opinion sur un sujet donné. Voici ce qu'en dit Sauvayre (2021) : « Ce type d'entretien est approprié lorsque l'on souhaite approfondir un domaine spécifique et circonscrit, explorer des hypothèses sans qu'elles soient toutes définitives, et inviter l'enquêté à s'exprimer librement dans un cadre défini par l'enquêteur. » (pp. 20-21) L'entrevue semi-dirigée, qui combine direction et souplesse, permet d'obtenir des informations orientées vers le but poursuivi.

J'ai donc entrepris de formuler des questions ouvertes et en nombre restreint, que j'ai regroupées sous quatre rubriques : quelques questions d'ordre général, les animaux sauvages, l'environnement et les conflits d'intérêts. J'y ai réparti diverses thématiques faisant écho au débat théorique (la prédation, les espèces menacées, etc.), le but étant d'inviter mes répondantes à exprimer leur point de vue sur ces sujets. Puisque ce sont les tensions entre éthique animale et éthique environnementale qui m'intéressent, j'ai inclus dans mon guide d'entretien des mises en situation présentant un dilemme. Cela devrait pouvoir faire ressortir les présupposés éthiques de mes interviewées. Si la plupart des questions ont été posées à toutes les enquêtées, d'autres ciblaient des éléments spécifiques de chaque sanctuaire. Ainsi, mon questionnaire a été singularisé lorsque cela était pertinent. J'ai en effet mobilisé quelques informations dont j'avais connaissance dans des questions de relance, afin d'obtenir des éléments complémentaires.

En préambule de chaque entrevue, le cadre de la recherche dans lequel s'inscrit la rencontre a été rappelé. J'ai conscience que cette simple mention s'assortit d'un risque d'orienter le propos, mais une consigne est indispensable, ainsi que le soulève Sauvayre (2021, pp. 41-42). Je n'ai toutefois pas énoncé la structure de l'entretien, afin de ne pas influencer davantage le discours. Cette entrée en matière devait également vérifier le consentement de chaque enquêtée par rapport à l'enregistrement de notre échange.

Certaines questions d'introduction ont débouché sur de longs développements, qui ont parfois anticipé les thèmes prévus ultérieurement dans la logique de mon guide. Ceci m'apparaît particulièrement significatif, dans la mesure où l'émergence spontanée d'un sujet peut être vu comme un gage d'authenticité et d'importance pour la personne qui parle. Si je n'ai pas toujours suivi mon guide de manière strictement linéaire, pour plus de fluidité dans l'enchaînement des thématiques, j'ai entrepris d'aborder à nouveau certaines de celles qui ont été amorcées par mes enquêtées. Malgré la redondance occasionnée, des précisions profitables ont pu être apportées, parce que le sujet n'était pas épuisé.

Les entretiens ont été réalisés entre la fin du mois de septembre et le début du mois d'octobre 2022. Je me suis rendue sur place, afin de constater la composition spatiale de chaque sanctuaire, de m'imprégner du lieu et de permettre à mes enquêtées de parler de ce qu'elles voient. Le contexte dans lequel se déroule une entrevue importe. Il s'agit principalement de s'assurer que la personne interviewée s'y sente à l'aise. De plus, un lieu familier recèle un pouvoir de remémoration utile (Sauvayre, 2021). Ainsi, Silvie, Michèle et Virginia m'ont accueillie pour des entretiens d'une durée respective de 1h45, 1h35 et 1h15.

La parole suscitée, en tant que produit de l'entretien, est la base sur laquelle l'on peut s'appuyer pour effectuer une analyse. J'adhère à ce que précise Bardin (2007) à savoir : « Le discours n'est pas la transposition transparente d'opinions, d'attitudes, de représentations existant de manière achevée avant la mise en forme langagière. » À l'instar de Van Campenhout, Marquet et Quivy (2017), en effet, je considère « la communication résultant de l'entretien comme un processus [...] d'élaboration d'une pensée et non comme une simple donnée » (p. 96). Toute interview étant une interaction, la survenue de plusieurs biais est possible, ainsi que le rappelle Imbert (2010) :

L'entrevue implique une dynamique conversationnelle au cours de laquelle le chercheur et le répondant sont en interaction susceptible de générer trois biais : les biais liés au dispositif de l'enquête, les biais associés à leur situation sociale respective et les biais qui sont rattachés au contexte de l'enquête (Poupart, 1997). (p. 25)

Malgré ces aspects intéressants, j'ai adopté une méthode d'analyse qui se concentre sur les propos tenus et qui souscrit à l'idée d'une pensée préétablie, à laquelle on peut accéder de manière relativement directe. Il s'agit de l'analyse de contenu catégorielle thématique.

Puisque je m'intéresse au positionnement de mes enquêtées vis-à-vis des sujets que je leur suggère, j'ai décidé de me concentrer sur une « analyse des 'signifiés' » (Bardin, 2007, p. 39). Bardin (2007) indique ceci : « Le détour systématisé par l'étude formelle du code n'est pas toujours indispensable. L'analyse de contenu peut se faire à partir des significations que le message délivre. » (p. 171) Approchons plus en détail la façon dont j'ai traité les propos recueillis.

### 3.1.2. Traitement des données : retranscription et analyse de contenu

En premier lieu, j'ai procédé à une retranscription manuelle intégrale des enregistrements afin de préparer les informations collectées. Une seconde écoute m'a semblé souhaitable afin de ne pas réifier hâtivement la transposition écrite de ces interactions orales. En effet, je pense qu'une distanciation prématurée du matériau brut aurait pu altérer le sens des paroles prononcées. J'ai profité de cette deuxième traversée pour consigner quelques indications paralinguistiques et paraverbales. Comme je considère que les pauses, les hésitations, de même que la gestuelle qui soutient parfois le langage, peuvent être porteuses de sens, j'ai décidé d'en relever les plus évidentes. Cela contribue à restituer une part d'oralité. Concernant les transcriptions, il me faut préciser encore que certaines informations ont dû être censurées, à la demande de mes enquêtées, en dépit de leur intérêt pour les besoins de la présente étude. Par conséquent, elles n'ont pas été prises en compte dans la construction de mon analyse et ne figurent pas en annexe<sup>58</sup>.

Pour analyser ces textes d'un genre un peu particulier, j'ai décidé de procéder à une analyse de contenu. Les formes qu'elle peut prendre sont diverses et plus ou moins sophistiquées. Elle « offre la possibilité de traiter de manière méthodique des informations et des témoignages qui présentent un certain degré de profondeur et de complexité, par exemple les rapports d'entretiens semi-directifs », tout en évitant « les interprétations arbitraires et versatiles » (Van Campenhout, Marquet, & Quivy, 2017, p. 299). Selon la définition de Bardin (2007), l'analyse de contenu est « *[u]n ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages, à obtenir des*

---

<sup>58</sup> Une sélection d'extraits des retranscriptions effectuées se trouvent en fin de document, sous la section « Annexes ».

*indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces messages* » (p. 47). Dans leur version qualitative, la spécificité de ces techniques est d'être intensives : elles visent à examiner « un petit nombre d'informations complexes et détaillées » (Van Campenhoudt, Marquet, & Quivy, 2017, p. 300). De plus, ce que l'on cherche « dans le contenu », ce sont « moins des fréquences que des présences ou des absences de thèmes, et leur possible signification compte tenu des caractéristiques des locuteurs » (Robert, 2007, p. 107).

Je me suis limitée à l'opération de base de toute analyse de contenu, à savoir « la technique fondamentale » que représente l'analyse catégorielle (Bardin, 2007, p. 14)<sup>59</sup>. Elle « vise à prendre en considération la totalité d'un 'texte' pour le passer à la moulinette de la classification » (Bardin, 2007, p. 41). Cela implique le découpage et l'organisation des éléments qui le constituent (Van Campenhoudt, Marquet, & Quivy, 2017, p. 287), en l'occurrence, les thèmes. Pour Bardin (2007), « [f]aire une analyse thématique consiste à repérer des 'noyaux de sens' qui composent la communication » (p. 137). J'ai donc effectué un « découpage du texte en unités de significations » (Bardin, 2007, p. 209). Ensuite, l'exercice de catégorisation nécessite de regrouper les informations en fonction des thèmes pertinents au regard des hypothèses définies en amont de la partie empirique. Il s'agit de « présent[er] sous une forme différente » les propos, sans « en dénatur[e]r le contenu initial » (Robert, 2007, p. 28). Ainsi, j'ai déplacé des segments pour pouvoir les faire dialoguer avec d'autres. En général, il s'agit pour commencer d'étudier les entretiens individuellement, les uns après les autres, à travers une analyse interne, puis de les comparer entre eux, de manière transversale (Van Campenhoudt, Marquet, & Quivy, 2017, p. 299). Il convient de « 'triangler' ses constatations, c'est-à-dire [de] vérifier si une même constatation est confirmée par plusieurs angles de vue : par plusieurs propos à des moments différents d'un même entretien ; par plusieurs locuteurs dans des entretiens différents » (Van Campenhoudt, Marquet, & Quivy, 2017, pp. 299-300). En somme, j'ai cherché à extraire les idées pertinentes pour répondre à mes hypothèses, tout en restant attentive aux éléments inattendus.

Avant de poursuivre et de présenter l'échantillon retenu, j'aimerais dire quelques mots à propos de ma position vis-à-vis de mon sujet d'étude en relatant une expérience vécue il y a quelques années. Je décrirai aussi mon lien avec les personnes interviewées. Si j'insère cette section plus personnelle, c'est par souci de transparence et afin de préciser d'où je parle.

---

<sup>59</sup> Van Campenhoudt, Marquet et Quivy précisent que c'est « la plus ancienne et la plus courante » (301).

### 3.1.3. Positionnalité

Sensible à la cause animale depuis l'adolescence, j'ai tout d'abord modifié mon alimentation, devenant végétarienne. Ce n'est qu'à partir de 2016 que je me suis engagée plus activement pour les animaux. J'ai notamment répondu à un appel pour un sauvetage (légal) de poules pondeuses dans le Jura, peu avant leur chargement pour l'abattoir. Les caisses de transport étaient empilées devant l'entrée du poulailler. Ayant équipé mon vélo d'une cariole, j'en ai chargé sept pour les transférer ensuite dans différentes familles. Cette expérience est pour moi à la fois belle et traumatique. En effet, mon intention était bonne : je leur permettais d'échapper à une mort certaine et injuste. Or, l'une d'elles n'a pas bénéficié d'une surveillance appropriée chez les gens à qui je l'ai confiée. Peu de temps après son arrivée, l'attaque d'un chat a provoqué son décès. Cette nouvelle m'a laminée. J'aurais dû m'assurer qu'elles allaient toutes être traitées avec soin et je regrette amèrement de ne pas l'avoir fait. De manière générale, je suis très affectée et révoltée par ce que vivent les animaux que l'on place à notre service. À l'inverse, l'existence de sanctuaires me réjouit, et ce travail se veut une forme de gratitude à leur endroit.

Avant de l'entreprendre, j'avais déjà visité le sanctuaire Co&xister à deux reprises, ainsi que l'emplacement précédent des Îl'O Refuges, association dont je suis membre. Je connaissais donc déjà Silvie et Virginia avant de les contacter à propos de cette étude. Au moment de nos entrevues, elles savaient que je partage un certain nombre de leurs valeurs, ce qui a probablement établi une connivence militante – conscientisée ou non –, mais il me semble que cela n'a pas eu d'incidence majeure sur les propos tenus. Quant à Michèle, je l'ai rencontrée pour la première fois lors de notre entretien. Ma proximité et mon implication a exigé de redoubler de précaution. Jérôme Segal, auteur d'un ouvrage récent intitulé *Animal radical : histoire et sociologie de l'antispécisme* (2020), se réfère au concept de « neutralité axiologique » que Max Weber a introduit « pour expliquer que le chercheur devait prendre conscience du fait que ses propres valeurs pouvaient biaiser son étude » (p. 22). Il étayera ce point : « Sur un sujet comme celui de la cause animale, plus que sur bien d'autres, la neutralité axiologique qu'on est en droit d'attendre du chercheur n'est pas incompatible avec une opinion personnelle. » (p. 154) Ainsi, son engagement militant « ne [l]'empêche pas de porter un regard critique sur le mouvement » (p. 154). Je me suis efforcée de garder cette idée en tête au cours de mon investigation de l'éthique des responsables de sanctuaire. En outre, comme le préconise Sauvayre (2021), j'ai essayé de présenter une attitude de « neutralité bienveillante » dans ma posture et mes paroles (p. 132, citant Berthier, 2016, p. 72).

Abordons maintenant plus précisément le choix des trois responsables avec qui je me suis entretenue.

### 3.2. Présentation de l'échantillon

Pour constituer l'échantillon des personnes à interroger parmi les responsables de sanctuaires pour anciens animaux d'élevage, j'ai défini trois critères d'inclusion : région, motivation, environnement. Il convient de préciser que je n'ai pas tenté d'intégrer les nombreuses initiatives privées et informelles qui peuvent exister ; je me suis concentrée sur les projets « publics »<sup>60</sup>. En premier lieu, pour une raison de faisabilité, j'ai décidé de me limiter à l'aire géographique de la Suisse romande. Ensuite, j'ai cherché à identifier les sanctuaires qui partagent un positionnement fort en faveur de la cause animale. Les projets suivants témoignent d'une commune opposition à l'exploitation animale : Les Î'O Refuges, Vita nova, Co&xister, Onacona, Fée pour Eux, La Bouche qui Rit et Mes Pas dans Tes Traces. Il me semble intéressant de soulever ici que je n'ai pas retenu le Sanctuaire Maya, malgré son nom prometteur. En effet, bien qu'il offre un lieu de vie à des animaux dits « de rente », le but poursuivi par son fondateur n'est pas de dénoncer l'élevage. Il vise simplement à donner une retraite aux animaux qui ne sont plus rentables (Marchon, 2015). Troisièmement, parmi les sept sanctuaires cités, j'ai sélectionné ceux dont certains indices suggèrent une préoccupation pour l'environnement. Les quatre premiers de la liste satisfont à ce critère. J'ai donc écrit à leurs responsables respectives, qui ont toutes accepté de contribuer à mon étude. Néanmoins, la personne de contact du « jardin-refuge » Onacona, qui m'avait donné son accord et semblait enthousiaste à l'idée de participer, ne m'a plus répondu par la suite malgré mes relances. Je m'en suis donc tenue à trois entretiens.

Cet échantillon restreint permettra néanmoins de mener une recherche qualitative, dans la mesure où celle-ci « n'est pas régie par la quantité, mais par la qualité et la variété des recueils » (Sauvayre, 2021, p. 64). Les entretiens réalisés forment un corpus unifié, bien que chaque sanctuaire ait ses propres spécificités. Ils diffèrent notamment en termes d'accessibilité, de résidence, de gouvernance et de configuration (ségrégation des espèces ou non). Par exemple, si le terrain de Silvie est très isolé, celui de Vita nova et de Co&xister sont desservis par les transports publics. En outre, Vita nova se caractérise par l'impossibilité d'habiter sur place et par des prises de décision en groupe. Concernant la répartition des individus selon leur

---

<sup>60</sup> Il arrive que des particuliers prennent en charge quelques animaux issus de l'élevage, chez eux, sans que cela ne s'accompagne d'un cadre associatif.

espèce, c'est ce qu'applique Silvie, contrairement aux deux autres sanctuaires. Ainsi, l'échantillon témoigne à la fois d'une forte unité, tout en restant hétérogène. Soulignons que les trois responsables que j'ai eu l'occasion de rencontrer se déclarent antispécistes. Dans ce qui suit, je me propose de les présenter ainsi que de livrer quelques éléments caractéristiques des sanctuaires dont elles s'occupent. J'ai pris le parti de ne pas anonymiser les données collectées, précisément parce que mes enquêtées visibilisent leurs projets auprès du public et qu'une description de ceux-ci les rendraient de toute évidence identifiables.

### 3.2.1. Silvie Pellaton – Les Îl'O Refuges

Silvie Pellaton, qui travaille en tant qu'enseignante spécialisée, est la fondatrice de l'association Les Îl'O Refuges. Les buts de celle-ci visent l'accueil d'animaux issus de l'exploitation ainsi que la proposition d'activités de sensibilisation à l'éthique animale et environnementale, pour le jeune public principalement. L'histoire de son sanctuaire commence au moment où elle recueille trois jeunes truies issues d'un sauvetage. Elle aménage pour elles un parc en contrebas de sa maison située dans le canton de Neuchâtel, aux Planchettes. En juin 2022, Silvie s'installe sur un terrain plus grand aux Vieux-Prés. Ce déménagement résulte d'un désir d'offrir un lieu de vie à davantage d'animaux. Ainsi, elle a pu intégrer des poules et des moutons, bien qu'elle ait une affinité particulière avec les cochons. La compréhension émotionnelle dont ils sont capables la touche. Ses efforts de sensibilisation mettent d'ailleurs l'accent sur une approche par les émotions et les sens, car pour elle, c'est ce qui fait naître l'empathie.

Son terrain de deux hectares est divisé en deux parcelles, dont l'une comporte la maison dans laquelle elle vit ainsi que les parcs des animaux, et dont l'autre est une zone écologique. Celle-ci englobe un étang, un petit ruisseau, de la forêt et une prairie. Silvie a contacté Pro Natura et le WWF afin d'être conseillée et épaulée dans l'entretien de cette seconde parcelle.

### 3.2.1. Michèle Lubicz – Vita nova

Le sanctuaire Vita nova voit le jour en 2020 dans le canton de Genève, sur un terrain légué par Alexandra Vuffray que l'ancien président de la Ligue Suisse Contre la Vivisection (LSCV) a décidé de valoriser en centre pédagogique. La spécificité de ce lieu réside dans le fait que personne ne peut y habiter, en raison d'un manque d'infrastructures et de sa catégorisation en terrain agricole qui empêche toute construction nouvelle. À la suite du départ du président, les autres membres du comité de la LSCV ont mandaté Michèle pour assurer la gestion du sanctuaire. Cette musicienne de formation, qui a travaillé en tant que secrétaire pour des

fondations genevoises dédiées à l'art, endosse cette fonction depuis mai 2022. Elle est entourée par une équipe de bénévoles.

La mission éducative de Vita nova consiste à proposer des journées pédagogiques à l'attention de classes et de centres aérés. Divers ateliers sont proposés à cette occasion, pour permettre aux enfants d'interagir avec les animaux et de discuter des besoins de ceux-ci, mais aussi pour parler d'éthique, de nutrition et de permaculture. Michèle aimerait accueillir des lapins, afin que l'expérimentation animale puisse aussi être abordée.

### 3.2.1. Virginia Markus – Co&xister

Le sanctuaire Co&xister, situé dans le Chablais vaudois à Fregnières-sur-Bex, est l'un des axes de l'association éponyme que Virginia et son ex-conjoint Pierrick co-crésent en 2018. Auparavant, Virginia a travaillé en tant qu'éducatrice pendant plusieurs années jusqu'à son licenciement en raison de ses actions militantes publiques et de désobéissance civile. Elle a été très médiatisée en tant que figure de proue de l'antispécisme en Suisse romande. Les caractéristiques de l'association découlent d'une volonté de s'inscrire en complémentarité des organisations animalistes existantes. Le sanctuaire, qui en est la mission principale, permet à Virginia de s'engager désormais concrètement aux côtés des animaux. Un autre objectif réside au cœur de sa démarche, à savoir l'accompagnement d'éleveur·euse·s dans leur reconversion. L'association propose également des ateliers, des formations, ainsi que des journées de bénévolat.

Virginia conçoit les sanctuaires comme des lieux de mise en application concrète de l'égalité. Ce qui importe pour elle, c'est de respecter les choix que les animaux font pour eux-mêmes. Elle se considère comme l'une des colocataires du sanctuaire, au service duquel elle se place. Les résidents du lieu sont essentiellement des vaches, moutons, chèvre et cochons, ainsi que des chevaux, chiens, chats et lapins. Il y en avait 34 au moment de notre entretien.

### 3.3. Analyse des données

Avant de rendre compte des informations collectées, je vais spécifier les hypothèses que j'ai formulées pour répondre à ma question de recherche relative à la façon dont les éthiques animale et environnementale s'imbriquent dans l'éthique personnelle des responsables de sanctuaire. Afin de les rendre opérationnelles, chacune a été subdivisée en différents sous-thèmes, qui définissaient les informations à obtenir.

Première hypothèse – Les responsables de sanctuaire reconnaissent des obligations envers les animaux sauvages et liminaires, à savoir le respect de la souveraineté des uns et l'acceptation de la présence des autres.

Il me semble évident que mes enquêtées se soucient des animaux qui ne sont pas domestiqués, mais les responsabilités qui nous incombent à leur égard, selon elles, méritent d'être investiguées. Les interactions avec les animaux extérieurs au sanctuaire sont inévitables. Pour autant, leur présence est-elle tolérée ? Je pense qu'elles ne perçoivent pas les animaux liminaires comme des nuisibles et s'efforcent de cohabiter pacifiquement avec eux. Cette hypothèse permettra d'aborder la question de la souffrance des animaux sauvages, à laquelle se rattache celle du devoir d'assistance. Je m'attends à ce que la prédation vécue par les animaux sauvages soit déplorée par les personnes interviewées, mais qu'elles ne soutiennent pas une intervention systématique dans la vie de ces animaux, car cela serait contraire à leur souveraineté.

Deuxième hypothèse – L'environnement est valorisé de manière intrinsèque.

Je pense que l'importance morale accordée à l'environnement s'explique en premier lieu par les habitats qu'il contient. Néanmoins, je souhaite interroger le sens placé dans les pratiques relatives à l'environnement que les responsables mettent en œuvre, afin de déterminer si l'on peut y percevoir une valorisation intrinsèque du monde non-sentient. Je pense notamment aux efforts réalisés dans le but de favoriser la biodiversité, comme par exemple le nettoyage de l'étang qui est situé dans l'enceinte du terrain de Silvie. De plus, je chercherai à comprendre le rapport au végétal de chaque enquêtée. Le cas des espèces menacées sera abordé pour identifier si une valeur est reconnue à l'espèce en soi, au-delà des individus. Il sera aussi question de la réintroduction de prédateurs.

Troisième hypothèse – En cas de conflit, ce sont les intérêts des êtres sentients qui priment.

Face aux situations qui mettent en tension les animaux et l'environnement, je pense que ce sont les intérêts de ces premiers qui sont toujours favorisés. J'ai invité mes répondantes à me raconter les éventuels cas de dilemmes qu'elles ont rencontrés. De plus, je leur ai proposé des mises en situation à résoudre, ce qui devait permettre d'accéder à leurs présupposés éthiques. La première portait sur la question de l'agrandissement du sanctuaire pour sauver davantage d'animaux, si cela devait avoir des effets négatifs sur la flore. La seconde interrogeait l'utilisation d'animaux au bénéfice de l'environnement.

Pour structurer la partie analytique que voici, j'ai repris les trois rubriques de mon guide d'entretien qui correspondent à ces hypothèses, à savoir : les animaux sauvages, l'environnement et les conflits d'intérêts. J'ai cherché à comparer les réponses obtenues entre elles et à les rattacher à la théorie exposée plus haut. Ce qui m'intéresse, c'est la façon dont mes enquêtées se positionnent, d'un point de vue moral, vis-à-vis des thèmes proposés, ainsi que ce que révèlent leurs pratiques.

### 3.3.1. Les animaux sauvages

La distinction entre animaux sauvages et domestiqués se retrouve dans le discours de Michèle. Elle prend ses responsabilités envers les animaux du sanctuaire au sérieux car, « comme le Petit Prince l'a dit, on en est responsable quoi, des animaux qu'on apprivoise ». Ce à quoi elle ajoute : « On est responsable de leur vie en fait. (*pause*) Du moment [...] qu'ils sont pas sauvages. » Elle reconnaît donc des obligations différenciées, tout en affirmant qu'elle a envers les animaux sauvages « un grand respect aussi ».

#### 3.3.1.1. Ouverture et accueil

Les sanctuaires que j'ai visités sont des lieux ouverts et en interaction avec la faune environnante. Des animaux liminaires viennent s'y promener ou prélever un peu dans nourriture. Silvie constate par exemple que des pies s'arrêtent pour profiter des graines des poules, ce que Michèle observe aussi. Parmi les animaux qui vivent aux alentours de Co&xister, c'est avec les renards que Virginia a le rapport le plus étroit. Elle remarque qu'ils se promènent sur son terrain « comme s'ils [étaient] chez eux », à différents moments de la journée, parce qu'ils savent qu'ils ne craignent rien. Au départ, elle n'avait pas posé de barrière du côté de la forêt, afin de permettre aux animaux du sanctuaire d'y aller s'ils le désiraient – ce qui se produisait néanmoins rarement. C'est un garde-faune qui l'a contrainte, par la suite, à installer des clôtures en lisière de forêt pour les empêcher d'aller « manger les petits arbustes s'ils voulaient, brouter ce qu'il y avait au sol, etc. » de même que pour éviter les croisements potentiels entre cochons et sangliers. Malgré cette délimitation, il arrive que des animaux liminaires s'approchent et interagissent pacifiquement avec les résidents, ce dont Virginia s'émerveille. Ainsi, des biches, cerfs ou chevreuils viennent parfois à la rencontre de chevaux, moutons ou chèvres du sanctuaire.

À Vita nova, au tout début, un faisan venait passer du temps parmi les autres animaux<sup>61</sup>. Michèle raconte qu'« il était là pratiquement tous les matins », mais qu'au bout d'un certain temps il n'est plus revenu. Elle aurait apprécié qu'il reste, parce que ça se passait bien avec les poules. À Co&xister, deux hérissons ont déjà passé trois hivers consécutifs. Ils s'installent sous un tas de paille et émergent de nuit. Virginia note que leur présence est d'autant plus significative que les gens du village disent qu'il n'y en a jamais eu auparavant. À Vita nova, ce sont deux chats féraux qui ont élu domicile. Michèle déclare à leur propos qu'« ils vivent leur vie sauvage, mais [qu']ils sont protégés, dans le sens où ils peuvent se mettre à l'abri, et... où ils ont de la nourriture, si jamais ils trouvent pas suffisamment de nourriture à chasser ». En somme, les animaux qui souhaitent s'établir dans les sanctuaires sont les bienvenus, pour autant qu'ils ne posent pas de problème au sein de la communauté. C'est ce que soutient Michèle : « Donc voilà, c'est ouvert. Les animaux qui ont envie de venir s'installer là, si ça marche bien avec eux, il y a pas de souci. »

Le contre-exemple qu'elle fournit est celui des rats qui se sont implantés en grand nombre, ce qui a nécessité une adaptation, mais Michèle estime qu'à présent « ils font bon ménage ». Elle en parle avant même que je ne la questionne sur son rapport avec les animaux sauvages, expliquant que des colonies de rats ont été attirées en raison de la nourriture qu'ils trouvaient dans le poulailler. Michèle raconte : « Au tout début, on laissait toujours une mangeoire avec des graines, aux poules, parce qu'on les sortait [...] que quand on était là ». Pour faire face à leur nombre trop important, l'équipe du sanctuaire a opté pour une mesure de dissuasion plutôt qu'une intervention de relocalisation : « On a beaucoup réfléchi. Qu'est-ce qu'on fait avec ces rats ? Est-ce qu'on les prend dans des grandes trappes et on va les mettre ailleurs, etc. ? Pis on a pensé que finalement, la meilleure chose, c'est qu'ils aient moins à manger, et qu'ils aillent, eux (*accentué*), voir ailleurs. Donc c'est ce qu'on a fait. On a... cessé de laisser la nourriture. » Ce choix témoigne, il me semble, d'une volonté de leur nuire le moins possible. C'est une adaptation humaine qui a été préférée. Cela renforce la nécessité du passage de Michèle tous les soirs, qui jugeait insuffisant le fait que les animaux ne soient nourris que le matin.

Silvie, pour sa part, s'engage au-delà de l'accueil des animaux qui se présentent spontanément. En effet, elle cherche activement à leur offrir des habitats, afin que le sanctuaire leur serve de refuge à eux aussi. Ainsi, des arbres et des îlots d'arbustes ont été plantés dans le but de « favoriser des refuges pour la petite faune ». Cela a été réalisé dans le cadre du projet

---

<sup>61</sup> C'est moi qui invite Michèle à parler de cela, parce que j'ai vu cet animal en photo sur la page Facebook de Vita nova.

Connexions naturelles du WWF et avec l'aide de deux classes de l'école spécialisée des Perce-Neige. Silvie envisage également de construire des murs en pierres sèches, ce qui pourrait à nouveau lui permettre de mobiliser des enfants.

### 3.3.1.2. Souveraineté et cohabitation

Les trois enquêtées reconnaissent un devoir négatif *prima facie* de ne pas tuer les animaux sauvages. Michèle et Silvie abordent le cas de la chasse de subsistance. Lorsqu'il n'y a pas d'alternative, cela est acceptable. Michèle indique tout d'abord qu'il est légitime pour les peuples qui n'ont pas la possibilité de cultiver des végétaux, comme les Inuits par exemple, d'attraper des animaux et de les manger, « parce qu'ils ont faim et qu'ils en ont besoin ». Sans autre option possible donc, nous sommes autorisé·e·s à violer le droit à la vie des animaux. C'est ce que pense Palmer, pour qui la subsistance est une exception. Après un temps de réflexion, Michèle rectifie : « Chasser avec des outils, je trouve que c'est... (*rire-soupir*) c'est pas juste quoi. C'est pas normal. » Elle conclura à travers cette généralisation : « si t'as besoin d'une arme, c'est que t'es pas capable de... c'est que c'est pas pour toi ». Les autres animaux, eux, sont équipés physiquement pour la chasse. Cet exemple témoigne de la pensée en élaboration qui peut se révéler dans le cadre des entretiens.

Silvie complète ce point en insistant sur le fait qu'elle-même n'a « pas besoin de tuer des autres animaux pour vivre ». Ce n'est pas une nécessité pour les humain·e·s tant que leur survie n'est pas en jeu. Sa logique est celle-ci : « si j'ai pas besoin, je n'ai pas à le faire ». Elle poursuit : « Je suis pas très au courant, mais les populations du Grand Nord sont quand même hyper réduites dans leur consommation, choix alimentaire. Et que eux (*tape la table*), pour survivre où ils habitent là, maintenant, doivent tuer, chasser pour vivre... (*haussement d'épaule et tape sur la table*) Par contre, qu'un cochon sur trois finissent en biogaz, c'est autre chose. » On retrouve ici l'exception au devoir de ne pas tuer en situation de subsistance.

Concernant les animaux que Silvie voit évoluer aux alentours du refuge – principalement des oiseaux, renards, chamois, chevreuils – elle exprime ceci : « On partage des espaces, du terrain. Et puis on a tous des besoins différents. C'est-à-dire, moi j'ai certains besoins. Je dois avoir une maison pour me protéger et puis je protège les animaux que j'ai accueillis. Mais il y a les autres qui habitent ici. » Ce qui importe pour elle, c'est de ne pas « empiéter » davantage sur leur espace : « l'idée, c'est de respecter leur espace, parce que j'en prends déjà un bout ». Quant au sanctuaire Co&xister, il intègre en son sein-même une zone où les humain·e·s ne pénètrent pas.

Sur les cinq hectares qu'il comporte, la moitié se situe en forêt. Virginia indique que cette zone est laissée « complètement sauvage pour les animaux de la forêt ».

Michèle considère, elle aussi, que nous avons la responsabilité vis-à-vis des animaux sauvages de « respecter leurs lieux de vie ». À ce titre, elle se souvient de sorties à ski au glacier d'Aletsch, où elle pouvait lire des panneaux qui enjoignaient les promeneur·euse·s à ne pas sortir des lignes, sous peine de déranger des animaux comme les tétras. Selon elle, il faut chercher à concilier les sports d'hiver et le respect des animaux. Silvie se montre plus radicale en y renonçant complètement : « On peut imaginer des sorties en raquette, des sorties en peau, des sorties... Tout ce qu'on veut. Ben euh non. (*lève le bras et tape sur la table*) Perso, pas. Euh... Même si ça fait vachement envie ! (*rire-soupir*) Mais il y a les chevreuils qui sont là. L'hiver, pour eux, c'est des conditions difficiles. » Cette ancienne membre du Club Alpin s'exclame : « Le ski, c'est l'envahissement ! » Plus globalement, elle estime que nous devrions réprimer nos envies d'activités dans la nature, parce que des animaux y vivent : « oui on aime faire plein de choses dans la nature. Du vélo, de la grimpe (*tapant la table plusieurs fois*), des feux, des machins. Enfin bref, c'est un terrain de jeu quoi. Mais il y a eux qui habitent. » Ici s'articule donc une opposition entre l'utilisation fondamentale d'un lieu en tant qu'habitat et une utilisation secondaire en tant qu'espace récréatif.

Silvie déplore le rétrécissement du monde sauvage en raison de l'extension humaine. Parce que les êtres humains ont « envahi » la planète, « tous les autres [animaux] ont de moins en moins d'espace » pour vivre et satisfaire les besoins propres à leur espèce. Ce constat l'amène à déclarer : « À mon sens, il n'y a plus de sauvage. » Pour elle, la première chose à faire en faveur des animaux sauvages, c'est donc de cesser de s'étendre. On retrouve là ce que suggèrent Donaldson et Kymlicka (2011). Elle poursuit en présentant une vision qu'elle qualifie d'« utopie » : il faudrait que « tout besoin humain qui demande d'utiliser (*prononcé en scandant*) [...] des espaces où il y a des animaux, soit réfléchi pour que ce soit cohabitable ». Elle revendique la prise en compte des intérêts des autres animaux, que l'on devrait permettre de « continuer à vivre aussi ». À propos des cultures vivrières, voici son illustration : « Est-ce qu'on fait des passages pour les animaux ? Bah qu'est-ce qu'on fait de ces pesticides et insecticides ? » En somme, selon Silvie, les humain·e·s ont certes des besoins légitimes, mais « il y en a beaucoup qu'on doit pouvoir changer », afin de partager le monde avec les autres animaux.

### 3.3.1.3. La question de la prédation

#### 3.3.1.3.1. Risques subis, devoir de protection et libre-arbitre

Le rapport des sanctuaires avec les animaux qui vivent aux alentours se caractérise notamment par un risque de prédation. Il est intéressant de noter que les responsables n'appréhendent pas ce phénomène de la même manière. On aurait pu s'attendre à ce que toutes postulent un devoir de protection strict, tel que le suggèrent plusieurs auteur·ice·s. Or la question est plus complexe, ainsi que nous allons le voir dans ce qui suit.

Pour Silvie, sauver des poules implique de leur assurer une sécurité sérieuse face aux prédateurs : « Tout ce qui est volaille, il faut avoir une infrastructure solide, parce qu'il faut les protéger du renard. » Elle en a recueillies aux Planchettes, avant de déménager, mais commente : « c'était pas un endroit adapté aux poules, parce que j'avais pas à ce moment-là les moyens logistiques de faire un vrai poulailler sécurisé ». Cette responsabilité de protection dont elle témoigne contraste avec les agissements de la personne qui habitait aux Vieux-Prés au moment où Silvie a acheté la maison. En effet, cette femme avait des poules dans une volière extérieure qu'elle rangeait « dans une armoire à chaussures » pour la nuit, à l'exception de celles qui ne pondaient plus ou qui étaient malades, qu'elle laissait dehors et qui se faisaient tuer par des renards. Silvie réproouve cela. Quand elle est devenue propriétaire, elle lui a fait promettre de veiller sur ses poules jusqu'à leur mort naturelle. Or elle raconte : « ce que je constatais quand même, c'est que chaque fois que je venais, c'était des autres poules ». L'ancienne locataire présentait diverses excuses pour expliquer ces changements, mais Silvie en a déduit qu'elle continuait simplement à procéder comme avant. À l'inverse de cette manière de s'occuper des poules, il importait pour Silvie de construire un grand poulailler sécurisé et isolé. Un des garages qui jouxtent la maison a donc été transformé à cet effet.

À Vita nova, le terrain « a été aménagé pour que [...] les poules [...] soient protégées du renard ». Leur poulailler est équipé d'une porte automatique qui s'ouvre le matin, avant l'arrivée des bénévoles, et se referme en fin de journée. Michèle passe tous les soirs pour rentrer les poules qui ne seraient pas allées d'elles-mêmes à l'intérieur. Elle note qu'il lui arrive souvent de trouver « quelques récalcitrantes qui restent dehors ». Ce système fonctionne bien selon Michèle, qui précise que trois poules se sont fait manger en deux ans, ce qui n'« est pas énorme » d'après elle. Il se peut que ces attaques aient eu lieu un soir, du temps où personne ne venait contrôler avant la nuit. Michèle tolère un certain degré de risque, parce que son but c'est qu'elles vivent le plus librement possible. « On les sort pas d'un élevage intensif pour les

remettre (*rire*) enfermées », dit-elle. Elle souligne le fait que c'est un point de désaccord entre les différentes personnes investies au sanctuaire : « Il y en a qui sont plus pour vraiment une protection... Moi, je suis plus pour laisser plus de liberté, même si elles vivent un petit peu moins longtemps. Mais vraiment le bonheur de la poule quoi. (*rire*) » Pour Michèle, qui souligne que les animaux sauvages, eux aussi, doivent manger, « c'est pas un drame (*scandé*) s'ils viennent prendre une poule ». Elle estime que « c'est mal fait pour la poule », mais que la nature « est faite comme ça ». On peut donc dire qu'elle accepte la réalité de la prédation, y compris celle qui est dirigée contre les animaux domestiqués – dans une certaine mesure –, ce qui diverge de la position défendue par les auteur·ice·s qui se sont penché·e·s sur cette question. En effet, elle ne s'offusque pas de la prédation subie par les animaux du sanctuaire : « Un renard, il va pas attraper une poule pour se faire vingt balles quoi. (*rire*) Il l'attrape juste parce qu'il a faim et il la mange. Et ça, c'est normal. » Michèle insiste bien sur le fait que les prédateurs ne tuent que pour se nourrir. Cela corrobore le point de vue de Warren, selon qui la prédation naturelle est moralement acceptable, précisément parce que les animaux ne tuent que pour se nourrir. Réfléchissant néanmoins à une alternative, Michèle ajoute : « Alors peut-être qu'on pourrait les nourrir [...] C'est à double tranchant, parce que les nourrir, ça veut dire les attirer aussi. » Pour Michèle, il importe d'assurer une sécurité de base, à savoir le maintien de fils électriques et s'assurer qu'elle soient rentrées pour la nuit. Au-delà de ça, leur liberté prime, quand bien même cela s'accompagne de risques réels.

Pour Virginia, ce qui importe, c'est d'être à l'écoute des besoins que les animaux nous signifient. Voici le cheminement de sa pensée, à partir de ce qu'elle observe : « À la base oui, on devrait dire oui, on doit mettre les lapins dans des grands clapiers ou des grands enclos pour les protéger des prédateurs. Et oui, je pense qu'il y a des lapins qui demandent ça, qui ont vraiment aucun instinct de survie et qui ont besoin d'être protégés comme ça et qui le font savoir. Mais en observant les lapins, je me suis rendue compte que c'est pas ça qu'ils voulaient en fait. [...] je suis d'accord de les protéger, mais jusqu'à un certain point. Je veux pas les protéger contre leur libre-arbitre en fait. » À partir de son expérience donc, Virginia affirme être « partisane de l'idée [...] qu'un lapin, il a meilleur temps de vivre [...] moins longtemps mais 100% libre et sans contrainte, que huit ans dans un enclos fermé, ou dans une cage, encore pire ». Pour Virginia, ce n'est donc pas la longévité qui compte, mais le fait d'avoir une vie épanouissante. Ce qui importe, c'est de laisser le choix aux animaux et de répondre à leurs besoins individuels en termes de protection, qui peuvent varier fortement d'un individu à l'autre. L'arbitrage entre risque et liberté n'est donc pas uniquement de notre ressort.

Concernant les renards, Virginia relate que durant deux ans et demi, ils se sont montrés « respectueux » et n'ont pas chassé sur son terrain, alors qu'il y avait des poules et des lapins. Or, au printemps 2022, ils ont mené plusieurs attaques. Virginia sait qu'ils avaient des petits à nourrir et suppose qu'ils ont eu davantage faim, ce qui les a certainement poussés à prendre plus de risques que d'habitude. À ce propos, elle déclare d'elle-même, sans que je n'amorce la thématique : « Je suis tout à fait en accord avec le principe de prédation. Pour moi, c'est même pas un sujet de débat. C'est-à-dire que oui, la prédation, c'est un fait. Et ils doivent se nourrir, donc je suis pas fâchée contre eux. » Les renards ne « peuvent pas faire autrement » que de chasser. Ne défendant pas une protection absolue, elle tolère qu'un animal soit prélevé de temps à autre : « Si c'est une fois tous les trois mois, une poule, je veux bien, parce que ça fait partie de ce cycle quoi. » Toutefois, elle a replacé les dernières poules qu'il restait « plutôt que d'attendre qu'elles se fassent manger ». En effet, « c'était devenu un garde-manger trop facile », ce qui dépassait sa marge de tolérance. Suite à ces événements, elle a pris la décision de ne plus accueillir de petits animaux<sup>62</sup>. Elle précise qu'elle ne voudrait pas que d'autres soient prétérités, mais qu'elle s'oppose à l'idée de « tuer les renards qui ont tué les animaux d'ici ». Sa décision a été de s'adapter au contexte plutôt que de se venger.

Quant à la relation de prédation entre animaux sauvages, Virginia fait preuve d'empathie avec la proie, tout en relativisant sa douleur au regard de la qualité de la vie qu'elle a vécue : « C'est clair que sur le moment ça doit pas être cool pour l'animal en question qui se fait tuer. Mais c'est... c'est quelques secondes ou quelques minutes de souffrance en comparaison à une vie entière de liberté totale. Et ça pour moi, ça a plus de... sens et de valeur pour l'individu en question qu'une vie où on est complètement domestiqué. » Et d'ajouter que la domestication s'assortit par ailleurs de maladies émergentes, ce qui donne lieu à des souffrances qui n'existaient pas dans la nature. Parlant des chevaux de nos contrées, elle affirme qu'ils « vivent malades » en raison notamment d'une alimentation trop riche.

#### 3.3.1.3.2. Auto-défense

Virginia relate qu'elle a déjà observé Nimoh, un lapin du sanctuaire, se battre avec des renards. Il ne s'est jamais fait attraper jusque-là, parce qu'il parvient à « les déjouer en permanence ». S'il se fait prendre un jour, il aura au moins pu vivre heureux, et c'est ce qui compte dans la vision de Virginia. Au niveau collectif, elle décrit l'existence d'« un système d'auto-défense au

---

<sup>62</sup> Peu avant notre entretien, elle a néanmoins accepté de prendre soin de deux lapins qui auraient dû partir à la boucherie et qui, pour plusieurs raisons, n'auraient pas pu être proposés à l'adoption. Afin de les protéger, Virginia ne les sort dans l'ancien potager, devant la maison, que lorsqu'elle peut veiller sur eux. Elle note qu'elle les manipule à contre-cœur, sachant qu'ils n'ont pas envie de rentrer pour la nuit.

sein de [la] grande famille » du sanctuaire. Comme les petits animaux vivent aux côtés des grands, ils bénéficient de la protection de ceux-ci, dont la présence dissuade les renards. Virginia raconte que « les cochons ont souvent défendu les poules et les lapins » face aux renards. En effet, elle « les [a] déjà vus courir après les renards pour les faire fuir ».

Elle évoque aussi, avec admiration, la manière dont les attaques des rapaces étaient contrées par les deux dindons du sanctuaire, du temps où ceux-ci vivaient encore : « Les dindons arrivaient à percevoir l'arrivée des rapaces, peut-être deux minutes avant qu'ils arrivent. Donc ils faisaient un bruit très spécifique, un chant très spécifique. Et toutes les poules rentraient au poulailler quand elles entendaient les dindons faire ce bruit. » Virginia y voit une « force de la coexistence interspèce », précisant que « [l]es animaux ont, entre eux, des codes qu'on n'arrive pas toujours à comprendre, mais en fait qui permettent aux plus petits de se faire protéger ». Ainsi, son constat est de dire qu'ils ont « leurs propres ressources pour se défendre », au-delà de la protection que peuvent leur assurer les humains.

#### 3.3.1.3.3. Risques imposés

Quand je lui demande ce qu'elle pense de la prédation des animaux entre eux, Silvie répond en prenant l'exemple de ses chats, qui sont des carnivores et qu'elle ne peut pas interdire de chasser. Elle rejette leur enfermement, acceptant le fait qu'ils tuent des souris : « j'aurais les moyens physiques de les ceinturer, et qu'ils ne chassent plus, c'est-à-dire ils sortent plus quoi. Alors moi j'ai fait un autre choix. Ma foi, ils sortent. Et pis je sais qu'ils mangent des souris. Et euh quand je peux intervenir, j'interviens. » Cela contraste avec la proposition de Palmer selon qui nous sommes strictement tenu·e·s d'empêcher les animaux qui sont sous notre responsabilité de faire du mal à d'autres. Silvie admet que les animaux ont des besoins alimentaires déterminés par ce qu'ils sont capables de digérer : il y a « des êtres qui sont des carnivores. Ils peuvent pas manger des bananes ou des pommes. Ça va les rendre malades. » Sa réaction à ce constat est la suivante : « (*haussement d'épaule et tape la table*) Voilà ! Enfin, je fais ce geste, s'il faut mettre des mots dessus euh... C'est leur besoin, leur propre besoin. » Il me semble que son attitude laisse transparaître une forme de regret. Pour nourrir ses chats, elle mélange des croquettes carnées et des croquettes véganes. Leur santé est sa priorité : « Je pourrais aller plus loin, presque. Je pourrais presque mettre que des croquettes véganes, vu qu'ils chassent. Mais comme je ne suis pas tout à fait sûre de comment ils chassent pour se nourrir... Voilà, je... Oui, je maintiens quand même un équilibre pour eux. » De plus, elle apprécie ce qu'elle conçoit comme un service : « Moi je suis contente d'avoir mes chats, ici,

dans la maison. Parce que je sais que c'est une vieille maison, pis que cette vieille maison elle aura des souris. »

#### 3.3.1.4. Souffrance dans la nature et assistance

Répondant à ma question sur le regard qu'elle porte sur la vie et la souffrance des animaux dans la nature, Silvie commence par dire : « Du moment où il y a de la vie, il y a de la souffrance. » Elle évoque la mort inéluctable et la dégénérescence douloureuse qui précède celle-ci : « Il y a une partie de ça qu'on est obligé d'accepter, [...] ça fait malheureusement, et peut-être heureusement, partie de la vie. [...] accepter que (*pause*) ça vieillit, que mon corps vieillit, que l'arbre vieillit, que mes animaux vont vieillir. Et pis... qu'un jour ou l'autre, bah tout va... Je vais disparaître, l'arbre disparaît, les animaux disparaissent. » Ce processus s'accompagne de souffrances que l'on doit accepter. Cette question la ramène à sa chienne de 17 ans, Cali, qu'elle a dû faire euthanasier récemment, malgré ses réticences à prendre cette décision. En effet, elle aurait préféré qu'elle finisse ses jours d'une mort naturelle.

Pour Michèle aussi, certaines souffrances, telles que celles qui accompagnent les maladies et le vieillissement, « ça fait partie de la vie ». Nous n'avons pas à nous soucier de la souffrance qui est vécue par les animaux indépendamment des êtres humains : « Moi, je pense qu'il y a souffrance quand... (*pause*) ça vient de l'être humain. (*rire*) Voilà. Après dans la nature, c'est leur vie. » Cela se rapproche de Regan pour qui il n'y a pas d'injustice s'il n'y a pas d'agent moral incriminé ou de Palmer pour qui c'est la relation causale qui importe. Elle n'accepte pas que les animaux sauvages « souffrent à cause de l'activité humaine », en particulier lorsqu'un profit est en jeu, mentionnant à ce propos les accidents mortels qui se produisent parfois lors des récoltes. En effet, de petits faons peuvent être fauchés avec les blés. Certain·e·s agriculteur·ice·s, pour éviter ceci, se munissent d'un détecteur de chaleur. Michèle estime que c'est une mesure de prévention qui devrait être généralisée. En somme, elle condamne les actes, intentionnels ou non, qui nuisent aux animaux sauvages. Par ailleurs, elle s'interroge sur ce que la souffrance représente pour les animaux, suggérant qu'« ils voient peut-être pas la souffrance de la même manière » que nous. Elle s'étonne de son expérience d'une poule gravement blessée qui « avait le jabot complètement déchiré », relatant ne pas avoir eu « l'impression qu'elle souffrait », parce qu'« elle regardait ce qui se passait, elle a même picoré des petites graines qui étaient dans son jabot ». Michèle en conclut que la souffrance n'« est pas forcément facile à déterminer ».

Pour Virginia, « l'expérience de la vie sur terre, c'est aussi l'expérience de la souffrance ». De plus, elle pense que chercher à éviter toute souffrance, « c'est souffrir en soi ». Il vaut mieux, selon elle, accepter qu'il est des souffrances que l'on ne peut empêcher. Ainsi, elle admet que cela fasse partie de la nature : « dans la nature, voilà, il y a la prédation, il y a les maladies, il y a la famine ». En sus, celle qui accompagne régulièrement des animaux vers leur dernier souffle confie que la mort n'est « pas du tout un concept qui [l]'effraie, ni pour les autres, ni pour [elle-même] ». Selon Virginia, les civilisations occidentales ont fait l'erreur « de repousser la mort à tout prix, d'en faire un tabou ». Son positionnement contredit l'idée d'une sensiblerie des animalistes face à la mort qui a pu leur être reprochée.

Par ailleurs, Silvie se montre sensible aux conditions de vie des animaux sauvages en hiver, parce qu'il peut faire très froid. Pour celle qui considère que « l'humain est un... prédateur nocif » nuisant aux animaux et à la planète de manière générale, nous devrions porter assistance aux animaux sauvages : « Maintenant, sachant ça, c'est-à-dire que... cette espèce animale, l'humain, qui domine (*pause*) l'ensemble du vivant sur cette planète... Euh... Alors moi, je suis à dire qu'il faut soulager les animaux, aider les animaux. [...] Puisqu'on intervient en réduisant leur domaine, leur espace, il y a pas de raison qu'on n'intervienne pas pour les soulager, les aider, les soutenir. » On peut déceler ici ce que Palmer désigne comme les obligations spéciales découlant des torts passés. Plus précisément, en réponse à ma question sur la manière dont elle se positionne par rapport à l'assistance ponctuelle à un animal blessé, Silvie me dit « je pense qu'on a l'obligation de venir en aide à toute être vivant<sup>63</sup> ». Elle évoque l'existence d'un article de loi qui exige de porter assistance dans le cas humain. Silvie ne fait pas de distinction entre les animaux sauvages et les animaux domestiques : « Sauvage, pas sauvage euh... tu dois venir en aide à... enfin moi, je vais venir en aide avec les... tout ce qui me passe dans la tête, les moyens que j'ai, enfin ce que je peux, à l'autre qui souffre, qui a besoin d'aide. » On peut donc parler de la reconnaissance d'un devoir d'assistance indifférencié, mais limité aux situations qui se présentent à nous. Je me propose de parler d'une assistance *de circonstance*. Virginia partage ce point de vue. Elle dit qu'elle s'est « souvent posé la question » et qu'elle n'« essaie d'interférer que quand ça se présente sur [s]on chemin ». Si elle rencontre un animal accidenté, c'est une évidence pour elle de s'en occuper.

Pour Michèle aussi, nous devrions essayer d'aider les animaux sauvages blessés que nous rencontrons, mais « après bien sûr, il faut les remettre dans leur milieu » et ne « pas s'y

---

<sup>63</sup> Il faut comprendre « tout animal ».

attacher ». Elle narre l'histoire d'un petit foulque que sa fille a sauvé et dont elles se sont occupées. Michèle raconte : « Je commençais à m'y attacher, mais je me suis dit non-non, c'est un animal sauvage, c'est un animal qui a besoin d'eau, qui a besoin de ses congénères... Je peux pas le garder, parce que je pourrais pas lui donner ce dont il a besoin. » Elle l'a donc confié au centre ornithologique, où des personnes « lui ont appris à revivre seul » et « l'ont relâché ». Donaldson et Kymlicka (2011) suggèrent aussi cela, si l'animal en question est capable de vivre de manière autonome.

### 3.3.2. L'environnement

Les trois sanctuaires étudiés incluent diverses pratiques favorables à l'environnement telles que la récupération de l'eau de pluie ou la production de compost<sup>64</sup> et de fumier. Leurs responsables se soucient aussi de la manière dont l'alimentation des animaux est produite. Ainsi, Silvie et Virginia optent pour des denrées biologiques. À Vita nova, Michèle espère pouvoir redémarrer prochainement le jardin en permaculture qui a permis, la première année, de produire localement une partie des légumes consommés par les animaux du lieu. Actuellement, rien n'est cultivé, mais Michèle souhaite qu'une personne s'occupe de cela au printemps prochain. Si les journées pédagogiques ne proposent pas de sensibilisation à l'environnement pour le moment, Michèle insiste auprès du comité pour que l'atelier « Permaculture » se mette en place rapidement, ce qui pourrait être selon elle une opportunité d'aborder certaines problématiques environnementales<sup>65</sup>.

La charte de l'association des Î'O Refuges liste parmi ses missions des activités de sensibilisation à l'environnement. Silvie désire en effet s'associer à une personne qui puisse se charger de cela lorsqu'elle reçoit des visites au sanctuaire. Comme elle les imagine, ces activités prendraient la forme d'une balade autour de l'étang, dans la forêt ou la prairie, lors de laquelle cette personne pourrait expliquer « à quoi ça sert de ne pas faire un petit parcours, une allée avec des petits arbustes pis des petites fleurs, bien taillés, autour d'un étang » et diriger le regard des enfants vers des détails (« regarde là-dessous ! »), mettant en évidence l'utilité à ce qu'il y ait de la terre et des gros cailloux. Silvie aimerait que « le respect du vivant » soit suscité. Le message qu'il lui importe de transmettre, c'est qu'il y a d'autres êtres que les humain·e·s qui habitent ce monde, et qu'ils ont leurs propres besoins auxquels nous pouvons contribuer en

---

<sup>64</sup> À Vita nova, un système de compostage sert à valoriser les déchets humains à partir des toilettes sèches à disposition sur le terrain.

<sup>65</sup> Je me demande toutefois si elle n'essaie pas de dire ce qu'elle pense que j'aimerais entendre, quand elle dit par exemple : « c'est vrai que c'est quelque chose qu'on pourrait peut-être encore développer ».

favorisant leurs lieux de vie : « Mais il y a eux qui habitent. Ils ont besoin de quoi ? De tranquillité, de calme. Non, on nettoie pas le caillou, on le laisse. » Dans la même idée, si on laisse un tas de vieux bois, il se peut que des animaux et des insectes en profitent.

### 3.3.2.1. Mise en place d'une servitude en collaboration avec Pro Natura

Au moment de notre entretien, Silvie m'informe qu'elle est « en discussion avec Pro Natura pour faire une servitude ». C'est-à-dire qu'elle va s'engager conjointement avec cette association à favoriser la biodiversité de la faune et de la flore sur son terrain. Ce partenariat implique un certain nombre de règles ainsi que des restrictions, que Silvie illustre de la manière suivante : « Typiquement, je pourrais pas euh bah, je sais pas, mettre des déblais, des constructions, tenter de me faire une piscine ou (*rire*) je sais pas trop quoi. » Pro Natura s'engage quant à elle « à entretenir et évaluer l'ensemble de la parcelle », ce qui implique la prise en charge d'une partie des frais d'entretien. L'étang, protégé parce que c'est un endroit où vit l'alyte, le crapaud accoucheur, sera par exemple curé tous les dix ans.

Il semble que Silvie a à cœur de faire le maximum pour sa parcelle, qui est, selon les spécialistes, « un petit bijou (*rire*) point de vue biodiversité ». En effet, elle a décidé d'englober sous cette servitude la totalité de la zone plutôt que de la limiter au seul étang. De plus, elle a opté pour une durée illimitée, bien que ceci risque de « réduire le nombre de clients potentiels intéressés » si elle devait un jour vendre son terrain. Elle conçoit ce choix comme une action de résistance : « c'est peut-être un petit pied-de-nez à ce qui se passe actuellement. C'est-à-dire le non-respect euh... (*pause*) effarant par rapport à l'environnement, à la vie. Par rapport à la vie, on va dire. Bah non, bah ce petit coin là, il pourra se passer n'importe quoi ici (*rire*), il restera comme il est ! Voilà. (*rire*) » Pour elle, cette garantie « représente de l'espoir », « une mini-mini-mini goutte d'espoir », alors qu'il lui est difficile d'en garder, compte-tenu de la condition animale et du changement climatique. Ce désir de mettre en place une servitude est un engagement fort en faveur de l'environnement. Il témoigne, me semble-t-il, d'une valorisation intrinsèque. Pour Silvie, s'il importe de favoriser la biodiversité, « c'est [pour ne] pas détruire ce qui est existant ».

Par ailleurs, lorsqu'elle relate ses concertations avec le délégué de Pro Natura qui la conseille, Silvie dit ceci : « on a eu une discussion en lien avec la forêt [...] le délégué de Pro Natura me disait ce serait bien d'en faire un lieu ouvert. (*pause*) Pour (*soupir*) je sais plus quoi, il m'a dit. (*rire*) Et je lui ai dit que moi euh je préférerais que ça reste forêt et que ça devienne forêt, parce qu'il y a beaucoup de renards, il y a beaucoup de chevreuils, il y a des chamois, il y a des

hérissons, il y a... Et j'ai le sentiment que c'est un lieu... Alors je dis j'ai le sentiment parce que je suis pas une professionnelle. Mais que c'est un lieu refuge. (*pause*) Pour eux. » Elle appuie le mot « refuge », qui résonne. Silvie privilégie la forêt en tant qu'habitat pour divers animaux. Ces animaux, de même que les chats, peuvent s'y cacher. D'autant plus qu'il y a une petite route où les gens roulent assez vite.

### 3.3.2.2. Principe de non-intervention et valorisation de la végétation libre

Virginia insiste sur le principe de non-intervention auquel elle souscrit et qu'elle s'efforce d'appliquer au quotidien : « le moins on intervient sur l'écosystème, le mieux il se porte ». C'est la clé de son épanouissement. Elle favorise le sauvage à l'intérieur même du sanctuaire. Ainsi, plusieurs îlots de végétation ont été mis en place pour que celle-ci puisse « pousser librement, sans que les animaux du sanctuaire puissent aller manger ». C'est notamment le cas d'un ancien potager qui a été transformé en zone sauvage. Virginia ne « touche à rien », laissant croître diverses plantes, si bien que de nombreux insectes y viennent, ce qui crée un petit écosystème. Il lui importe de « créer des espaces de résilience où justement l'écosystème peut se recréer de lui-même ». Des arbres ont aussi été plantés à plusieurs endroits.

Concernant la zone de forêt comprise sur le terrain de Co&xister, c'était un argument de vente du point de vue de Virginia, qui se réjouit « d'avoir de la forêt qu'on peut... laisser libre ». Elle souligne que cela profite non seulement aux animaux, mais aussi à la végétation : « les animaux de ces lieux, mais donc la végétation aussi, sont complètement libres d'aller et de pousser comme ils veulent », ce qu'elle juge très important. Par respect pour la vie sauvage, aucune des personnes qui œuvrent au sanctuaire n'y va : « nous, on va même pas s'y balader [...]. On pourrait, mais on n'y va pas. » Il n'y a d'ailleurs pas de sentier. Cela permet à Virginia d'établir un lieu exempt d'humain·e·s. En ce sens, son positionnement est plus strict que ce que Donaldson et Kymlicka (2011) avancent, puisque, dans leur conception, se promener sur le territoire des animaux sauvages n'est pas un problème pour leur autonomie. Virginia précise : « on n'y touche pas [...] on essaie de pas interférer, pour que la vie sauvage puisse exister telle qu'elle est ». Il semble donc que la *wilderness* lui tient à cœur, ce qui est une valeur environnementaliste. Ce qui importe pour elle, c'est de laisser les plantes « être complètement qui elles sont sans interférer ». Cela explique son refus d'avoir des plantes d'intérieur, qu'elle juge « très problématique ». Elle établit un parallèle avec la détention de certains animaux : « Ça me fait penser aux poissons en aquarium ou un oiseau en cage en fait. Une plante, ça devrait pas être dans un pot à l'intérieur d'une maison. » Elle se montre soucieuse de l'épanouissement des plantes, qui devraient vivre en pleine terre dans des conditions

environnementales auxquelles elles sont adaptées. Par ailleurs, elle est favorable à ce que la forêt reprenne de son emprise.

Quant à Silvie, la transformation et la maîtrise de la nature l'atteignent émotionnellement, si bien qu'elle renonce à partir en vacances : « Moi, ça me blesse, ça. *(pause)* Ça me blesse de voir les rives du bord du lac tellement aménagées et pis qui, en fin de compte, réduit. Ça me blesse de voir la plage machin comme ça, pis elle s'arrête ici avec un mur et là t'as la route, pis là t'as toutes les maisons quoi. Pour moi, c'est... Franchement, ça me blesse. *(pause)* J'ai plus envie de voir ça. *(rire-soupir)* Ça me sert à rien euh à part à me faire du mal. » Je pense que l'on peut déceler ici aussi une valorisation intrinsèque de la nature sauvage.

### 3.3.2.3. Protection de l'environnement, respect de l'écosystème et bien commun

Pour Michèle, il est « indispensable » de se soucier de l'environnement « [p]our qu'on puisse vivre » : « C'est la base pour nous et pour les animaux. » Et d'ajouter : « Si on a un mauvais environnement, il y a tout qui va mal. » Elle considère que ces préoccupations vont de pair, se référant au conférencier français Guillaume Corpard, pour qui « humains, animaux, planète, c'est un tout ». Son message consiste à dire qu'« [o]n peut pas protéger l'un et pas l'autre ». Elle dénonce la démarche capitaliste de ceux qui cherchent à « se faire de l'argent [...] au détriment de la nature » et pointe du doigt la contribution de l'élevage aux problèmes environnementaux et climatiques. Cela doit changer, selon elle, si nous voulons préserver un environnement sain. Michèle souligne la dépendance des humain·e·s et des autres animaux à l'environnement. Il semble donc qu'elle valorise celui-ci de manière instrumentale plutôt qu'intrinsèque.

Quand je lui demande pourquoi la protection de l'environnement est importante pour elle, Virginia commence par s'interroger sur cette formulation : « En fait, je me demande si le terme protection je suis complètement en accord avec. » Elle questionne ce rapport dans lequel nous décidons de la manière dont il faut protéger les autres, qu'elle assimile à une forme de domination. Son approche est différente : « Je crois que ce qu'on doit apprendre surtout, par rapport à l'environnement, c'est de s'y réintégrer. » Cela implique d'adopter une posture d'observation constante et de développer un sens de l'adaptation. Virginia insiste sur la logique de réciprocité vis-à-vis de la terre qui devrait nous guider : « On parle d'environnement... De manière générale, la terre, on devrait surtout apprendre à la respecter et à lui redonner aussi tout ce qu'elle nous donne. C'est cette posture-là que j'aurais envie d'encourager, plus que juste de protéger. » Virginia s'indigne : « On est dans une civilisation où on ne fait que de prendre-

prendre-prendre. Et on n'est pas capables de redonner... à cette terre qui nous nourrit en fait, au quotidien. » Dans sa vision, nous devrions par exemple, comme les autres animaux, laisser nos corps se décomposer et servir à l'écosystème.

Sur le site internet de l'association figure la notion de respect de l'écosystème, que je demande à Virginia d'expliquer : « c'est de considérer que chaque être vivant, chaque plante, tout ce qui existe ici, a le droit d'être, à part entière ». Elle soulève que l'aménagement des espaces découle d'« intérêts prépondérants », tout en précisant qu'il « est quand même délicat aussi d'ailleurs, là-dessus, de se positionner ». Elle exemplifie : « on doit faire au mieux avec les intérêts et les besoins de chaque individu, ceux qui sont là, qui ont été accueillis voilà, mais aussi ceux qui sont là, qui se présentent tout seuls, que ce soit justement les renards, les hérissons, etc. ».

Pour Virginia, nous devrions nous rapprocher de notre nature, qui est d'être « des animaux parmi d'autres », « en connexion totale avec [notre] écosystème » et avec le cycle de la vie. Cela implique de se recentrer sur l'essentiel. Selon elle, nous avons oublié que nous faisons « partie d'un grand tout, de l'écosystème [...] cet univers qui nous entoure ». Elle estime qu'il est important de sortir du paradigme de maîtrise de la nature et de se « reconnecte[r] à ce qui nous entoure », dans le contexte de crise écologique que nous vivons. Voici sa perception de la situation : « Fondamentalement, on s'est éloigné de cette humilité qui nous permet de nous intégrer dans l'écosystème. Là, les êtres humains ont tendance à vouloir dominer et maîtriser tout ce qui les entoure. C'est ça, le problème, je crois hein, vraiment. On s'est... extrait de l'écosystème pour essayer de le maîtriser et ça nous mène à notre propre perte. » Pour Virginia, il est nécessaire que l'« on s'inspire des lieux, des régions dans ce monde où euhm... l'écosystème a beaucoup plus de valeur que le productivisme ». Selon elle, il nous revient de déterminer individuellement quel est notre « rôle à jouer pour le bien commun », qui ne correspond pas au « système capitaliste où il faut produire, consommer, etc. ». Pour Virginia, le bien commun est à la fois « plus vaste » et « plus simple » : « C'est comment on peut être utile au quotidien pour améliorer le bien de cette terre quoi, le bien de cette terre, le bien des autres êtres vivants, de nos voisins, de nos familles. » Ici s'imisce un élément de pensée holistique, mais pas véritablement au sens où l'importance de la valeur est déterminée par la contribution des individus à l'ensemble. Pour Virginia, nos choix devraient être guidés par une certaine vision du bien commun. Quand je cherche à savoir si elle priorise les individus ou la globalité, Virginia répond : « Pour moi, autant les écosystèmes que les individus ont une valeur. Euhm... Et chaque individu a un rôle spécifique dans l'écosystème. Pour moi, ça va ensemble.

Il y a pas l'un ou l'autre qui compte plus. » On retrouve dans cette idée de nivellement, il semble, un aspect de la pensée de Kheel (1985).

#### 3.3.2.4. Rapport à la nature et au végétal

Par le passé, Silvie appréciait le fait d'être « seule, dans les immenses espaces » qu'elle concevait comme des lieux où exercer divers sports (randonnée, course à pied, etc.). Aujourd'hui, elle trouve cela « très égoïste ». Son rapport à la nature s'est modifié avant qu'elle ne fonde son sanctuaire, mais elle estime que, depuis, « ce qui a changé, c'est d'être plus en lien, encore, avec tout ce monde », c'est-à-dire ses animaux mais aussi les autres. Elle se rend compte davantage de « cette richesse » et se considère chanceuse d'être en contact quotidiennement avec tant d'animaux.

Concernant son lien à la végétation, Silvie déclare que ce sont « [s]es énergies ». Évoquant un érable proche de la maison, elle dit : « C'est une surpuissance, comme je le ressens moi, qui me régénère tous les jours quoi. » Certains endroits sont pour Silvie une source de bien-être : « J'aime bien aller juste un petit peu plus loin, là, parce que... Il y a à la fois la forêt qui est tout près, des arbres, une ouverture et pis une vue là-bas sur le Chasseral. Et je sais pas, c'est un espace pour moi qui... (*inspiration vocalisée*) « wouff ! » (*soupir de bien-être*) Je m'y sens vraiment super bien. » Au-delà du « jeu des couleurs » qui est un ravissement pour les yeux, elle souligne « cette force qu'il y a dans cette végétation qui veut (*accentué*) aussi vivre, qui passe à travers les dalles, même à travers le goudron ». Je pense qu'elle ne considère pas que les végétaux ont de réelles intentions, mais qu'elle est fascinée par leur force de vie. Elle perçoit la végétation comme « une force », « une entité [...] qui subit, malheureusement, mais en même temps qui est [...] vraiment supérieure ». Cette question lui permet en fait de réaffirmer son engagement premier envers les animaux : « Quand vraiment je m'arrête et que je pense à eux... Parce que c'est vrai que ma préoccupation première, c'est les animaux... ». Silvie n'entretient pas de lien individuel avec un arbre ou le ruisseau qui coule sur son terrain. Pour elle, « [c]'est un tout ». Néanmoins, elle exprimera plus loin, dans sa réponse au dilemme de l'agrandissement, qu'elle est affectée par l'abattage des arbres : « Quand j'habitais aux Planchettes, j'étais au milieu de la forêt, donc les coupes des arbres euh... je les ai vécues hein (*en soupirant*). Et chaque fois, mais vraiment sincèrement... Alors il y a les tronçonneuses, c'est infernal, mais chaque fois t'entends « rrrhrrouff » (*bruit de l'arbre qui tombe*). Chaque fois, ça me prend ici, vraiment, à l'estomac quoi. »

Depuis que Michèle s'investit à Vita nova, son rapport à la nature, qui « a toujours été présent », « s'est développé » et est aujourd'hui « encore plus fort ». Elle déclare qu'elle a « [u]n lien très fort, mais avec le végétal en règle générale ». Le jardin familial de 200 m<sup>2</sup> dont elle s'occupe lui procure du bien-être : « Quand je suis là-bas, bah j'oublie tout quoi, c'est... Je suis dans un élément qui me nourrit. Le fait d'être avec les plantes, d'en prendre soin ». Michèle s'enthousiasme de l'entraide mutuelle des plantes. Comme Silvie, elle souligne le caractère énergétique et régénérateur des arbres, évoquant même l'existence d'une thérapie par les arbres. Le végétal peut donc avoir son rôle à jouer pour nous soigner.

Le rapport à la nature de Virginia « s'est surdéveloppé » depuis qu'elle s'est installée dans la montagne de Bex. Sa vie est rythmée par les saisons, auxquelles elle doit apprendre à s'adapter, parce que cela influe sur tout (l'accès à l'alimentation par exemple). Elle commente : « C'est vraiment mon quotidien, en fait, de... d'être connectée à tout ce monde-là et d'essayer d'être au service de tout ce monde-là, autant les animaux que justement tout ce qu'il y a autour. » Elle cherche à concilier au mieux les intérêts individuels et ceux de l'écosystème, tout en ayant conscience qu'il est impossible de « tout faire parfaitement ». Je pense que l'implicite ici est que le respect du monde non-sentient passe parfois en second plan, bien qu'elle lui reconnaisse une valeur intrinsèque.

À ma question sur son rapport avec le végétal, Virginia me dit : « Alors, j'ai pas la même fibre et j'ai pas la même observation du monde végétal que (*rire*) celui des animaux. Donc typiquement, une plante, quand elle a poussé, c'est très rare que j'arrive à le voir de moi-même. Peut-être au bout de quelques mois. [...] J'ai pas la même connexion. Je suis dans une attitude de respect et de les laisser faire complètement. » Si elle peut percevoir l'état de santé des animaux du sanctuaire avant même de s'en approcher, son attention à la végétation est beaucoup moins développée. Elle déclare : « une plante, je la remarque quasi pas ». Néanmoins, elle affirme qu'elle a « un profond respect » pour le monde végétal.

### 3.3.2.5. Les individus d'une espèce menacée ont-ils un surcroît d'importance morale ?

Concernant les espèces menacées, Virginia souligne qu'il ne s'agit pas seulement d'accorder une protection aux espèces les plus critiques. En effet, elle soutient qu'il devrait être interdit de chasser des animaux, quelle que soit leur espèce. Cela est à rattacher à Regan (1983) qui considère que le statut menacé d'une espèce ne justifie en aucun cas de prioriser les membres de cette espèce. Michèle, pour sa part, pense que nous devrions nous soucier des espèces en

danger. Il faut « [p]rotéger leur environnement, déjà, et les protéger sur leurs lieux de vie ». Elle a conscience du fait que c'est principalement la perte d'habitats qui entraîne le déclin des espèces, mais précise qu'elle ne connaît pas suffisamment le sujet. Si ce sont les activités humaines qui mettent une espèce en danger, Michèle considère qu'il faut réagir. En revanche, nous n'avons peut-être pas cette obligation lorsque le risque de disparition résulte d'autres facteurs. On retrouve ici l'idée de Faught (2019) selon laquelle il ne nous incombe d'entreprendre quelque chose en faveur des espèces en danger que lorsque ce sont des humains qui sont responsables de la perturbation. Quand je lui demande si elle pense que les derniers individus d'une espèce devraient bénéficier d'une protection particulière, elle répond ceci : « Je connais pas suffisamment pour me prononcer. Moi, comme ça, je dirais oui, parce qu'on n'aime pas qu'une espèce disparaisse. » Si une espèce a de la valeur selon elle, c'est parce qu'elle est « unique ». De plus : « si elles sont arrivées là, c'est qu'elles avaient une raison. Et puis qu'elles ont un rôle, probablement, à jouer aussi. » Leur fonction au sein de l'écosystème importe donc aussi.

Par ailleurs, Michèle se déclare « absolument » opposée à la conservation des espèces dans des zoos, parce qu'elle y voit une recherche de profit : « On a le zoo, on fait venir les gens, ils regardent. » Virginia s'oppose elle aussi à la reproduction d'animaux dans des zoos, estimant que la préservation de l'espèce est « un faux prétexte ». Elle désapprouve la perpétuation d'espèces artificiellement, en captivité, pointant du doigt le tort causé aux individus : « Et en fait, c'est de l'enfermement, une vie d'enfermement, une vie d'exploitation, pour quoi en fait ? Parce que certaines espèces sont menacées d'extinction ? Mais c'est pas les individus en question qui doivent en pâtir. [...] Alors, s'il y a plus telle ou telle espèce, bah c'est triste, mais j'irais pas jusqu'à les enfermer pour les forcer à se reproduire quoi. Ça a aucun sens. » Ceci révèle qu'elle ne valorise pas l'espèce en soi.

Pour Silvie, il importe d'agir en faveur des espèces menacées et, pour ce faire, de favoriser leurs habitats. S'opposant aux aménagements décoratifs tels que l'ajout de jets d'eau et de poissons rouges dans un étang, elle évoque la nécessité d'un changement de paradigme. Nous devons cesser de modifier la nature selon notre appréciation esthétique. C'est en effet une « aberration » pour elle de ne pas laisser pousser l'herbe dans les « petites parties vertes qu'il y a en ville, devant les usines, [...] même les jardins des gens ou les pelouses ou les parcs ». Elle se montre favorable à une réglementation : « Comme t'oses pas rouler à plus de x km/h quelque part (*rire*), t'oses pas tondre avant euh... (*tape dans ses mains*) Je pense que ça aiderait quand même déjà beaucoup d'espèces. » De même, elle s'indigne du fait que les arbres soient taillés

dans le but d'être un agrément pour notre regard humain. J'ai l'impression que Silvie conçoit son engagement envers les espèces menacées comme une contrepartie de son occupation d'un lieu. Il est essentiel pour elle de prendre en compte ce qui est existant dans l'espace qu'elle investit : « j'habite ici, il y a un petit ruisseau qui coule pis il y a un étang [...] moi j'habite ici, je vais y rester un moment, je prends beaucoup d'espace [...] Qu'est-ce que je peux faire pour protéger cette espèce qui est en voie de disparition ? » Le but qu'elle poursuit est qu'à un endroit donné, « tout le monde y trouve... de quoi vivre ».

Derrière le soutien aux espèces, elle voit surtout les individus qui en bénéficient, soulevant que « c'est le grand débat entre environnementalistes et puis antispécistes ». Ce sont les individus qui disparaissent, car « ils n'ont plus d'espace viable pour eux ». Elle développe : « Je suis hyper sensible à la beauté de la fleur et tout ça, et tout ça, et voilà, mais euh... Ouais, si... il y a plus les arbres qu'il faut pour que le petit oiseau qui est là puisse poursuivre de vivre là, bah ça veut dire qu'il va s'éteindre gentiment. Mais s'éteindre gentiment, c'est des couvées qui vont être trop fragiles, c'est... ouais, plus assez de nourriture, c'est de la faiblesse physique. Pis en fait ces individus, les uns après les autres, ils vont mourir dans la souffrance, ce qui fait que l'espèce s'éteint. Mais avant que l'espèce soit éteinte, il y a des milliers d'individus qui sont morts dans la souffrance. » En somme, elle s'attache à favoriser la biodiversité non pas parce qu'elle accorde une valeur aux espèces, mais parce qu'elle s'inquiète des conditions de vie des individus qui sont membres de ces espèces.

#### 3.3.2.6. Doit-on réintroduire des prédateurs afin de réguler les populations d'animaux sauvages ?

Ma question portant sur la réintroduction de prédateurs pour réguler les populations d'animaux sauvages suscite de vives réactions chez mes interlocutrices. Silvie exprime la tension suivante : « Alors, mon sentiment premier, ce serait de dire oui, c'est bien. (*rire-soupir*) Après euh, ce qui se passe dans la réalité, je veux dire (*rire*), c'est juste un carnage de plus quoi. » Silvie s'inquiète du fait que les régulateurs deviennent des trophées. Pour elle, la réintroduction du loup par exemple, « c'est juste une honte ». Concernant celle du lynx, Silvie s'exclame : « c'est une proie mais glorieuse (*emphase*) pour un chasseur ! » Ainsi, dans le contexte que nous connaissons, Silvie s'oppose à la réintroduction de prédateurs : « Je pense que dans le système actuel, avec une chasse de sport, une chasse sportive, qui n'est pas [...] une action qui tente de favoriser que tout le monde essaie de se partager un espace qui devient restreint, c'est pas possible. C'est juste des espèces en plus offertes aux chasseurs quoi. [...] Bah je dirais non.

(rire) Dans les conditions actuelles, avec tous les acteurs, si on prend tous les acteurs qu'il y a. » Elle se demande néanmoins s'« il le faut juste pour le débat » que ça soulève.

Pour Silvie, qui a conscience de la pression que les animaux font peser sur la végétation, le principal problème réside dans le fait que les êtres humains se sont implantés partout : « Peut-être qu'il faut réguler les chevreuils ! Ayant habité au milieu de la forêt, en effet, je voyais bien euh de quoi ils se nourrissent. Et ils se nourrissent de jeunes feuillages. (pause) Et qui dit plus de feuilles sur des petits arbres, dit plus d'arbres qui poussent, enfin etc., etc. Euh mais ! (tape sur la table) Ils ont plus de place ! Il y a juste plus assez de place quoi. » Elle anticipe aussi le fait que cela peut nuire à d'autres espèces dépendantes des arbres : s'« il y a moins d'arbres qui poussent, [...] ça fait du tort à certaines espèces ». En somme, elle estime que c'est une question compliquée et ne sait pas s'il existe de solution satisfaisante en l'état actuel des choses. Elle déclare que « [ç]a doit être un casse-tête » pour les spécialistes.

Michèle estime elle aussi que nous n'aurions pas dû « tout modifier » et perturber les dynamiques. Sa manière de répondre au problème posé consiste à dire qu'il est préférable que des prédateurs assurent la régulation, plutôt que des chasseurs : « Je trouve mieux de mettre un animal, un prédateur, qu'un chasseur. (rire) » Fustigeant les chasseurs, Michèle considère que la chasse thérapeutique n'est pas souhaitable et n'abonde donc pas dans le sens de Varner (1998). À ma demande, elle explicite sa position en soutenant que le prédateur « va savoir mieux faire, probablement ». On retrouve ici le scepticisme de Regan (1983) quant à l'idée selon laquelle la mort administrée par un·e chasseur·euse est préférable. Et d'ajouter : « Je suis tellement contre le fait de tuer des animaux quoi. [...] je supporte (accentué) pas ça. [...] On n'a pas à s'[']e[n] mêler... » En définitive, je n'arrive pas à déterminer si elle reste favorable à la réintroduction de prédateurs ou si elle prône plutôt une absence d'intervention.

Comme Michèle, Virginia témoigne d'une vive réaction à ma question sur la réintroduction de prédateurs, mais répond qu'« évidemment » il faut le faire. C'est celle de mes interviewées qui semble la plus favorable à cela. Toutefois, puisque ces problèmes sont complexes, elle concède qu'il est difficile de savoir « quelle est la meilleure solution ». Ce qui est certain, c'est qu'elle s'oppose à la chasse menée contre les prédateurs : elle « pense qu'il vaut mieux réintroduire que l'inverse ». Cela la conduit à évoquer un film, *Le dernier loup*, qui illustre le dérèglement de l'écosystème engendré par l'éradication des loups : « il y a des moustiques absolument partout, des gazelles ou je sais plus quel animal, absolument partout, parce que justement il y a plus de régulateur ». Elle reconnaît, comme Warren (1983), le rôle écologique positif de la prédation. En somme, pour Virginia, « si ces prédateurs sont là, c'est qu'il y a une raison ».

Concernant ceux qui vivent aux alentours du sanctuaire, elle dit : « ils ont le droit d'être là et heureusement qu'ils sont là ». Pour approfondir, je lui demande ce qu'il faudrait faire si l'on constate qu'une population d'animaux devient trop nombreuse et occasionne des dégradations environnementales. Virginia répond : « Je serais pas celle qui intervient en tout cas. [...] Je laisserais faire. » Elle ne prendrait pas l'initiative de proposer une intervention. Son argumentation est la suivante : « La seule espèce qui est vraiment invasive, c'est l'espèce humaine hein. Pis on se demande pas comment on doit la réguler donc, je sais pas... (*rire-soupir*) Je ferais pas ça pour les animaux non plus. » En définitive, il s'agit plutôt pour elle d'étendre les droits inviolables aux animaux. Le motif de l'envahissement est présent ici, mais Virginia le mobilise d'une autre manière que Silvie.

### 3.3.3. Conflits d'intérêts

Nous allons aborder ici les deux mises en situation que j'ai proposées à mes enquêtées. La première, que j'ai appelée « le dilemme de l'agrandissement », se présente ainsi : si c'était possible, financièrement et en termes de ressources humaines, mais que cela devait se faire au détriment de la nature – par exemple lorsque cela implique de couper des arbres – faudrait-il agrandir le sanctuaire afin d'y accueillir davantage de résidents ? La seconde se rapporte à l'utilisation d'animaux au bénéfice de l'environnement. Avant cela, intéressons-nous à la manière dont elles s'efforcent de diminuer les impacts environnementaux de leurs projets.

#### 3.3.3.1. Les impacts négatifs des sanctuaires et leur mitigation

En premier lieu, il est des impacts qui semblent indépensables. Par exemple, cet été, Michèle a privilégié les besoins des animaux sur la nécessité d'économiser l'eau. Elle raconte qu'elle a pris l'initiative de déroger aux recommandations officielles concernant l'utilisation d'eau pour l'arrosage : « Mais on avait vraiment besoin de... garder de l'herbe quoi. [...] Donc ça c'était peut-être pas très euh... écologique quoi, je sais pas. Du fait qu'il y a eu la sécheresse. Mais là, avec les animaux (*accentué*), je pensais [...] que c'était quand même important de le faire. » Elle avait mauvaise conscience d'arroser, mais une bénévoles l'a conduite à relativiser cet acte, en pointant du doigt les quantités d'eau utilisées pour la production de viande. En outre, Michèle se rend tous les soirs au sanctuaire avec son véhicule. Elle dit à ce propos : « La voiture est indispensable. (*rire*) C'est vrai qu'avec le bus, ce serait compliqué de faire tous ces trajets. »

Silvie décrit quant à elle les besoins des cochons : ils doivent « pouvoir retourner de la terre, mettre leur museau dedans, fouiller, arracher des racines ». Elle en conclut : « Donc c'est destructeur. (*rire*) Du point de vue biodiversité. » Là où l'on installe des cochons, le terrain

perd énormément de sa valeur en termes de biodiversité. Aux Vieux-Prés, elle a mis en place un système de rotation des espaces dédiés à ses truies afin d'éviter de réitérer l'expérience vécue aux Planchettes, où il n'y avait « plus que de la terre et des cailloux ». Silvie a délimité trois parcs « qui devraient [lui] permettre de faire des tournus, sur une année [...] Donc de pouvoir chaque fois re-semer. » Elle soulève que même si l'herbe repousse, « ce sera de l'herbe qui a pas la valeur de toutes les espèces qu'il pouvait y avoir avant ». Silvie explique qu'elle « aurai[t] pu [s]e faciliter la vie » en ne faisant qu'un seul grand parc. Son choix a un coût financier plus élevé et il implique qu'elle frustrer ses animaux qui « adorent l'herbe ». C'est un compromis auquel elle consent, mais qu'il lui est encore difficile de mettre en œuvre de manière stricte. En effet, lorsqu'il n'y a plus d'herbe dans un parc, elle a tendance à ouvrir le suivant rapidement. Elle souhaite comprendre, avec l'aide de Pro Natura, comment gérer ses parcs pour « que le terrain puisse continuer de produire quelque chose ». Elle espère qu'en étant mieux informée, elle réussira à résister davantage : « Justement, peut-être en comprenant mieux le temps qu'il faudrait pour chaque espace, pour chaque parc, et tout, ça me donnera moi des motivations ben environnementales, pour dire bon ben ma foi, les petites, tant pis ! (*tape sur la table*) Vous dormez un peu plus (*rire*) pendant la journée, pis vous fouillez un peu moins quoi. » Elle est prête à ne pas céder complètement aux préférences de ses truies. Elle se montre sensible à l'impact de ses truies sur le sol : « Sincèrement euh... quand je vois le travail là d'archéologie qu'elles font... Je dis pas que ça me blesse, pis que ça me fait mal, mais ouais... Quand même quoi. Après elles, il y a plus grand-chose ! (*rire*) » Néanmoins, Silvie considère que l'état de son terrain est une manière de révéler les besoins des cochons, qui ne peuvent pas exprimer ce type de comportements dans les « hangars » dans lesquels ils sont souvent élevés.

Silvie a déjà reçu des commentaires à ce propos de la part des agriculteurs du coin : « On me l'a déjà dit, gentiment mais... Nous, dans le milieu agricole, on n'a pas le droit de laisser du terrain nu. (*avec une autre voix*) Ah, c'est mieux qu'elles aillent pas dans la pente, parce que ça va faire de l'érosion. (*tapant sur la table*) » Par ailleurs, elle a été mise en garde par Pro Natura qu'une parcelle qui n'est pas fauchée, c'est « très mal vu ». Elle s'attend à ce type de critiques, et « même à pire » : « On peut pas laisser l'environnement comme ça. Vos cochons, ils détruisent l'environnement. [...] Pis qu'est-ce que vous faites de votre fumier ? Pis est-ce que vous avez fait des bilans de fumure ? » Or, elle assure qu'elle fait attention et que son fumier est envoyé dans une usine de biogaz. Elle suggère que l'azote de l'urine des cochons est peut-être mauvaise pour le sol, mais ce n'est pas certain. Face à ces critiques, Silvie précise qu'elle « mise un peu sur l'autre parcelle (*rire*) en disant bon ben oui, mais regardez tout ce que je fais

à côté ! » Dans un sens, son engagement pour l'environnement compense la destruction de ses animaux.

Virginia souligne elle aussi le problème du surpâturage, dû à la présence d'animaux sur un espace limité : « il y a des endroits qui sont surpâturés, il y a des endroits où ça repousse pas aussi bien et de manière sauvage qu'ailleurs ». Comme il y a beaucoup d'herbivores au même endroit, les terrains sont « très pâturés, très sollicités ». Il en résulte une végétation appauvrie : « il y a moins de diversité ». Ce qu'elle tente de minimiser, pour sa part, ce sont les dégradations dues aux substances médicinales. En effet, elle n'administre des « traitements chimiques » que lorsqu'il n'y a pas d'alternative. À ce propos, elle mobilise l'exemple suivant : « On sait hein typiquement un vermifuge, on le donne à une chèvre, si on la laisse ensuite aller pâturer, le vermifuge va être sécrété dans ses crottes, les crottes vont retourner à la terre et ça pollue les sols. » Ce n'est pas toujours faisable, mais Virginia s'efforce autant que possible de limiter la dissémination de substances dans les sols. Cela passe par une restriction momentanée de la liberté de mouvement de l'individu concerné. Lorsqu'une chèvre a été vermifugée, par exemple, l'idéal du point de vue des sols consiste à « la garder en tout cas deux jours dans un box fermé » pour pouvoir récupérer ses crottes et les jeter. Virginia opte pour une approche préventive de la santé – des animaux, des humains comme de la terre. Ainsi, dans la pratique, elle donne quotidiennement aux herbivores « des microorganismes [...] qui renforcent leur flore intestinale », ce qui a porté ses fruits puisqu'il est devenu très rare qu'ils aient des vers. Pour Virginia, le respect de la terre passe par l'anticipation et le renforcement.

Michèle dit des moutons : « Tout ce qui est à leur hauteur, c'est juste bon à manger ! (*rire*) Mais voilà c'est magnifique aussi, parce qu'ils choisissent. Ils choisissent euh... leurs petites herbes, ce qu'ils ont envie de manger. » Elle s'enthousiasme de leur agentivité qui est permise. Néanmoins, les arbres doivent être protégés. C'est une frustration qui sera récompensée par les fruits qu'ils pourront manger ultérieurement. À Vita nova, des arbres fruitiers ont été plantés. Ils procureront de l'ombre aux animaux et donneront des fruits que les bénévoles et les résidents pourront se partager. Michèle note ceci : « Il faudrait qu'on les protège encore peut-être un peu mieux. Parce qu'on a des grands moutons (*rire*) qui ont eu accès aux petites feuilles. »

### 3.3.3.2. Le dilemme de l'agrandissement

Pour Michèle, « si c'était possible financièrement » et du point de vue du travail à fournir, elle serait favorable à un agrandissement : « oui, on achèterait le terrain à côté, là ! » Cela permettrait de sauver quelques animaux supplémentaires. En revanche, il ne faudrait pas que cela implique

de couper des arbres : « Ah, ben non. Non-non, on va pas couper des arbres. (*rire*) Ouais, non, pis les arbres, c'est hyper utile, ça fait de l'ombre aux animaux. Euhm... (*pause*) Non, ce serait simplement s'il y avait, tout d'un coup, une opportunité d'agrandir à gauche ou à droite euh... sans abîmer la nature bien sûr. Sans toucher à la nature. À ce moment-là, on ferait juste une petite ouverture quelque part, tu vois, d'un côté ou de l'autre, parce qu'il y a deux haies. Une petite ouverture pour avoir un autre espace. Euh... Ah oui, moi je trouve que ce serait chouette. » Elle admet une légère atteinte, localisée à la végétation. Il m'apparaît ici intéressant qu'elle fasse une distinction entre abattre de grands arbres pour libérer un espace au sol et élaguer une haie. J'ai l'impression que ces premiers sont davantage individualisés, ce qui en fait une atteinte plus grande, alors que la haie est un ensemble auquel on peut soustraire une partie sans que cela ne soit grave d'un point de vue moral.

Virginia affirme qu'elle n'a pas l'intention d'agrandir le terrain de Co&xister. Elle souhaite pouvoir conserver un « lien de proximité » avec les résidents ; elle a besoin « de connaître chaque animal parfaitement bien ». Il est préférable selon elle que d'autres petits sanctuaires voient le jour à différents endroits. Si elle avait l'argent nécessaire pour acquérir un second terrain, elle mandaterait une autre personne pour débiter un projet. Je lui demande si elle soutiendrait quelqu'un·e qui fonderait un sanctuaire en rasant un coin de forêt. Voici sa réponse : « Si c'est un petit coin de forêt pour un besoin vraiment spécifique et qu'il y a pas d'autre choix, pourquoi pas, mais pas par principe, non. » Elle se montre sensible à l'abattage des arbres, évoquant ceux qui sont trop près de routes : « Je peux comprendre, mais ça me fait toujours mal au cœur. » En ce qui la concerne, elle estime qu'il n'est pas absolument impossible qu'elle fasse couper un arbre, un jour, s'il s'avère que son emplacement pose un réel problème. Mais elle dit ceci : « si je peux éviter, j'aimerais éviter ». Couper un arbre ne va pas de soi, ça devrait être dûment réfléchi. En somme, comme elle le dit d'elle-même, sa position n'est pas « très tranchée » à ce propos.

Quant à Silvie, elle répond favorablement sans hésitation, justifiant sa position ainsi : « tous ces animaux qu'on a élevés pour nous, ben il faut que j'en sauve quelques-uns. Il faut que je répare. » Elle déplore néanmoins ce que cela implique : « Alors, je répare ça, mais je casse autre chose. [...] Détruire le végétal pour permettre à des animaux, [...] qu'on a produits en surnuméraire, de vivre un peu, à certains. Donc de toute façon, [...] tu fais quelque chose de bon quelque part, mais tu fais quelque chose de moins bon de l'autre côté. » Silvie dit clairement qu'elle favoriserait les animaux : « entre un arbre qui tombe pis un cochon qui me regarde parce qu'il est maltraité, ben oui, je vais regarder le cochon pis m'occuper du cochon ». Néanmoins,

elle demeure tiraillée « entre deux choses aberrantes ». Ainsi, prendre la décision de couper des arbres pour agrandir le sanctuaire ne serait pas facile. Ce qui est intéressant dans son cas, c'est qu'elle a déjà entrepris d'accueillir davantage d'animaux en acquérant un terrain plus vaste. Concernant l'utilisation de la deuxième parcelle qui le compose, un dilemme s'est présenté à elle : faut-il sauver encore d'autres animaux ou consacrer une grande surface à la préservation de l'environnement ? Elle l'a finalement résolu en faveur de la nature : « J'ai réfléchi longtemps quand même, parce que sur 9'000 mètres, il y a 4'000 mètres de terrain où c'est possible de mettre des animaux. (*pause*) Et ma décision a été de dire ben on va la garder comme zone écologique. » Elle explique que « c'est pas qu'une histoire de terrain, après il y a la maison intérieure, il y a le travail, il y a tout ça ». Ce sont en partie les ressources limitées dont elle dispose qui l'ont poussée dans cette direction. Elle précise : « Alors c'est pas un choix très facile, hein. Parce que... Sauver des vies, ça reste quand même ma préoccupation première. Et j'avoue que si j'avais des possibilités d'agrandir les espaces intérieurs pour eux, et une aide sérieuse, quotidienne, pour m'occuper d'eux, peut-être que j'aurais pas fait ce choix. » Or, en zone agricole, elle n'est pas en droit de construire de nouveaux abris fixes. Elle a dû prendre en compte ces éléments dans sa délibération.

Quand je lui demande si elle a dû faire face à des dilemmes entre les intérêts des animaux et ceux de l'environnement, Silvie mentionne l'éventail des possibilités qu'elle avait après l'achat du terrain aux Vieux-Prés. Elle aurait pu n'y installer que ses quatre truies, de sorte à consacrer un maximum de place à la nature. Elle aurait pu attribuer à celles-ci un espace plus petit tout en garantissant leur bien-être. Elle aurait pu utiliser la seconde parcelle pour offrir un espace plus grand aux résidents, assurant que « [r]ien ne [l]'empêche de mettre [s]es cochons sur cet espace de zone écologique, au niveau légal ». Mais ce sont des dilemmes qui « ont été assez vite résolus ». Elle souligne en outre qu'un nombre restreint de résidents a pour effet de leur offrir une haute qualité de vie. En effet, les moutons pourront pâturer sur un nouvel espace, « ce [qui] sera chouette pour eux ».

### 3.3.3.3. L'utilisation d'animaux au bénéfice de l'environnement

Michèle s'oppose vivement à l'idée de faire porter des charges aux animaux, ce qu'elle décrit comme de la maltraitance. En revanche, l'entretien d'une prairie est acceptable et représente peut-être même un avantage pour les animaux : « Si ça leur permet juste de manger et d'avoir le plaisir d'avoir des bonnes herbes, alors pourquoi pas. Avec Nero et Noisette, si tout d'un coup, le voisin nous dit ah bah vous pouvez venir avec vos moutons... pour manger l'herbe, comme ça, ben d'abord lui il a pas besoin de tondre, et eux ils sont tout contents. » Cela doit

néanmoins se faire sous les conditions suivantes : « À partir du moment où ça respecte le besoin de l'animal, oui. (*pause*) Et qu'il est respecté de A à Z en fait dans la démarche, ben oui, tout à fait. » Elle évoque au passage le fait que les poules « apportent beaucoup d'engrais ».

Comme Michèle, Silvie se positionne contre le travail de traction imposé aux animaux : « Je serais pas pour qu'on remette des bœufs derrière les charrues (*rire*) à la place du tracteur. » Elle est favorable à l'utilisation d'animaux, pour autant que cela ne se fasse « pas au détriment de leur profond bien-être [ni en] empiét[ant] sur leurs besoins ». Un échange intéressant peut en émerger. Elle évoque à ce propos le conseil que lui a donné le délégué de Pro Natura : « Il me disait c'est bien, s'il y a [...] des petits ruminants qui sont dans le terrain, un certain temps, parce qu'avec les pas, ça permet l'aération. Enfin, il m'a peut-être dit d'autres choses, moi je te le retransmets comme ça. Et c'est génial ! » Elle décrit cela comme une « collaboration ». Silvie estime qu'il serait peut-être intéressant « d'utiliser des ruminants pour désherber certains endroits », bien qu'elle admette ne pas avoir « vraiment réfléchi sur la question ». Elle imagine qu'il serait possible de vivre avec quelques cochons et d'alterner les parties sur lesquelles ils vivent, afin de mettre une culture dans l'intervalle (céréales, patates ou autres), comme « c'est déjà retourné, labouré ». Elle approuve cela, parce que « les animaux font leur travail en (*pause*) mettant en avant leurs compétences ». Si nous ne les éliminons pas lorsqu'ils ne nous sont plus utiles et qu'au contraire nous en prenons soin, alors ce n'est pas de l'exploitation.

Pour Virginia, du moment que l'utilisation d'animaux au bénéfice de l'environnement « sert leurs intérêts aussi », c'est acceptable. Dans le canton de Vaud et en Valais, une pratique de ce type existe déjà. Il s'agit de faire pâturer des chèvres ou des moutons pour entretenir un lieu. Ces animaux servent donc de « tondeuses naturelles ». « Si les animaux sont contents de faire ça et qu'ils sont pas trop stressés à chaque mouvement, pourquoi pas hein, ça... Je suis complètement en accord avec ça. » Il ne faudrait pas que cela se fasse au détriment de leurs intérêts. Elle raconte une anecdote à propos des chèvres qui étaient précisément louées par sa voisine pour tondre son jardin. Elles ne disposaient d'aucun abri, alors que ce sont des animaux qui, pour la plupart, détestent la pluie. Un jour, alors que les éleveurs s'apprêtaient à les charger pour les emmener ailleurs, « six chèvres se sont échappées dans la forêt ». Et personne ne les a retrouvées. Virginia interprète cette fuite comme un « ras-le-bol de se faire à chaque fois bouger d'un endroit à l'autre dans des terrains qui étaient pas complètement adaptés à elles » et considère qu'« elles ont repris leur liberté », ce qui est « assez révélateur ». En somme, si les animaux sont d'accord, Virginia ne s'oppose pas à ces pratiques. Sur le principe, ça ne lui pose pas de problème, mais elle n'a toutefois pas répondu favorablement aux propositions qui lui ont

déjà été faites par des gens du voisinage de déplacer les moutons du sanctuaire pour qu'ils aillent entretenir d'autres espaces. J'imagine que les surfaces étaient peut-être trop petites pour que le déplacement en vaille la peine, ou peut-être qu'elle n'est pas à l'aise avec le fait de confier les animaux du sanctuaire à d'autres personnes.

### 3.4. Discussion

Venons-en maintenant aux éléments que l'on peut retenir du développement ci-dessus. Il s'agit de montrer en quoi ils confirment ou infirment les hypothèses énoncées préalablement, à savoir obligations envers les animaux sauvages et liminaires, valorisation intrinsèque de l'environnement et primauté des intérêts des êtres sentients.

Tout d'abord, les réponses de mes trois répondantes présentent des similitudes. Elles affirment que nous avons l'interdiction d'infliger des souffrances et de tuer des animaux, quels qu'ils soient. Ce devoir négatif est le point de départ de leur réflexion. Concernant la prédation, elles admettent que c'est une réalité de la nature. Aucune ne prône une intervention systématique en vue de venir en aide aux animaux sauvages. Silvie semble accepter cela mais avec regret, contrairement à Virginia qui déclare être en accord avec ce fait. Cette enquêtée éprouve en effet de l'empathie pour les proies, mais souligne que le moment de leur mort n'est qu'un instant infime en comparaison d'une vie libre. Michèle rend explicite l'idée que seule la souffrance engendrée par des activités humaines doit nous préoccuper. Néanmoins, elle se joint à Silvie et Virginia pour dire que nous sommes tenu·e·s de venir en aide à un animal blessé que l'on rencontrerait. Je propose de parler d'une assistance *de circonstance*, c'est-à-dire qu'elle n'est requise que lorsqu'une situation appelant notre aide se présente à nous. Il ne convient pas de chercher pro-activement à secourir des animaux dans la nature. À ce propos, Virginia se montre soucieuse de l'interférence qui en découlerait. Silvie considère toutefois que nous devons en quelque sorte, à travers un soutien, compenser les menaces que nous faisons peser sur les animaux sauvages en raison de la réduction de leur espace. Cette dimension spatiale est ce qui la préoccupe avant tout. En effet, elle estime que nous ne devrions plus concevoir la nature comme un lieu de récréation, mais comme le territoire d'animaux sauvages qui devrait leur être rendu. En ce sens, elle va plus loin que le respect de la souveraineté des animaux formulé en hypothèse. L'expansion humaine devrait non seulement cesser, mais nous devrions aussi nous rétracter. Michèle a un positionnement plus nuancé. Selon elle, il nous revient de respecter les balises lorsque nous sommes en montagne par exemple, afin de respecter les lieux de vie des animaux. Au sujet des animaux qui vivent à proximité des sanctuaires, nous avons vu qu'ils sont bienvenus, pour autant qu'ils ne posent pas de problème. À Vita nova, il a été nécessaire

de cesser d'attirer les rats. À Co&xister, la politique d'admission a été réorientée, notamment pour ne plus faire encourir le risque d'être mangés par des renards à de petits animaux.

La question de la prédation dirigée vers les animaux du sanctuaire n'est pas abordée de la même manière par les trois responsables ; le degré de protection qu'elles reconnaissent est variable. Silvie s'engage en faveur d'une sécurité stricte pour ses poules. Michèle, quant à elle, garantit une sécurité de base en s'assurant qu'elles soient à l'intérieur du poulailler pour la nuit, mais elle tolère un certain degré de risque car cela permet de leur laisser la liberté nécessaire à leur bonheur. Selon elle, un renard qui mange une poule, c'est acceptable, parce qu'il ne va pas le faire pour en retirer un profit financier. Pour Virginia, ce qui importe, c'est de ne pas imposer une protection paternaliste contre le libre-arbitre des animaux. Il faut chercher à identifier ce que chacun désire en termes de protection. Elle souligne la capacité des animaux à s'auto-défendre. Nous avons vu que les sanctuaires peuvent fonctionner comme un refuge pour les animaux liminaires. C'est notamment le cas de hérissons à Co&xister. De plus, ce sanctuaire et celui de Silvie comportent tous deux une zone de forêt. Pour Virginia, cela importe parce que les animaux sauvages peuvent y vivre librement. Quant à Silvie, c'est le rôle de refuge qu'elle met exergue. De plus, des arbres et arbustes ont été plantés sur son terrain, pour créer des habitats pour la petite faune. En revanche, elle a fait le choix de permettre à ses chats de sortir. Il en résulte qu'ils tuent parfois des souris, ce qu'elle essaie d'éviter quand elle le peut. Ainsi, de manière générale, il importe pour mes trois enquêtées de respecter les lieux de vie des animaux sauvages. Aucune n'évoque la notion d'autonomie pour le justifier, alors que cela était sous-entendu dans la notion de souveraineté. Par ailleurs, elles acceptent la présence des animaux liminaires et cherchent à s'y adapter pacifiquement. Ce qui n'est pas exempt de certaines contradictions, comme la prédation des chats. L'on peut dire néanmoins que la mission qu'elles se donnent dépasse l'accueil des animaux domestiqués rescapés de l'élevage.

Concernant l'environnement, toutes soulèvent que nous devons nous en soucier en raison des animaux qui y vivent. Cela traduit donc une valorisation instrumentale. Pour Michèle, ce qui importe, c'est l'idée d'un environnement sain, parce que les humain·e·s et les autres animaux en dépendent. Pour Silvie, le message le plus essentiel à faire passer dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement qu'elle souhaite mettre en place, c'est le fait qu'il y a de petits animaux qui vivent sur sa parcelle et qu'il est nécessaire de favoriser leurs habitats. S'il faut se préoccuper de la biodiversité, de son point de vue, c'est parce qu'il importe de ne pas détruire ce qui existe. De plus, elle estime que nous devrions cesser de modifier la nature selon nos critères esthétiques. Silvie est affectée émotionnellement par l'aménagement de la nature. Je

pense que cela traduit une valorisation intrinsèque de la nature sauvage. Pour sa part, Virginia défend un principe de non-intervention pour que les écosystèmes s'épanouissent. Il est fondamental pour elle de laisser les animaux et les plantes évoluer librement dans la zone de forêt comprise sur son terrain. Elle n'y va pas se promener. Cela témoigne d'un respect pour la vie sauvage, à laquelle je pense qu'elle reconnaît une valeur intrinsèque. Elle s'attache aussi à créer de petits îlots de vie sauvage à l'intérieur du sanctuaire. Par ailleurs, Virginia conteste l'idée de protection de l'environnement, parce que cela implique d'imposer ce que *nous* jugeons adéquat. Ce qu'elle préconise plutôt, c'est de chercher à se réintégrer dans un écosystème et à entrer dans un rapport de réciprocité avec la terre.

À propos des espèces en danger, Michèle estime que nous devons faire quelque chose lorsque ce sont les activités humaines qui les menacent. Elle est d'avis que les individus appartenant à ces espèces devraient bénéficier d'une protection particulière, ce qui peut laisser penser qu'elle reconnaît une valeur à l'espèce. Néanmoins, elle se déclare opposée à la conservation en captivité. C'est aussi le cas de Virginia, pour qui les intérêts des individus priment sur la survie de l'espèce. Silvie se préoccupe également des animaux individuels en premier lieu, s'inquiétant de leurs conditions de vie.

Quant à la question de la réintroduction de prédateurs pour réguler une population, c'est un sujet auquel elles réagissent vivement, parce que cela les renvoie à la problématique de la chasse. Silvie considère sur le principe que c'est la bonne chose à faire, ayant conscience de la pression exercée notamment par les chevreuils sur les jeunes arbres, mais elle note que les individus réintroduits risquent d'être la cible des chasseur·euse·s, ce qu'elle dénonce. En l'état des choses, elle s'oppose à cette mesure, parce que les animaux encourent le risque d'être tirés. Pour Michèle, il est préférable que des prédateurs régulent les populations, plutôt que des humain·e·s, parce qu'ils s'y prennent mieux d'après elle. Virginia considère que la réintroduction est importante, parce que la prédation joue un rôle écologique important. C'est elle qui se montre la plus favorable. Toutefois, face à une population problématique d'animaux, Virginia concède qu'elle ne prendrait pas l'initiative de proposer une intervention. Elle ajoute que les seuls êtres véritablement invasifs sont les humain·e·s. Puisqu'on ne prend pas de mesure pour réguler notre propre espèce, nous ne devrions pas le faire non plus pour les autres. On peut donc observer une certaine ambivalence dans son discours.

Mes trois interviewées se soucient des impacts négatifs de leur sanctuaire respectif sur l'environnement. Silvie soulève que le comportement naturel des cochons, qui consiste à fouiller le sol, est destructeur du point de vue de la biodiversité. Afin de limiter cette

conséquence, elle a mis en place trois parcs différents dans le but de déplacer ses truies et de permettre à l'herbe de pousser. En ce sens, elle est d'accord de les frustrer un peu, si cela a un but environnemental. Virginia s'efforce quant à elle d'éviter les effets polluants des médicaments qu'elle donne parfois à ses animaux. Lorsqu'elle vermifuge une chèvre par exemple, elle accepte de la priver de sa liberté de mouvement en l'enfermant dans un box, dans le but d'éviter que les substances de ce traitement ne s'infiltrent dans le sol. Contrairement à l'hypothèse que j'ai émise, certaines préoccupations environnementales ont donc la priorité sur les intérêts des animaux.

Concernant le dilemme de l'agrandissement, Michèle y est favorable. Elle ne tolérerait pas de couper des arbres pour cela, mais admet qu'il est acceptable de tailler dans une haie. Sur le principe, Virginia est plutôt défavorable au fait d'abattre des arbres pour libérer de la place pour un sanctuaire. Ce n'est qu'en l'absence d'alternative qu'elle soutiendrait cette idée. Pour elle, prendre la décision de couper un arbre n'est pas un choix facile. Silvie estime quant à elle avoir une obligation de réparer le tort causé aux animaux d'élevage. Cela surpasse le respect dû à la végétation, bien qu'elle considère comme une aberration le fait de couper des arbres. Il est à noter qu'elle a dédié une parcelle de son terrain à la protection de la nature. Elle précise qu'elle aurait peut-être fait le choix d'accueillir davantage d'animaux à la place, si elle pouvait compter sur une aide au quotidien pour s'occuper du sanctuaire. La seconde mise en situation présentée à mes enquêtées est celle de l'utilisation d'animaux au bénéfice de l'environnement. Elles y sont toutes favorables, pour autant que les besoins des individus concernés soient respectés. L'entretien de prairies serait ainsi possible, de même que le labourage de champs. Je pense que l'on peut dire qu'une convergence pratique s'esquisse ici, au sens où cela permettrait de tirer un avantage écologiquement bénéfique des animaux libérés. Il serait même possible d'imaginer une forme de pastoralisme défait de toute forme d'exploitation, qui contribuerait au maintien des milieux ouverts et de leur diversité biologique.

Je souhaite maintenant souligner les limites de mon travail. Tout d'abord, il ne m'apparaît en définitive pas très judicieux d'avoir pris l'entièreté du débat entre les éthiques animale et environnementale comme cadre théorique. En effet, il eut été préférable pour la cohérence de l'ensemble et la profondeur du propos de se focaliser sur un seul sous-sujet. Je me suis rendue compte en cours de route que chaque thématique, chaque point de dissension, a sa littérature propre (par exemple la question de la valeur de l'espèce). Or, mon approche n'a permis qu'un survol de divers éléments. Ce n'est que trop tard dans le processus de recherche que j'ai conscientisé ces problèmes, voilà pourquoi je n'ai pas pu infléchir la trajectoire de cette étude.

Au niveau de la méthodologie, il convient d'admettre que le pari était un peu risqué d'interroger mes enquêtées sur des sujets auxquels elles n'étaient pas toujours familières. Cela a conduit à des réponses parfois hésitantes ou ambivalentes, ce qui m'empêche de tirer des conclusions précises. Sur le plan pratique, je pense que le plus délicat a été de poser les bonnes questions afin d'obtenir des informations susceptibles de révéler quelque chose de leur pensée. Aborder les éventuels conflits d'intérêts auxquels elles doivent faire face, ainsi que leur présenter des dilemmes à résoudre, s'est révélé assez probant. J'aurais pu leur présenter d'autres mises en situation, comme par exemple le cas de l'orchidée rare évoqué par Donaldson et Kymlicka.

Les apports que je souhaite mettre en avant sont d'une part la reconstitution d'une partie du débat et d'autre part la piste d'une convergence pratique autour de l'idée de l'utilisation d'animaux libérés de l'exploitation au bénéfice de l'environnement. Ils pourraient contribuer au maintien des milieux ouverts riches en biodiversité, afin d'éviter que la forêt ne remplace les pâturages.

## Conclusion

Les sanctuaires pour animaux d'élevage sont une thématique nouvelle dans la littérature académique, et le champ d'investigations dans ce domaine est encore large. Les textes qui y sont consacrés se concentrent actuellement plutôt sur les animaux accueillis. J'ai voulu dans cette recherche élargir la perspective en les abordant sous l'angle du débat entre éthique animale et éthique environnementale, qui fait rage depuis une quarantaine d'années dans les milieux scientifiques. Pour ce faire, j'ai mené une étude qualitative d'analyse de contenu sur la base d'entretiens semi-directifs avec trois responsables de sanctuaire en Suisse romande. Si la raison d'être des sanctuaires est de sauver des animaux, les résultats ont mis en lumière le fait que l'environnement, quoique secondaire, occupe une place dans les projets de Silvie, Michèle et Virginia. J'ai montré qu'elles intègrent certaines préoccupations environnementales à leur démarche. Il m'a semblé intéressant de soulever la manière dont elles s'efforcent de concilier leurs activités à celles-ci. En effet, elles prennent par exemple l'initiative de mettre entre parenthèse, momentanément, certains intérêts des animaux, pour le bien de l'environnement. Cela me pousse à dire que, dans les situations où divers intérêts entrent en concurrence, contrairement à ce à quoi je m'attendais, ce ne sont pas toujours ceux des animaux qui sont privilégiés. Néanmoins, une condition posée est que ces concessions ne doivent pas mettre à mal leur bien-être. Un autre élément qui ressort du discours de mes enquêtées, c'est la

valorisation de la nature sauvage, qui relève traditionnellement de l'éthique environnementale. J'ai abordé différents points de tension du débat avec mes répondantes. Leurs positionnements traduisent certaines divergences vis-à-vis des théories d'éthique animale examinées. Une autre donnée mise en évidence par cette recherche est que les sanctuaires ne sont pas des oasis isolées, hermétiquement protégées, mais des lieux en interaction avec les alentours. Ainsi, les relations avec les animaux qui vivent à proximité peuvent exister. Cela peut même inclure une certaine acceptation de la prédation. Pour mes enquêtées, nous ne sommes pas tenues de nous opposer de la même manière à la chasse qu'à la prédation naturelle. Par ailleurs, les atteintes à la végétation ne sont pas considérées comme anodines, du point de vue de mes trois enquêtées ; au contraire elles doivent être dûment réfléchies.

En somme, le but de ma démarche était de mettre un peu de lumière sur les enjeux éthiques des sanctuaires dans une perspective plus large que celle des animaux résidents. Ce que montre mon travail, c'est que les sanctuaires ne sont pas conçus comme des bulles protectrices, en quelque sorte isolés du monde, où seuls les individus recueillis comptent, mais bien en interaction avec les animaux vivant à proximité ainsi qu'avec la nature non-sentiente.

## Bibliographie

- Abrell, E. L. (2016). *Saving Animals : Everyday Practices of Care and Rescue in the US Animal Sanctuary Movement* (thèse de doctorat). City University of New York, Faculté d'Anthropologie, États-Unis. Repéré à [https://academicworks.cuny.edu/gc\\_etds/1345](https://academicworks.cuny.edu/gc_etds/1345)
- Abrell, E. L. (2017). Introduction : Interrogating Captive Freedom : The Possibilities and Limits of Animal Sanctuaries. *Animal Studies Journal*, 6(2), 1-8. Repéré à <https://ro.uow.edu.au/asj/vol6/iss2/2>
- Afeissa, H.-S. (2012). Comme chiens et chats : le conflit fratricide entre éthique environnementale et éthique animale. Dans H.-S. Afeissa, *Nouveaux fronts écologiques : essais d'éthique environnementale et de philosophie animale* (pp. 99-144). Paris : Vrin.
- Afeissa, H.-S. (2021). *Manifeste pour une écologie de la différence*. Bellevaux : Dehors.
- Bardin, L. (2007). *L'analyse de contenu*. Paris : PUF. (Ouvrage original publié en 1997).
- Bartel, K. E. (2017). *From Farm to Sanctuary* (travail de bachelor). Wesleyan University, États-Unis. Repéré à <https://digitalcollections.wesleyan.edu/object/ir-961>
- Baur, G., & Kevany, K. M. (2020). Shifting perceptions through farm sanctuaries. Dans K. M. Kevany (éd.), *Plant-Based Diets for Succulence and Sustainability* (pp. 123-138). New York : Routledge.
- Blattner, C. E., Donaldson, S., & Wilcox, R. (2020). Animal Agency in Community : A Political Multispecies Ethnography of VINE Sanctuary. *Politics and Animals*, 6, 1-22. Repéré à [https://www.academia.edu/41937768/Animal\\_Agency\\_in\\_Community\\_A\\_Political\\_Multispecies\\_Ethnography\\_of\\_VINE\\_Sanctuary\\_6\\_Politics\\_and\\_Animals\\_1\\_22\\_2020\\_](https://www.academia.edu/41937768/Animal_Agency_in_Community_A_Political_Multispecies_Ethnography_of_VINE_Sanctuary_6_Politics_and_Animals_1_22_2020_)
- Bockman, J. (2015, 24 septembre). The Value of Sanctuaries, and How to Maximize Their Impact. *Animal Charity Evaluators*. Repéré à <https://animalcharityevaluators.org/blog/the-value-of-sanctuaries-and-how-to-maximize-their-impact/> (consulté le 7 novembre 2022).
- Bourban, M., & Broussois, L. (2020). Nouvelles convergences entre éthique environnementale et éthique animale : vers une éthique climatique non anthropocentriste. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 32. <https://doi.org/10.4000/vertigo.26893>
- Brestrup, C. (2004, novembre). Animal Sanctuaries and Animal Activism. *Satya*. Repéré à <http://www.satyamag.com/nov04/brestrup.html> (consulté le 7 novembre 2022).
- Callicott, J. B. (1980). Animal Liberation : A triangular Affair. *Environmental Ethics*, 2(4), 311-338. <https://doi.org/10.5840/enviroethics19802424>
- Callicott, J. B. (2010). Libération animale et éthique environnementale : de nouveau ensemble (traduction de Hicham-Stéphane Afeissa et Catherine Larrère). Dans H.-S. Afeissa et J.-B. Jeangène Vilmer (éds), *Philosophie animale : différence, responsabilité et communauté* (pp. 309-331). Paris : Vrin. (Article original publié en 1988 sous le titre « Animal Liberation and Environmental Ethics : Back Together Again » dans la revue *Between the Species*, 4(3).)

- Campbell, I. J. (2018). Animal Welfare and Environmental Ethics : It's Complicated. *Ethics and the Environment*, 23(1), 49-69. Repéré à <https://www.jstor.org/stable/10.2979/ethicsenviro.23.1.04>
- Camblain, C. (2020, 5 juin). Biographies animales : retour sur une pratique d'écriture (conférence en ligne). *Pour l'Égalité Animale*. Repérée à <https://www.youtube.com/watch?v=yPe1dM6Hkdo> (visionnée le 2 février 2022).
- Chang, D. (2017). *Organize and Resist with Farmed Animals : Prefiguring Anti-speciesist/anti-anthropocentric Cities* (mémoire de master). Queen's University, Department of Political Studies, Kingston.
- Charmetant, É. (2020). Éthiques animales : la double dissociation. *Revue d'éthique et de théologie morale*, 306(2), 11-22.
- Dawn Parker, A. (2016). « Safe » spaces ? Vegan ideologies and farm animal sanctuaries (mémoire de master). Concordia University, Faculté de Géographie, Canada. Repéré à <https://www.semanticscholar.org/paper/%E2%80%9C%E2%80%9D-Spaces-Vegan-ideologies-and-farm-animal-Parker/cb12cc08125ee4d600dcd19efc94bff21cb0a08a>
- Donaldson, S., & Kymlicka, W. (2015). Farmed Animal Sanctuaries : The Heart of the Movement ? A Socio-Political Perspective. *Politics and Animals*, 1(1), 50-74.
- Donaldson, S., & Kymlicka, W. (2016). *Zoopolis : une théorie politique des droits des animaux* (traduction de Pierre Madelin, relu par Hicham-Stéphane Afeissa). Paris : Alma. (Ouvrage original publié en 2011 sous le titre *Zoopolis : A Political Theory of Animals Rights*. Oxford : Oxford University Press).
- Emmerman, K. S. (2014). Sanctuary, Not Remedy : The Problem of Captivity and the Need for Moral Repair. Dans L. Gruen (éd.), *The Ethics of Captivity* (pp. 213-230). Oxford : Oxford University Press.
- Everett, J. (2001). Environmental Ethics, Animal Welfarism, and the Problem of Predation : A Bambi Lover's Respect for Nature. *Ethics and the Environment*, 6(1), 42-67. Repéré à <https://www.jstor.org/stable/40339003>
- Faught, S. (2019). A Second Honeymoon : Animal Liberation and Environmental Ethics. *Journal of Animal Ethics*, 9(1), 39-46. Repéré à <https://muse.jhu.edu/article/721089>
- Fusari, S. (2017). What is an Animal Sanctuary ? Evidence from Applied Linguistics. *Animal Studies Journal*, 6(2), 137-160. Repéré à <https://ro.uow.edu.au/asj/vol6/iss2/8>
- Gillespie, K. A. (2019). For a Politicized Multispecies Ethnography : Reflections on a Feminist Geographic Pedagogical Experiment. *Politics and Animals*, 5, 17-32. Repéré à <https://journals.lub.lu.se/pa/article/view/17703>
- Grubbs, J. D. (2008). *Farm Sanctuary : Creating a Space Where Theory Meets Practice* (mémoire de master), University of Cincinnati, Faculté de Communication, États-Unis. Repéré à <https://docslib.org/doc/5881992/farm-sanctuary-creating-a-space-where-theory-meets-practice>
- Guichet, J.-L. (2013). Chapitre 2 : la question animale dans l'éthique environnementaliste. *Journal International de Bioéthique*, 24(1), 29-38. <https://doi.org/10.3917/jib.241.0029>

- Hargrove, E. C. (éd.) (1992). *The Animal Rights/Environmental Ethics Debate : The Environmental Perspective*. Albany : State University of New York Press.
- Horta, O. (2018). Concern for Wild Animal Suffering and Environmental Ethics : What are the Limits of the Disagreement ?. *Les ateliers de l'éthique*, 13(1), 85-100. <https://doi.org/10.7202/1055119ar>
- Imbert, G. (2010). L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. *Recherche en soins infirmiers*, 102(3), 23-34. <https://doi.org/10.3917/rsi.102.0023>
- Jamieson, D. (1998). Animal Liberation is an Environmental Ethic. *Environmental Values*, 7(1), 41-57. Repéré à <http://www.jstor.org/stable/30302268>
- Jeangène Vilmer, J.-B. (2008). *Éthique animale*. Paris : PUF.
- Jelmini, L., & Metry, J. (2021, 15 mai). Sanctuaires pour animaux (reportage). *RTS*. Repéré à <https://www.rts.ch/play/tv/couleurs-locales/video/sanctuaires-pour-animaux?urn=urn:rts:video:12206263>
- Jones, M. (2014). Captivity in the Context of a Sanctuary for Formerly Farmed Animals. Dans L. Gruen (éd.), *The Ethics of Captivity* (pp. 90-101). Oxford : Oxford University Press. <http://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199977994.003.0007>
- Kheel, M. (1985). The Liberation of Nature : A Circular Affair. *Environmental Ethics*, 7(2), 135-149. <https://doi.org/10.5840/enviroethics19857223>
- Larrère, C., & Larrère, R. (2011). Éthique animale et éthique environnementale. Dans J.-P. Engélibert (dir.), *La question animale : entre science, littérature et philosophie* (pp. 93-106). Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Marchon, A.-C. (2015, 26 novembre). Le paradis des animaux âgés (reportage). *RTS, Couleurs locales*. Repéré à <https://www.rts.ch/play/tv/-/video/-?urn=urn:rts:video:7287894>
- Markus, V. (2020, 7 juin). Ce que susurrent les animaux (conférence en ligne). *Pour l'Égalité Animale*. Repérée à <https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=heTePSDkBJw&feature=youtu.be> (écoutée le 25 octobre 2022).
- Mermans, E. (2018). Changements climatiques, autonomie de la nature et souffrance animale : repenser les frontières entre l'éthique animale et l'éthique environnementale : introduction. *Les ateliers de l'éthique*, 13(1), 4-16. <https://doi.org/10.7202/1055115ar>
- O'Neil, R. (2000). Animal Liberation versus Environmentalism : The Care Solution. *Environmental Ethics*, 22(2), 183-190. Repéré à <https://repository.library.georgetown.edu/handle/10822/935999>
- Pachirat, T. (2018). Sanctuary. Dans L. Gruen (éd.), *Critical Terms for Animal Studies* (pp. 337-355). Chicago : The University of Chicago Press.
- Palmer, C. (2010). *Animals Ethics in Context*. New York : Columbia University Press.
- Palmer, C. (2018). Conservation Strategies in a Changing Climate – Moving Beyond an « Animal Liberation/Environmental Ethics » Divide. *Les ateliers de l'éthique*, 13(1), 17-42. <https://doi.org/10.7202/1055116ar>

- Pelluchon, C. (2018). Écologie et cause animale : les raisons d'un mariage tardif. *Cités*, 76, 117-128. <https://doi.org/10.3917/cite.076.0117>
- Regan, T. (1981). The Nature and Possibility of an Environmental Ethic. *Environmental Ethics*, 3(1), 19-34. <https://doi.org/10.5840/enviroethics19813131>
- Regan, T. (1983). *The Case for Animal Rights*. Berkeley : University of California Press.
- Robert, A. D., & Bouillaguet, A. (2007). *L'analyse de contenu* (3<sup>e</sup> éd.). Paris : PUF. (Ouvrage original de 1997).
- Rousseau-Mermans, S. (2018, 25 octobre). Repenser la division entre l'éthique animale et l'éthique environnementale : du débat historique aux enjeux contemporains – le « problème de la prédation » et la réintroduction d'espèces prédatrices clés de voûte en milieux naturels sauvages (conférence filmée). *GRICE*. Repérée à <https://grice.quelfutur.org/Ethique-animale-et-ethique-environnementale>
- Sagoff, M. (1984). Animal Liberation and Environmental Ethics : Bad Marriage, Quick Divorce. *Osgoode Hall Law Journal*, 22(2), 297-307. <https://doi.org/10.13021/G8PPPQ.41984.1177>
- Scotton, G. (2017). Duties to Socialise with Domesticated Animals : Farmed Animal Sanctuaries as Frontiers of Friendship. *Animal Studies Journal*, 6(2), 86-108. Repéré à <https://ro.uow.edu.au/asj/vol6/iss2/6>
- Sauvayre, R. (2021). *Initiation à l'entretien en sciences sociales : méthodes, applications pratiques et QCM*. Malakoff : Armand Colin. (Ouvrage original publié en 2013. Malakoff : Dunod).
- Segal, J. (2020). *Animal radical : histoire et sociologie de l'antispécisme*. Montréal : Lux.
- Taylor, N. (2007). « Never an It » : Intersubjectivity and the Creation of Animal Personhood in Animal Shelters. *Qualitative Sociology Review*, 3(1), 59-73.
- Van Campenhoudt, L., Marquet, J., & Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales* (5<sup>e</sup> éd.). Malakoff : Dunod.
- Varner, G. E. (1998). *In Nature's Interests ? Interests, Animal Rights, and Environmental Ethics*. Oxford : Oxford University Press.
- Warren, M. A. (1992). The Rights of the Nonhuman World. Dans E. C. Hargrove (éd.), *The Animal Rights/Environmental Ethics Debate : The Environmental Perspective* (pp. 185-210). Albany : State University of New York Press. (Article original publié en 1983).
- Wolff, F. (2010). Libérer les animaux ? Un slogan absurde et immoral. Dans J. Birnbaum (éd.), *Qui sont les animaux ?* (pp. 180-193). Paris : Gallimard.

## Annexes : extraits des retranscriptions

### Annexe I – Silvie

Extraits de la retranscription de l'entretien avec Silvie Pellaton, responsable des Îl'O Refuges

Date : 18 septembre 2022

Lieu : Les Vieux-Prés (NE), chez Silvie, à la table du salon

Durée : 1h45 (en deux fois, soit 1h35 puis 10 minutes<sup>66</sup>)

Pour commencer, est-ce que tu pourrais te présenter en quelques mots ?

[...] Le refuge et puis euh... militer quand c'est possible pour la cause animale, c'est la préoccupation première de ma vie. [...]

Est-ce que tu pourrais me décrire un peu le sanctuaire ici, de quoi il est composé physiquement, les différents espaces, peut-être un peu ?

[...] Voilà, alors pour moi ça tombait super bien, cet endroit ici, parce que 11'000 m<sup>2</sup>, j'avais la possibilité, j'ai eu la possibilité de mettre mes truies. Parce que comme tu le vois, elles fouillent, elles fouillent, elles fouillent (*rire*). Donc au moment où les cochons sont installés quelque part, les grands comme ceux-ci, eh bah le terrain il perd. Point de vue biodiversité, il va perdre sa valeur énorme ! Parce qu'elles retournent tout, donc hein. Elles cherchent des insectes, des petites racines, des... Donc elles mangent tout, elles retournent tout. Donc, il y a 3'000 mètres pour elles que j'ai départagés en... on va dire trois grands parcs, qui devraient me permettre de faire des tournus, sur une année, pour tenter justement euh... de ne pas arriver comme c'était aux Planchettes, où on était avant, que c'est plus que de la terre et des cailloux. Donc de pouvoir chaque fois re-semer. Voilà. Mais c'est vrai qu'on perd de toute manière en biodiversité là, parce que les petites, même si je re-sème et puis que ça pousse euh... bah ce sera de l'herbe qui a pas la valeur (*sourire*) de toutes les espèces qu'il pouvait y avoir avant. Donc, il y a aussi les moutons sur cette parcelle-là, bah qui, eux, mangent tout. (*rire*) Il y a les poules, et les poules c'est comme les cochons, ça gratte et puis ça retourne tout. Voilà. Et l'autre parcelle donc euh... J'ai réfléchi longtemps quand même, parce que sur 9'000 mètres, il y a 4'000 mètres de terrain où c'est possible de mettre des animaux. (*pause*) Et ma décision a été de dire ben on va la garder comme zone écologique. Donc là je suis en discussion avec Pro Natura pour faire une servitude. On est à bout touchant. [...] Ici, j'aurais certainement la possibilité d'accueillir encore deux autres moutons. Enfin, au niveau du terrain, j'aurais plus de possibilités, parce qu'ils ont 5'000 mètres déjà, et puis là il y aurait encore 2'000 mètres. Donc oui, j'aurais... On pourrait prendre encore plus de moutons, mais c'est pas qu'une histoire de terrain, après il y a la maison intérieure, il y a le travail, il y a tout ça. Donc on sera certainement à cinq, éventuellement six moutons. Et du coup ce sera chouette pour eux. [...] Donc cet espace m'a permis de... lier les deux en fait. (*pause*) À la fois l'accueil des animaux, qu'ils aient des beaux espaces, pour eux, et puis euh, faire le choix de... (*réflexion*) de ne pas tout utiliser pour accueillir des animaux. Alors c'est pas un choix très facile, hein. Parce que... Sauver des vies, ça reste quand même ma préoccupation première. Et j'avoue que si euh j'avais des possibilités d'agrandir les espaces intérieurs pour eux, et une aide sérieuse, quotidienne, pour m'occuper d'eux, peut-être que j'aurais pas fait ce choix. Mais étant donné que je suis en zone agricole, donc je vais pas pouvoir construire d'autres espaces. Je dois utiliser les espaces existants. Et du coup euh... J'ai pas beaucoup d'autres possibilités au niveau maisons, abris, pour eux, donc en dur, en fixe, hein. Après je peux mettre de ce que j'ai là...

---

<sup>66</sup> Cet entretien s'est déroulé avant un repas pour les bénévoles du sanctuaire. Nous avons dû interrompre notre échange à leur arrivée et terminer en fin d'après-midi.

Et puis surtout euh... Je peux pas, seule euh... m'occuper de beaucoup plus d'animaux. Donc certainement que ça a aussi penché dans la balance. *(rire)* [...] le comité de Pro Natura Suisse a accepté de participer à 60% aux frais de cet entretien et continuera de participer aux frais d'entretien de cette zone. Donc, d'après eux, les spécialistes, j'ai là un petit bijou *(rire)* point de vue biodiversité ! [...]

D'accord. Tu parlais de la servitude qui va être mise en place, ça consiste en quoi, ça, exactement ?

[...] Typiquement, je pourrais pas euh bah, je sais pas, mettre des déblais, des constructions, tenter de me faire une piscine ou *(rire)* je sais pas trop quoi. [...] typiquement, on a une discussion en lien avec la forêt qui descend. Parce que maintenant, c'est forêt, et puis Pro Natura... Enfin ouais, le délégué de Pro Natura me disait ce serait bien d'en faire un lieu ouvert. *(pause)* Pour *(soupir)* je sais plus quoi, il m'a dit. *(rire)* Et je lui ai dit que moi euh je préférerais que ça reste forêt et que ça devienne forêt, parce qu'il y a beaucoup de renards, il y a beaucoup de chevreuils, il y a des chamois, il y a des hérissons, il y a... Et j'ai le sentiment que c'est un lieu... Alors je dis j'ai le sentiment parce que je suis pas une professionnelle. Mais que c'est un lieu refuge. *(pause)* Pour eux. [...] Symboliquement, pour moi de partir dans une servitude en temps illimité, c'est peut-être un petit pied-de-nez à ce qui se passe actuellement. C'est-à-dire le non-respect euh... *(pause)* effarant par rapport à l'environnement, à la vie. Par rapport à la vie, on va dire. Bah non, bah ce petit coin là, il pourra se passer n'importe quoi ici *(rire)*, il restera comme il est ! Voilà. *(rire)* [...] Ça représente de l'espoir. Euh... Pis c'est difficile, je trouve, en tout cas pour moi, c'est pas évident de garder euh... d'avoir de l'espoir, autant en lien avec la condition animale qu'en lien avec les préoccupations climatiques. C'est vraiment lié de toute façon, hein. Euh... Donc c'est une mini-mini-mini goutte d'espoir, on va dire. *(rire)* [...]

On va revenir sur certaines choses plus tard, hein, mais est-ce que tu pourrais m'expliquer, qu'est-ce qui t'a amenée à fonder un sanctuaire ?

[...] Tout ce qui est volaille, il faut avoir une infrastructure solide, parce qu'il faut les protéger du renard. [...] Donc ouais, ce sera plus possible ici parce que, ben comme tu peux le voir visuellement, mais ça demande énormément de terrain si on veut respecter leurs besoins. Euh... C'est pas juste de la paille à retourner comme c'est mis dans *(rire)* les textes. C'est vraiment pouvoir retourner de la terre, mettre leur museau dedans, fouiller, arracher des racines et pis euh... Donc c'est destructeur. *(rire)* Du point de vue biodiversité. [...] Par contre, c'était pas un endroit adapté aux poules, parce que j'avais pas à ce moment-là les moyens logistiques de faire un vrai poulailler sécurisé. Donc je les ai amenés ici, parce qu'ici euh... Une des personnes qui habitaient là avant que j'y habite avait le poulailler. *(pause)* Mais elle avait euh... une volière extérieure pis elle mettait les poules dans une armoire à chaussures, la nuit. *(pause)* [...] Moi j'habitais pas ici, donc elle me racontait un petit peu ce qu'elle veut. Mais ce que je constatais quand même, c'est que chaque fois que je venais, c'était des autres poules. Donc ce qu'elle faisait, elle... gardait, elle prenait des poules à sauver ou à 5 balles, et dès qu'elles poussaient un petit peu moins, comme maintenant par exemple, elles pondent un peu moins, elle les laissait. Et pis comme il y a plein de renards, elles se faisaient manger par le renard. *(pause)* [...]

Quel rapport tu as avec les animaux qui vivent aux alentours ici ?

[...] On partage des espaces, du terrain. Et puis on a tous des besoins différents. C'est-à-dire, moi j'ai certains besoins. Je dois avoir une maison pour me protéger et puis je protège les animaux que j'ai accueillis. Mais il y a les autres qui habitent ici. [...] Donc, ce que j'essaie de faire, c'est [...] de pas empiéter sur leur terrain, plus que ça. Euh... Bah tu vois où j'habite, l'hiver, ça va être magnifique. On peut imaginer des sorties en raquette, des sorties en peau, des sorties... Tout ce qu'on veut. Ben euh non. *(lève le bras et tape sur la table)* Perso, pas. Euh... Même si ça fait vachement envie ! *(rire-soupir)* Mais il y a les chevreuils qui sont là. L'hiver, pour eux, c'est des conditions difficiles. Euh voilà. Donc l'idée, c'est de respecter leur espace, parce que j'en prends déjà un bout. [...]

Voilà, peut-être j'en viens à une question plus générale : quel est ton regard en fait sur la vie et la souffrance des animaux dans la nature ? Donc peut-être ici aux alentours, mais aussi plus largement.

[...] Du moment où il y a de la vie, il y a de la souffrance. *(pause)* [...] Il y a une partie de ça qu'on est obligé d'accepter, ça fait partie... Enfin en tant que... Moi, avec le raisonnement que j'ai, ça fait malheureusement, et peut-être heureusement, partie de la vie. C'est-à-dire que... D'accepter que *(pause)* ça vieillit, que mon corps vieillit, que l'arbre vieillit, que mes animaux vont vieillir. Et pis... qu'un jour

ou l'autre, bah tout va... Je vais disparaître, l'arbre disparaît, les animaux disparaissent. [...] Pis alors (*ton raffermi*) pour le reste, eh bien le regard que j'ai, c'est que... l'humain est un... prédateur nocif. Alors là c'est pour l'ensemble (*pause*) des animaux et de la planète. (*pause*) Et que vraiment, on a envahi cette... En tant qu'animal, on a envahi cette planète. Et que... Euh... Malheureusement, tous les autres ont de moins en moins d'espace, ont... de moins en moins de possibilités de vivre leur propre vie, avec leurs propres... de satisfaire leurs propres besoins d'espèce on va dire. Et qu'à partir de là... Attends voilà, ça c'est une chose. Maintenant, sachant ça, c'est-à-dire que... cette espèce animale, l'humain, qui domine (*pause*) l'ensemble du vivant sur cette planète... Euh... Alors moi, je suis à dire qu'il faut soulager les animaux, aider les animaux. À mon sens, il n'y a plus de sauvage. (*pause*) Euh alors... Évidemment, je suis pas une grande voyageuse, je suis pas une biologiste, je suis pas tout ça. Il y a plein de choses que je suis pas du tout. Mais rares sont quand même les espaces, j'imagine, sur cette planète où les espèces animales (*pause*) ou végétales peuvent se déployer euh... (*pause*) Naturellement, bah (*tape ses mains*) je sais plus ce que ça veut dire ce terme donc euh, mais je vais quand même l'utiliser. Donc euh... Puisqu'on intervient en réduisant leur domaine, leur espace, il y a pas de raison qu'on n'intervienne pas pour les soulager, les aider, les soutenir.

D'accord, et qu'est-ce que tu envisagerais comme intervention alors, dans leur intérêt ?

Oh bah la première intervention, ce serait qu'on arrête de... s'étendre. (*rire un peu tendu*) Si c'est possible. Que tout ce qui est... Euh... Alors c'est... On est d'accord que c'est une utopie hein ? Que tout besoin humain qui demande d'utiliser (*prononcé en scandant*)... pis c'est normal, on doit manger, quelque part, pis se protéger... des espaces où il y a des animaux, soit réfléchi pour que ce soit co-habitable. (*longue pause*) [...] Parce qu'on est aussi des animaux et qu'on a aussi des besoins euh... qu'on doit pouvoir aussi respecter. Mais évidemment, il y en a beaucoup qu'on doit pouvoir changer. [...]

Je pourrais peut-être te demander aussi : qu'est-ce que tu penses de l'assistance ponctuelle à un animal blessé qu'on rencontre peut-être au détour d'une balade, ou comme ça ?

Qu'est-ce que j'en pense ? Euh... Bah je pense qu'on a l'obligation de venir en aide à toute être vivant. [...] Sauvage, pas sauvage euh... tu dois venir en aide à... enfin moi, je vais venir en aide avec les... tout ce qui me passe dans la tête, les moyens que j'ai, enfin ce que je peux, à l'autre qui souffre, qui a besoin d'aide. [...]

Et qu'est-ce que tu penses de la prédation des animaux entre eux ?

(*réflexion*) Alors, mes chats sont des carnivores. (*pause*) Euh... Je peux pas leur interdire... Ou ouais, j'aurais les moyens physiques de les ceinturer, et qu'ils ne chassent plus, c'est-à-dire ils sortent plus quoi. Alors moi j'ai fait un autre choix. Ma foi, ils sortent. Et pis je sais qu'ils mangent des souris. Et euh quand je peux intervenir, j'interviens. [...] T'as des êtres qui sont des carnivores. Ils peuvent pas manger des bananes ou des pommes. Ça va les rendre malades. (*pause*) [...] Donc... C'est ça que je pense, c'est que euh les autres prédateurs euh qui sont, bah typiquement on va prendre les carnivores. Euh... (*haussement d'épaule et tape la table*) Voilà ! Enfin, je fais ce geste, s'il faut mettre des mots dessus euh... C'est leur besoin, leur propre besoin. Alors moi je nourris quand même mes chats. Alors, je mets des croquettes véganes et d'autres croquettes. Et pis... Je pourrais aller plus loin, presque. Je pourrais presque mettre que des croquettes véganes, vu qu'ils chassent. Mais comme je ne suis pas tout à fait sûre de comment ils chassent pour se nourrir... Voilà, je... Oui, je maintiens quand même un équilibre pour eux. Euh... Moi j'ai pas besoin de tuer des autres animaux pour vivre. (*pause*) Je n'ai pas besoin de ça. J'ai pas besoin de... Ouais. Donc si j'ai pas besoin, je n'ai pas à le faire. [...] Je suis pas très au courant, mais les populations du Grand Nord sont quand même hyper réduites dans leur consommation, choix alimentaire. Et que eux (*tape la table*), pour survivre où ils habitent là, maintenant, doivent tuer, chasser pour vivre... (*haussement d'épaule et tape sur la table*) Par contre, qu'un cochon sur trois finissent en biogaz, c'est autre chose. [...]

Alors j'avais une autre question, ce serait : qu'est-ce que tu penses de la réintroduction des prédateurs pour réguler les populations d'animaux sauvages ?

Je sais pas. Euh ce que je pense, c'est que... Alors, mon sentiment premier, ce serait de dire oui, c'est bien. (*rire-soupir*) Après euh, ce qui se passe dans la réalité, je veux dire (*rire*), c'est juste un carnage

de plus quoi. (*hausse le ton*) Parce que, un, il y a des chasseurs qui sont normalement là pour faire de la régulation. Je dis ça avec beaucoup d'ironie et de cynisme hein. C'est juste une honte. Pis le problème bah... Il y a encore eu un article la semaine passée. Je sais plus si c'est au Tessin ou bien aux Grisons donc euh... Où les politiciens ont accepté qu'il y ait régulation des loups. (*tape sur la table, rire*) Donc « pff ! » (*soupir*) Euh ça va pas. Je pense que dans le système actuel, avec une chasse de sport, une chasse sportive, qui n'est pas une chasse euh... (*soupir*) Je sais pas comment expliquer ça... Allez, est-ce qu'on peut utiliser le terme chasse ? Non, qui est pas une action qui tente de favoriser que tout le monde essaie de se partager un espace qui devient restreint, c'est pas possible. C'est juste des espèces en plus offertes aux chasseurs quoi. [...] Bah je dirais non. (*rire*) Dans les conditions actuelles, avec tous les acteurs, si on prend tous les acteurs qu'il y a. Euh le mouvement... Après de dire... Mais c'est, je trouve que c'est compliqué ça ! Parce que... Peut-être qu'il faut réguler les chevreuils ! Ayant habité au milieu de la forêt, en effet, je voyais bien euh de quoi ils se nourrissent. Et ils se nourrissent de jeunes feuillages. (*pause*) Et qui dit plus de feuilles sur des petits arbres, dit plus d'arbres qui poussent, enfin etc., etc. Euh mais ! (*tape sur la table*) Ils ont plus de place ! Il y a juste plus assez de place quoi. Il y en a partout, on est partout, nous, l'espèce euh... dominante. Euh... On a pris tous (*scandant*) les espaces. Donc évidemment, les chevreuils bah ils ont besoin de manger (*rire*) de l'herbe, mais du jeune feuillage aussi. Euh voilà, donc s'ils en mangent ben il y a moins d'arbres qui poussent, donc du coup, ça fait du tort à certaines espèces. Donc on va dire on remet le lynx, mais le lynx c'est une proie mais glorieuse (*emphase*) pour un chasseur. Etc., etc., etc. Donc franchement, ça je trouve que c'est... Je sais pas s'il y a des chercheurs qui pensent à ça. (*rire*) Ça doit être un casse-tête euh... C'est... (*tape sur la table*) Je sais pas. Peut-être qu'il le faut juste pour le débat ? Peut-être hein, parce que franchement la réintroduction du loup, mais c'est juste une honte quoi. [...]

Et par rapport, sinon, aux espèces en danger, qu'est-ce que tu penses qu'il faudrait faire ?

[...] Alors, ce que je pense, c'est que ça serait... qu'il faudrait être dans ce paradigme de se dire OK, il y a ça, moi j'habite ici, je vais y rester un moment, je prends beaucoup d'espace, beaucoup euh... Qu'est-ce que je peux faire pour protéger cette espèce qui est en voie de disparition ? [...] faire que... tout le monde y trouve... de quoi vivre quoi. (*pause*) Donc ce serait ça. (*pause*) Tu vois, par exemple, je me pose des questions avec l'ensemble des petites parties vertes qu'il y a en ville, devant les usines, devant... Oh même les jardins des gens ou les pelouses ou les parcs mais ! [...] Comme t'oses pas rouler à plus de x kilomètres/heure quelque part (*rire*), t'oses pas tondre avant euh... (*tape dans ses mains*) Je pense que ça aiderait quand même déjà beaucoup d'espèces. [...]

Est-ce que tu voudrais rajouter quelque chose sur les pratiques favorables à l'environnement que tu mets en place, encore ?

Alors bah typiquement euh... (*pause*) Comme je dis, bah les cochons, c'est destructeur par rapport à la biodiversité. Et puis ce que j'ai essayé de faire ici, par rapport à l'expérience que j'ai eue aux Planchettes, c'est de faire des parcs différents. [...] Pis mon idée, pis là aussi j'aurai besoin d'aide, c'est de savoir comment (*rire*) gérer les autres parcs pour que euh... que le terrain puisse continuer de produire quelque chose en tout cas, ouais. Et... (*pause*) Parce que j'aurais pu me faciliter la vie. Ce que je veux dire par là, c'est... c'est quand même tout le temps des choix. Pis là, en l'occurrence, financièrement, c'était autre chose que de dire je fais un grand espace et puis voilà. Après, je devrai frustrer mes petites. (*rire*) Parce que je voulais faire ça, mais ce que je constate, c'est que, quand il y a plus d'herbe, je rouvre un autre parc. Pis en fait je vais arriver, je pense, à la fin de l'année, et pis il y aura plus d'herbe nulle part. L'année prochaine, je vais vraiment tenter, justement avec Pro Natura, l'intermédiaire que j'ai là, de... de mieux comprendre combien de temps je les laisse dans un endroit et que je tienne (*accentué*), et combien de temps je les passe dans un autre, etc. [...] Elles adorent l'herbe. (*rire*) [...] Justement, peut-être en comprenant mieux le temps qu'il faudrait pour chaque espace, pour chaque parc, et tout, ça me donnera moi des motivations ben environnementales, pour dire bon ben ma foi, les petites, tant pis ! (*tape sur la table*) Vous dormez un peu plus (*rire*) pendant la journée, pis vous fouillez un peu moins quoi. [...]

D'accord, ce serait quoi le message que t'aurais envie de transmettre à travers ces activités-là ?

Alors euh... Bah c'est le respect du vivant, on va dire, largement hein. [...] Et l'autre partie, à quoi ça sert de ne pas faire un petit parcours, une allée avec des petits arbustes pis des petites fleurs, bien taillés,

autour d'un étang ? Et ça, c'est le partenaire qui pourrait en parler. Oui, c'est de la terre, oui, il y a des gros cailloux, oui euh... Bah pour l'instant, il semble qu'il y a rien à voir. Mais qu'est-ce qu'il y a là ? Bah regarde là-dessous ! Ah ta-ta-ta, etc. Tu vois ? C'est ça que je... Le message, c'est de dire euh... nous toujours, vous enfants, nous euh... oui on aime faire plein de choses dans la nature. Du vélo, de la grimpe (*tapant la table plusieurs fois*), des feux, des machins. Enfin bref, c'est un terrain de jeu quoi. Mais il y a eux qui habitent. Ils ont besoin de quoi ? De tranquillité, de calme. Non, on nettoie pas le caillou, on le laisse. [...] Et alors le vieux bois, on n'est pas obligé de le... On peut le laisser, on fait un petit tas. On fait un petit tas de vieux bois. Euh... Et puis... Il va venir la petite belette machin, le petit insecte truc, etc.

Est-ce que toi, depuis que tu vis dans le sanctuaire, que ce soit aux Planchettes avant ou ici, t'as l'impression que ton rapport à la nature a changé ?

[...] Le ski, c'est l'envahissement ! Tu vois « brrrrrr ! » (*bruit de moteur*), t'as toutes ces voitures qui montent, qui montent, et pis toutes les montagnes, pis t'as plein de gens qui descendent et pis... Tout est envahi ! Donc oui, ça a changé, peut-être euh... Ça a renforcé ça. J'ai aucune (*scandé*) frustration de ne pas partir, de ne pas aller à droite à gauche et pis... [...] Moi, ça me blesse, ça. (*pause*) Ça me blesse de voir les rives du bord du lac tellement aménagées et pis qui, en fin de compte, réduit. Ça me blesse de voir la plage machin comme ça, pis elle s'arrête ici avec un mur et là t'as la route, pis là t'as toutes les maisons quoi. Pour moi, c'est... Franchement, ça me blesse. (*pause*) J'ai plus envie de voir ça. (*rire-soupir*) Ça me sert à rien euh à part à me faire du mal. Donc euh... (*longue réflexion*) Alors peut-être, ce qui a changé, c'est d'être plus en lien, encore, avec tout ce monde. Non seulement mes animaux, mais euh... ce qui tourne autour. Bah les autres animaux. La pie qui profite des graines des poules et pis etc., etc. Ouais des choses comme ça, tu vois. Et pis de se rendre compte de cette richesse quoi. (*pause*) [...]

Comment tu décrirais ton lien avec la végétation ici ?

Alors pour moi, c'est... (*soupir*) C'est mes énergies. (*pause*) Bah tu vois ce plata... enfin cet érable, là devant euh... (*pause*) Euh... C'est une entité. (*pause*) Alors comme je la ressens au niveau des émotions, parce que... C'est une surpuissance, comme je le ressens moi, qui me régénère tous les jours quoi. Alors non seulement, il y a le jeu des couleurs et tout, mais... Et cette force qu'il y a dans cette végétation qui veut (*accentué*) aussi vivre, qui passe à travers les dalles, même à travers le goudron, même euh... Alors je la maîtrise pas, parce que vraiment, c'est pas mon domaine hein. (*rire-soupir*) J'essaie toujours d'apprendre le nom des arbres. (*rire*) Mais euh... (*pause*) Quand vraiment je m'arrête et que je pense à eux... Parce que c'est vrai que ma préoccupation première, c'est les animaux... Euh... À elle, à la végétation, pour moi c'est une force euh... Enfin, c'est une entité (*pause*), bah qui subit, malheureusement, mais en même temps qui est... Je sais pas, c'est peut-être... C'est dans ma tête j'imagine mais... (*pause*) Qui est vraiment supérieure. [...]

Est-ce que tu as un lien particulier avec tel arbre par exemple ou le ruisseau ?

Non. C'est un tout. [...] J'ai des endroits. J'aime bien aller juste un petit peu plus loin, là, parce que... Il y a à la fois la forêt qui est tout près, des arbres, une ouverture et pis une vue là-bas sur le Chasseral. Et je sais pas, c'est un espace pour moi qui... (*inspiration vocalisée*) « wouff ! » (*soupir de bien-être*) Je m'y sens vraiment super bien. [...]

Est-ce que t'as dû faire face à des dilemmes, entre les intérêts des animaux et ceux de l'environnement, jusque-là ?

Bah oui ! Euh... J'en ai un peu parlé avant. Euh... Je pouvais acheter cet endroit ici euh... sans prendre d'autres animaux on va dire, puisque je suis partie en ayant des cochons (*rire*). Et pis de garder tout le reste euh, donc tout le reste qui n'est pas leur espace. J'aurais pu réduire leur espace, en (*pause*) m'assurant qu'elles étaient quand même dans le bien-être. Euh... Je pourrais utiliser l'autre parcelle pour plus d'espace pour eux. Rien ne m'empêche de mettre mes cochons sur cet espace de zone écologique, au niveau légal. Donc oui, c'est des dilemmes, mais ils ont été assez vite résolus. Mais n'empêche, tu y penses. C'est ce que je disais avant, tu sauves d'autres vies parce que t'as plus d'espace ou... Voilà. Euh... (*longue pause*) Sincèrement euh... quand je vois le travail là d'archéologie qu'elles font... Je dis pas que ça me blesse, pis que ça me fait mal, mais ouais... Quand même quoi. Après elles, il y a plus grand-chose ! (*rire*) [...] On me l'a déjà dit, gentiment mais... Nous, dans le milieu agricole,

on n'a pas le droit de laisser du terrain nu. (*autre voix*) Ah, c'est mieux qu'elles aillent pas dans la pente, parce que ça va faire de l'érosion. (*tapant sur la table*) [...] Alors pire c'est euh... On peut pas laisser l'environnement comme ça. Vos cochons, ils détruisent l'environnement. (*pause*) Euh à des choses comme ça. Pis qu'est-ce que vous faites de votre fumier ? Pis est-ce que vous avez fait des bilans de fumure ? Et puis est-ce que... etc. Je m'attends vraiment à... Oui, je peux imaginer qu'il y aurait des choses comme ça qui arrivent. Alors j'ai des tous petits groupes. (*pause*) Mon fumier, il part à l'usine biogaz, donc je fais super gaffe et tout. Mais je peux imaginer que si on voulait... qu'un espace comme ça n'existe pas, qu'il y ait ça. Alors je mise un peu sur l'autre parcelle (*rire*) en disant bon ben oui, mais regardez tout ce que je fais à côté ! Voilà, mais ça se peut ouais. [...]

Et pis, tu parlais tout à l'heure du fait que t'aurais la possibilité d'accueillir plus d'animaux ici, et que c'est un choix que tu as pas fait. J'avais une question justement, qui était : si c'était possible à la fois sur le plan financier, au niveau du soin qu'il faut prodiguer à ces animaux, etc., de l'énergie à y mettre, est-ce que tu agrandirais, par exemple si c'était au détriment d'un bout de végétal en fait, s'il fallait couper des arbres par exemple ?

Oui. (*petit rire*) Oui.

Ouais. OK. Et comment tu le justifierais ?

[...] Oui mais tous ces animaux qu'on a élevés pour nous, ben il faut que j'en sauve quelques-uns. Il faut que je répare. Mais ça je pense que c'est un peu... Alors, je répare ça, mais je casse autre chose. C'est le dilemme, tu sais, c'est le truc euh... De toute façon, c'est déséquilibré, donc c'est un énorme dilemme quoi. (*pause*) Je me rends quand même plus compte que... Bon, c'est pas très... Quand j'habitais aux Planchettes, j'étais au milieu de la forêt, donc les coupes des arbres euh... je les ai vécues hein (*en soupirant*). Et chaque fois, mais vraiment sincèrement. Alors il y a les tronçonneuses, c'est infernal, mais chaque fois t'entends « rrrhrrouff » (*bruit de l'arbre qui tombe*). Chaque fois, ça me prend ici, vraiment, à l'estomac quoi. Mais, réellement, entre un arbre qui tombe pis un cochon qui me regarde parce qu'il est maltraité, ben oui, je vais regarder le cochon pis m'occuper du cochon. (*pause*) Mais, ce que j'ai envie de dire, c'est... T'es tirée entre deux... entre deux choses aberrantes quoi. (*pesant ses mots*) Détruire le végétal pour permettre à des animaux, dans l'exemple hein que tu dis, qu'on a produit en surnuméraire, de vivre un peu, à certains. Donc de toute façon, c'est... De toute façon, tu fais un bout... Enfin, tu fais quelque chose de bon quelque part, mais tu fais quelque chose de moins bon de l'autre côté. C'est pas avec le sentiment de dire oui bah ça c'est bien pis... Non, ça resterait imprimé, quand même.

Hm hm. Ouais, d'accord. Et puis euh qu'est-ce que tu penses de l'utilisation d'animaux quand c'est au bénéfice de l'environnement, par exemple pour l'entretien d'une prairie, pour fertiliser les sols ou pour les travaux agricoles par la force animale ?

Alors, là aussi, je serais assez euh... Je reprends cet exemple de collaboration avec Pro Natura. Il me disait c'est bien, s'il y a du petit... des petits animaux, des petits ruminants qui sont dans le terrain, un certain temps, parce qu'avec les pas, ça permet l'aération. Enfin, il m'a peut-être dit d'autres choses, moi je te le retransmets comme ça. Et c'est génial ! Ça serait quand même vachement mieux euh... Enfin moi je... Bah voilà, que l'herbe qu'on doit faucher, parce que euh ça permet de la biodiversité euh... que ce soit mon animal, les animaux qui la mangent. Enfin, qu'il y ait cette collaboration. Après euh... (*tape sur la table*) Je serais pas pour qu'on remette des bœufs derrière les charrues (*rire*) à la place du tracteur. C'est une collaboration. On doit travailler. Donc, un bout, si les petites pouvaient être utiles à quelque chose... (*rire*) C'est horrible de parler comme ça, elles sont utiles à plein... Mais d'un point de vue biodiversité et environnement, si on arrive à trouver un truc, justement, ça serait vraiment super. C'est dans cette idée-là, tu vois, mais pas au détriment de leur profond bien-être et d'empiéter sur leurs besoins. [...] Moi je suis contente d'avoir mes chats, ici, dans la maison. Parce que je sais que c'est une vieille maison, pis que cette vieille maison elle aura des souris. [...]

Hm hm, pis quelles seraient les formes d'utilisation, comme tu dis, qui seraient...

[...] Enfin, les animaux font leur travail en (*pause*) mettant en avant leurs compétences. Donc leurs compétences, c'est de retourner. Et pis moi, l'année prochaine, je sais pas, j'ai x mètres carrés de terrain où je peux mettre des céréales, des patates, j'en sais rien quoi, tu vois. [...]

Et je vais peut-être juste revenir sur la biodiversité : en quoi c'est important pour toi de la favoriser ?

(*réflexion et soupir*) Alors, je crois surtout pour moi, ce qui est important, c'est de pas détruire ce qui est existant. (*pause*) Donc si on soutient pas la biodiversité, on... des espèces euh... C'est pas l'es... Ouais (*soupir*), alors c'est le grand débat entre environnementalistes et puis antisécistes. C'est pas l'espèce en soi qui est... c'est l'individu. C'est les individus qui, parce que... ils n'ont plus d'espace viable pour eux, disparaissent. (*pause*) C'est surtout ça, je crois. (*pause*) Je suis hyper sensible à la beauté de la fleur et tout ça, et tout ça, et voilà, mais euh... Ouais, si... il y a plus les arbres qu'il faut pour que le petit oiseau qui est là puisse poursuivre de vivre là, bah ça veut dire qu'il va s'éteindre gentiment. Mais s'éteindre gentiment, c'est des couvées qui vont être trop fragiles, c'est... ouais, plus assez de nourriture, c'est de la faiblesse physique. Pis en fait ces individus, les uns après les autres, ils vont mourir dans la souffrance, ce qui fait que l'espèce s'éteint. Mais avant que l'espèce soit éteinte, il y a des milliers d'individus qui sont morts dans la souffrance. [...]

## Annexe II – Michèle

Extraits de la retranscription de l'entretien avec Michèle Lubicz, responsable de Vita nova

Date : 20 septembre 2022

Lieu : Athenaz (GE), à Vita nova, à la table extérieure devant la cabane, en présence de deux cochons

Durée : 1h35

[...]

Ensuite, qu'est-ce qui t'a amenée à être responsable du lieu ?

[...] Quand ils ont mangé par exemple à 8-9h, on peut pas les laisser jusqu'au lendemain sans rien, donc je reviens le soir. (*pause*) La voiture est indispensable. (*rire*) C'est vrai qu'avec le bus, ce serait compliqué de faire tous ces trajets. Et... Voilà. Ça, c'est mon rôle. [...]

Et puis alors, est-ce que tu pourrais me décrire le sanctuaire : de quoi est-il composé physiquement, au niveau des espaces ?

Oui. Alors c'était un immense terrain. Je pense que c'était un terrain de week-end qu'elle avait, Alexandra Vuffray. Donc là, il a été aménagé pour que les animaux aient leurs lieux, les poules aussi. On avait des lapins là-bas. Pour qu'elles soient protégées du renard. Parce qu'évidemment, on les laisse le plus possible euh... C'est le but, hein ? On les sort pas d'un élevage intensif pour les remettre (*rire*) enfermées. Donc le but, c'est qu'elles aient, même si ça comporte quelques risques... Alors là c'est vrai qu'on n'est pas toujours, tous, tout à fait d'accord. Euh... Il y en a qui sont plus pour vraiment une protection... Moi, je suis plus pour laisser plus de liberté, même si elles vivent un petit peu moins longtemps. Mais vraiment le bonheur de la poule quoi. (*rire*) Donc. Elles... ont ce... parc. (*pause*) Mais on a quand même mis une porte automatique qui est à l'extérieur, c'est-à-dire que le matin, elles peuvent sortir avant qu'on arrive. Voilà. Donc elles peuvent sortir. Le but, c'est qu'elles puissent rentrer et que la porte se ferme. Mais souvent, il y a en quelques récalcitrantes qui restent dehors. Donc d'où l'importance de venir quand même, voir s'il y a pas encore une ou deux poules dehors. Des fois, la porte, elle est fermée, pis il y a encore une ou deux poules dehors. Mais la plupart rentrent. Et euh... Donc voilà. Si ça fonctionne comme ça, c'est bien. Mais c'est vrai que comme ça, on a quand même perdu deux, deux ou trois poules. Je crois que c'était trois, en 2 ans. Bon, c'est pas énorme non plus. [...]

Ma question, ce serait en fait : quel rapport toi, tu as avec les animaux qui vivent aux alentours ? Tu m'as parlé de renards par exemple...

Ben un grand respect aussi. Et... Je me dis que ben ils doivent aussi manger. Pour moi, c'est pas un drame (*scandé*) s'ils viennent prendre une poule. Évidemment, il faudrait pas qu'ils les prennent toutes ! Mais si tout d'un coup ils viennent prendre une poule, ben oui c'est mal fait pour la poule, mais... Pour moi, c'est... Notre nature, elle est faite comme ça. Ils ont besoin de manger aussi. Et... Alors peut-être qu'on pourrait les nourrir, comme euh... Mais voilà. C'est à double tranchant, parce que les nourrir, ça veut dire les attirer aussi. Donc. Moi... Pour moi, laisser un petit peu de liberté, prendre peut-être quelques risques, faire attention quand même, pas euh... C'est-à-dire garder les fils électriques ici, faire attention qu'elles soient dedans la nuit. Mais euh... Je suis... Les petits risques, ils existent partout, même pour nous, partout où on vit. Si on veut vivre, si on veut euh... être libre, eh ben il y a de petits risques qui existent. Donc les animaux alentour... Donc les renards, ils ont le droit d'être, de vivre ici aussi. On a des chats sauvages. Ils sont deux maintenant. Au début, il y en avait quatre. Deux sont allés vivre probablement ailleurs. Mais il y en a deux qui sont restés. [...] Donc eux, ils vivent leur vie sauvage, mais ils sont protégés, dans le sens où ils peuvent se mettre à l'abri, et... où ils ont de la nourriture, si jamais ils trouvent pas suffisamment de nourriture à chasser. [...] Mais ils chassent, hein, on les voit des fois dans le champ. Ils ont leur instinct de chasse. Euh, qu'est-ce qu'il y aurait comme autres animaux ? Bah il y a les oiseaux qui partagent un petit peu les graines. Ils viennent quand euh... Les petits rats ! Alors il y a des petites colonies de rats qui sont venues. Alors il y en avait quand même un peu trop. Parce que... Au tout début, on laissait toujours une mangeoire avec des graines, aux poules, parce qu'on les sortait pas. Elles restaient dedans. On les sortait que quand on était là, au tout début. On laissait une mangeoire, ce qui fait que ça attirait beaucoup les rats. Donc il y avait beaucoup... Il y en a encore hein, mais beaucoup moins maintenant. Là-dessous, une colonie. Là-dessous... On a beaucoup réfléchi. Qu'est-ce qu'on fait avec ces rats ? Est-ce qu'on les prend dans des grandes trappes et on va les mettre ailleurs, etc. ? Pis on a pensé que finalement, la meilleure chose, c'est qu'ils aient moins à manger, et qu'ils aillent, eux (*accentué*), voir ailleurs. Donc c'est ce qu'on a fait. On a... cessé de laisser la nourriture. C'est encore une des raisons pour laquelle c'est important que je vienne le soir. Pour leur redonner un petit peu, aux poules. [...] Mais ça va, je trouve qu'ils font bon ménage quoi. C'est... Ça pose pas de problème. Et je pense que partout où il y a des sanctuaires, il y a des souris ou des rats. On vit avec. (*pause*) Mais il faut que ça ait un équilibre. [...]

D'accord. J'avais vu une image avec un faisan qui était dans...

Oui ! (*exclamation*) Au tout début, c'est juste ! On l'a plus vu. [...] Nous, on l'aurait bien gardé. Il allait très bien avec les poules, il y avait aucun souci. Donc voilà, c'est ouvert. Les animaux qui ont envie de venir s'installer là, si ça marche bien avec eux, il y a pas de souci. [...]

J'aurais une question un peu plus générale : quel est ton regard sur la vie et la souffrance des animaux dans la nature ?

[...] S'ils souffrent à cause de l'activité humaine, oui ça, j'ai de la peine à... ça me fait de la peine. Et là j'aimerais agir, pouvoir agir. Euh... (*réflexion*) Après, c'est difficile de définir la souffrance. Qu'est-ce que ça représente pour eux ? Euh... S'ils sont dans la nature et puis qu'ils ont tout ce dont ils ont besoin... Évidemment, ils peuvent souffrir parce qu'ils peuvent être malades. Ils peuvent souffrir parce qu'ils deviennent vieux. Pour moi, ça fait partie de la vie. (*pause*) Et eux, ils voient peut-être pas la souffrance de la même manière. Mais... Ce que j'accepte pas, c'est la souffrance qui est générée par euh l'être humain, pour un profit ou quelque chose comme ça. Ou par exemple euh... Ben cette histoire quand ils... coupent les blés et pis qu'il peut y avoir des petits faons, tout ça. Là, il y a quelque chose à faire. D'ailleurs, il y en a qui ont, paraît-il, un détecteur de chaleur. Pour euh... Voilà, il y a quand même des humains qui sont sensibles à ça, et pour pouvoir continuer leur activité, font tout ce qu'il faut pour protéger la faune. [...] On a eu une expérience d'une poule. C'était une brune. On sait pas ce qui s'est passé. Mais je l'ai retrouvée un soir derrière là. Est-ce qu'elle s'est accrochée à une branche ? On sait pas exactement ce qui s'est passé. Même la vétérinaire, elle savait pas dire. C'était pas une morsure d'un

autre animal. Mais elle avait le jabot complètement déchiré. Donc est-ce qu'elle s'est prise... ? On sait pas. Mais c'était tout ouvert, ça saignait et tout. Donc j'ai pris la poule. J'ai tout de suite euh je suis tout de suite allée en urgence chez le vétérinaire. Et euh... Cette poule, elle était... elle avait pas... j'avais pas l'impression qu'elle souffrait. Elle était comme ça (*mime la poule*) pis elle regardait ce qui se passait, elle a même picoré des petites graines qui étaient dans son jabot. Et... Donc la souffrance, elle est pas forcément facile à déterminer en fait. (*pause*) Moi, je pense qu'il y a souffrance quand... (*pause*) ça vient de l'être humain. (*rire*) Voilà. Après dans la nature, c'est leur vie. [...]

Et donc, de ton point de vue, quelles sont les responsabilités qu'on a envers les animaux sauvages ?

Bah respecter leurs lieux de vie, déjà. Euh... Par exemple euh... Moi j'étais assez sensible. Quand j'étais jeune, on allait skier au Glacier d'Aletsch, là-haut. Et pis il y avait des panneaux, justement, qui disaient ne sortez pas de... En fait on... C'était pas du ski. On faisait la crête comme ça en... On poussait et tout. C'était partout des panneaux ne sortez pas des lignes qu'on a faites, parce qu'il y a les tétras, les oiseaux, et vous vous pouvez les déranger, etc. Donc, voilà. L'homme, il doit respecter ça, vraiment. Ça aussi, il faut qu'on l'apprenne à nos enfants. Hm hm. [...]

J'avais une question autour de la prédation des animaux entre eux. Ce que tu sembles me dire, c'est que voilà ça fait partie de la nature et on doit l'accepter...

Oui, mais bien sûr ! Parce que... Un renard, il va pas attraper une poule pour euh pour se faire vingt balles quoi. (*rire*) Il l'attrape juste parce qu'il a faim et il la mange. Et ça, c'est normal. Et... Je dirais même que, certains peuples, euh... par exemple les Inuits, ou je sais pas, des... qui ont pas moyen de cultiver des fruits, des légumes, qui attrapent un animal mais qui le mangent juste parce qu'ils ont faim et qu'ils en ont besoin. [...] Chasser avec des outils, je trouve que c'est... (*rire-soupir*) c'est pas juste quoi. C'est pas normal. [...] Mais si t'as besoin d'une arme, c'est que t'es pas capable de... c'est que c'est pas pour toi. Voilà. [...]

Et puis sinon, qu'est-ce que tu penses alors de l'assistance qui serait ponctuelle face à un animal blessé, par exemple, un animal sauvage qu'on rencontrerait au détour d'une randonnée par exemple ?

[...] Ah oui-oui, moi je suis pour essayer de l'aider. Bien sûr. Hm. (*pause*) Ouais. Pis le remettre après euh... On fait ça beaucoup, j'ai fait ça beaucoup avec les oiseaux parce que c'est petit, c'est plus facile. Le centre ornithologique fait un travail génial. J'avais... On avait sauvé... C'était ma fille qui l'avait sauvé, un petit... comment il s'appelle ? Il est magnifique, ce petit oiseau, on dirait un petit clown. Un petit foulque ! Quand il est tout petit, il a plein de plumes orange. Il est très rigolo. Après il devient tout noir. Donc on l'a pris à la maison. Je commençais à m'y attacher, mais je me suis dit non-non, c'est un animal sauvage, c'est un animal qui a besoin d'eau, qui a besoin de ses congénères... Je peux pas le garder, parce que je pourrais pas lui donner ce dont il a besoin. Donc je l'ai amené là-bas. Et je l'ai parrainé. Et du coup j'ai pu suivre toute son évolution. Ils lui ont appris à revivre seul en fait, sans moi. Et euh... Et puis, j'ai pu aller avec eux quand ils l'ont relâché au mois d'avril là. C'est extraordinaire ! (*pause*) Donc voilà, après bien sûr, il faut les remettre dans leur milieu. Et puis pas s'y attacher. (*rire*) Mais... Soigner, alors absolument. On a cette faculté-là, de leur apporter ça. [...]

Et sinon, qu'est-ce que tu penses de la réintroduction des prédateurs pour réguler les populations d'animaux ?

[...] On n'aurait pas dû se mêler, enfin voilà, tout modifier, etc. Bon, maintenant que c'est fait... Euhm... Je trouve mieux de mettre un animal, un prédateur, qu'un chasseur. (*rire*) Voilà. Parce que les théories des chasseurs... (*avec une autre voix*) Oui mais euh... c'est parce qu'il y en a trop, c'est pour réguler... Non. Mettez alors un prédateur ! Hm. (*pause*) Oui, je trouve que c'est beaucoup mieux.

D'accord. Est-ce que tu saurais dire pourquoi, plus précisément ?

Ben parce que c'est... Le prédateur, il va... Déjà, il va savoir mieux faire, probablement. Et puis euh... Je suis tellement contre le fait de tuer des animaux quoi. Le chasseur, c'est lui qu'on devrait tuer. Enfin,

je suis un peu dure, mais... je supporte (*accentué*) pas ça. C'est juste euh... On n'a pas à se mêler... Les animaux doivent... Ils savent très-très bien le faire, normalement, si on s'en mêle pas. [...]

Par rapport aux espèces en danger, qu'est-ce que tu penses qu'il faudrait faire ?

[...] (*réflexion et soupir*) Les protéger dans leurs lieux de vie. (*pause*) Alors euh... Oui, il y en a qu'on met peut-être dans des zoos, mais moi je suis absolument contre ça. C'est parce que c'est... de nouveau pour le... Il y a de nouveau là derrière, une sorte de profit. On a le zoo, on fait venir les gens, ils regardent. Non. Autant que possible, les protéger... Protéger leur environnement, déjà, et les protéger sur leurs lieux de vie. (*pause*) Il y a ces femmes en Afrique... Comment elles s'appellent ? Elles sont redoutées même des hommes. (*rire*) Qui... qui luttent contre le braconnage. Il y a un groupe de femmes en Afrique qui est assez extraordinaire. Voilà, qui protègent en fait euh... et l'environnement, et les animaux qui vivent dans cet environnement. Parce que c'est... En fait, si les espèces disparaissent, c'est parce qu'elles ont plus leurs lieux de vie. [...]

OK. Et est-ce que tu dirais que les tous derniers individus d'une espèce devraient bénéficier d'une protection particulière ?

(*réflexion et soupir*) Je connais pas suffisamment pour me prononcer. Moi, comme ça, je dirais oui, parce qu'on n'aime pas qu'une espèce disparaisse. Après... Dans tout ce processus, il y en a déjà quand même depuis toujours qui ont disparu. Peut-être d'autres qui sont revenues... Je connais pas suffisamment euh ce domaine pour le dire, mais... je serais pour qu'on... qu'on essaie de... de sauver l'espèce. Après si elle disparaît, à cause de nouveau de... l'activité humaine, alors oui, là il faut réagir. Si elle disparaît parce que... pour d'autres raisons... [...]

OK. Et quelle valeur ça a pour toi, l'espèce en soi ? est-ce que tu saurais dire ? (*pause*) Tu dis qu'on n'aime pas qu'elles disparaissent...

Ouais bah ça a toujours beaucoup de valeur parce que c'est... (*pause et soupir*) C'est unique. Hein, c'est euh... (*longue pause*) Non, on n'aime pas qu'elles disparaissent, c'est sûr. Parce que, si elles sont arrivées là, c'est qu'elles avaient une raison. Et puis qu'elles ont un rôle, probablement, à jouer aussi. (*pause*) Et ouais. J'ai un petit peu de peine à développer le sujet ! (*rire*) [...]

Je commencerais par cette question : quelles sont les pratiques favorables à l'environnement qui ont été mises en place ici, pour revenir un peu au lieu ?

Eh bien... Il y a plusieurs choses. (*pause*) La permaculture. Donc c'est-à-dire euh... Bien sûr, on n'utilise aucun produit chimique, on conserve euh... tout ce qui est euh... les déchets des animaux. On en fait un compost, un fumier. Euhm... J'espère que j'ai bien compris la question ? Au niveau des arbres, on essaie de garder le plus possible, déjà pour l'ombre, pour l'équilibre. Par contre euh... Cet été on disait de pas arroser, mais nous on a dû le faire quand même. Enfin, moi j'ai pris l'initiative de le faire, parce que... on a les moutons qui mangent l'herbe, les cochons aussi un petit peu, les poules aussi un petit peu. Mais on avait vraiment besoin de... garder de l'herbe quoi. J'ai fait un système d'arrosage, une fois d'un côté, une fois de l'autre. Et ça on a été... Je sais pas si on aurait pu faire autrement. Donc ça c'était peut-être pas très euh... écologique quoi, je sais pas. Du fait qu'il y a eu la sécheresse. Mais là, avec les animaux (*accentué*), je pensais qu'on était quand même... que c'était quand même important de le faire. [...]

OK. Et puis sinon, en fait, en quoi la protection de l'environnement, pour toi, c'est important ?

Pour moi, c'est la base. Pour qu'on puisse vivre. Si on a un mauvais environnement, il y a tout qui va mal. (*pause*) C'est la base pour nous et pour les animaux. En fait, c'est un tout. Comme il y a un conférencier que j'adore, qui est en France, Guillaume Corpard, tu connais peut-être. Guillaume Corpard. Il faut l'écouter, il est extraordinaire. Et c'est lui en fait qui... C'est grâce à lui que... que j'ai... Comment dire euh... ? Ça dormait en moi, tout ça. Donc ça s'est réveillé. J'ai écouté une de ses conférences. Donc lui... Pour lui, humains, animaux, planète, c'est un tout. On peut pas protéger l'un et

pas l'autre. Donc on est ensemble. On est dans la même euh... galère, s'il y a un des paramètres qui va pas. Et euhm... Je trouve ses conférences magnifiques, parce qu'il porte aucun jugement sur les gens. Mais juste, il ouvre les yeux. Il plante des graines, un peu comme ce qu'on essaie de faire ici avec les enfants. Et... L'environnement, pour moi, c'est... encore plus la base quoi finalement. C'est indispensable. C'est... à cause de... problèmes environnementaux qu'il y a tout qui se dégingue. Enfin, j'imagine. On pourra pas vivre, si on n'a pas un environnement sain. *(pause)* Hm. Donc ça, il faut en prendre soin le plus rapidement possible. [...]

Et sinon, je me demandais quel est ton lien, toi, avec la végétation, ou le végétal, ici sur le lieu ?

Un lien très fort, mais avec le végétal en règle générale. Euhm... Moi j'ai un petit jardin familial. Enfin, petit, il y a quand même 200 m<sup>2</sup> à cultiver. Et... Quand je suis là-bas, bah j'oublie tout quoi, c'est... Je suis dans un élément qui me nourrit. Le fait d'être avec les plantes, d'en prendre soin... Et je crois... Je pense qu'un arbre a énormément d'énergie. Je pense que la... Comment elle s'appelle cette thérapie par les arbres ? Syl- enfin, il y a une thérapie, sylvothérapie, quelque chose comme ça, ça existe. Je pense que... Enfin moi je suis assez ouverte à toutes ces énergies invisibles qui existent autour de nous. Et quand je suis ici... D'ailleurs, tous le disent hein, les bénévoles le disent, c'est un lieu où on n'a pas envie de repartir quoi. Il y a des bonnes énergies. Des très-très bonnes énergies ici. [...]

Et puis, je me demandais si ton rapport à la nature a changé depuis que tu t'es investie ici ?

Il s'est développé. Il a toujours été présent. Euhm... Mais il s'est développé, il est encore plus fort. Pour moi, c'est quelque chose de merveilleux, parce que... Ouais, c'est un chemin. C'est un rêve *(accentué)* pour moi d'être ici, vraiment. C'est un accomplissement. [...]

Là j'aurais deux mises en situation différentes. La première c'est : si c'était possible, financièrement et en termes de personnes, est-ce qu'il faudrait agrandir le sanctuaire ici pour augmenter le nombre d'animaux qui peuvent être recueillis, et si c'était au détriment de la nature ?

Alors, si c'était possible financièrement et comme tu le dis, oui, on achèterait le terrain à côté, là ! *(rire)* Enfin, c'est mon idée hein. C'est peut-être pas l'idée du comité. Moi je trouve que ce serait bien, effectivement, pour pouvoir sauver quelques animaux euh... [...]

Voilà, est-ce que tu souhaiterais un agrandissement si, mettons par exemple, il fallait couper des arbres ?

Ah, ben non. Non-non, on va pas couper des arbres. *(rire)* Ouais, non, pis les arbres, c'est hyper utile, ça fait de l'ombre aux animaux. Euhm... *(pause)* Non, ce serait simplement s'il y avait, tout d'un coup, une opportunité d'agrandir à gauche ou à droite euh... sans abîmer la nature bien sûr. Sans toucher à la nature. À ce moment-là, on ferait juste une petite ouverture quelque part, tu vois, d'un côté ou de l'autre, parce qu'il y a deux haies. Une petite ouverture pour avoir un autre espace. Euh... Ah oui, moi je trouve que ce serait chouette. [...]

Une deuxième question, ce serait : qu'est-ce que tu penses de l'utilisation d'animaux au bénéfice de l'environnement ? [...] j'ai des exemples alors euh pour l'entretien d'une prairie, pour fertiliser les sols ou pour les travaux agricoles par exemple, pour porter les charges.

Par exemple... Ah non ! Porter des charges, alors surtout pas ! Ah ouais, non ça surtout pas. Par contre euhm... Si ça leur permet juste de manger et d'avoir le plaisir d'avoir des bonnes herbes, alors pourquoi pas. Avec Nero et Noisette, si tout d'un coup, le voisin nous dit ah bah vous pouvez venir avec vos moutons... pour manger l'herbe, comme ça, ben d'abord lui il a pas besoin de tondre, et eux ils sont tout contents. À partir du moment où ça respecte le besoin de l'animal, oui. *(pause)* Et qu'il est respecté de A à Z en fait dans la démarche, ben oui, tout à fait. C'est comme les poules euh elles apportent beaucoup d'engrais hein dans un terrain, en mangeant et en faisant leurs fientes et euh... Mais voilà, il faut qu'elles soient respectées dans tous leurs besoins. *(pause)* Et puis surtout pas porter de charges, alors ça.

Comment tu qualifierais la relation que tu as avec les animaux ici ?

[...] Eh bien, comme le Petit Prince l'a dit, on en est responsable quoi, des animaux qu'on apprivoise.  
[...] On est responsable de leur vie en fait. (*pause*) Du moment qu'on les... qu'ils sont pas sauvages.  
[...]

### Annexe III – Virginia

Extraits de la retranscription de l'entretien avec Virginia Markus, responsable de Co&xister

Date : 11 octobre 2022

Lieu : Fregnières-sur-Bex (VD), à Co&xister, sur la terrasse, devant la maison

Durée : 1h16

[...]

Est-ce que tu pourrais me décrire le sanctuaire, de quoi il est composé physiquement, au niveau des différents espaces ?

[...] Et, parmi ces 5 hectares, il y a 2,5 hectares en forêt. Donc... Et dans la forêt, on laisse ça complètement sauvage pour les animaux de la forêt. Donc on n'y touche pas, il y a même pas de chemin. Malheureusement, il y a des chasseurs qui y vont de temps en temps. Ça, c'est un gros problème. Mais nous, on essaie de pas interférer, pour que la vie sauvage puisse exister telle qu'elle est. [...]

Quel rapport est-ce que tu as avec les animaux qui vivent aux alentours ?

[...] Ceux avec lesquels on a... enfin, j'ai le plus de lien, ce sont les renards, qui viennent sur mon terrain comme s'ils sont chez eux hein, il faut être honnête, donc euh... Ils savent que je vais rien leur faire donc ils viennent même matin, midi, soir, peu importe l'horaire, ils viennent sur le terrain. Et euhm... Pendant deux ans et demi quasiment, ils ont pas du tout chassé sur le terrain. Donc, il y avait des poules, des lapins. Ils ont vraiment été respectueux de ça, sachant que les petits animaux vivent aux côtés des grands, donc les grands les protégeaient. Et, depuis début 2022, là il y a eu une série d'attaques ce printemps vraiment plus... Là les renards ont eu davantage faim, je pense, donc ils ont attaqués pas mal de poules et de lapins. Et donc les dernières poules qui nous restaient, plutôt que d'attendre qu'elles se fassent manger, je les ai remplacées dans d'autres lieux. Parce que... Je suis tout à fait en accord avec le principe de prédation. Pour moi, c'est même pas un sujet de débat. C'est-à-dire que oui, la prédation, c'est un fait. Et ils doivent se nourrir, donc je suis pas fâchée contre eux. Par contre là, c'était devenu un garde-manger trop facile, pour eux. Et ça, je trouvais que c'était pas correct, évidemment. Le but, c'était pas qu'ils puissent simplement se servir tout le temps quand ils veulent quoi. Si c'est une fois tous les trois mois, une poule, je veux bien, parce que ça fait partie de ce cycle quoi. Mais là, c'était trop. Donc euh... C'est pour ça que j'ai décidé de plus accueillir les petits. Les derniers qu'il me restait, je les ai fait accueillir dans d'autres familles. [...] Un temps, on vivait avec des dindons aussi, ici. Ils sont décédés maintenant mais... Les dindons arrivaient à percevoir l'arrivée des rapaces, peut-être deux minutes avant qu'ils arrivent. Donc ils faisaient un bruit très spécifique, un chant très spécifique. Et toutes les poules rentraient au poulailler quand elles entendaient les dindons faire ce bruit. Et nous, on voyait les rapaces arriver deux minutes après. Incroyable, vraiment ça c'était magnifique. Et... C'est là, je trouve, cette force de la coexistence interspèce, elle se trouve là. Ces animaux ont, entre eux, des codes qu'on n'arrive pas toujours à comprendre, mais en fait qui permettent aux plus petits de se faire protéger. Et les cochons ont souvent défendu les poules et les lapins des attaques des renards. Je les ai déjà vus courir après les renards pour les faire fuir. Donc comme quoi... Ça je trouve magnifique aussi. Parce que... Nous, on peut faire ce qu'on peut en tant qu'humains, mais eux, ils ont aussi leurs propres

ressources pour se défendre quoi. Et c'est clair que si on met, dans un parc, que des poules, en libre-accès entre guillemets, les renards vont venir se servir. Mais là, tant que les poules étaient avec les cochons, les renards n'approchaient pas. C'est que cette année vraiment où ils ont pris plus de risques parce qu'ils avaient davantage faim. On sait qu'il y a des familles, avec des petits renardeaux, aussi. C'est pour ça. Mais sinon, jusque là, les renards se faisaient attaquer par les cochons en fait, ou les ânes à l'époque, etc. Donc il y a vraiment un système d'auto-défense au sein de cette grande famille ici. [...] Je suis partisane de l'idée, même s'il y a beaucoup de gens qui comprennent pas, qu'un lapin, il a meilleur temps de vivre... c'est son choix en tout cas, si on lui laisse le choix. De vivre moins longtemps mais 100% libre et sans contrainte, que huit ans dans un enclos fermé, ou dans une cage, encore pire. Voilà. Ça, c'est mon point de vue des lapins que je côtoie. Je vois qu'ils ont pas du tout envie d'être dans ce rapport où on les porte tout le temps, où on les manipule, etc. [...]

De manière plus générale, quel est ton regard sur la vie et la souffrance des animaux dans la nature ?

Je crois que l'expérience de la vie sur terre, c'est aussi l'expérience de la souffrance. Et... Croire qu'on peut éviter de souffrir à tout prix, c'est souffrir en soi. Ça, c'est mon point de vue personnel et philosophique hein. Alors que si on accepte qu'il y a des souffrances qu'on ne peut pas éviter. Là je ne parle pas du système d'exploitation des animaux. Je dis dans la nature, voilà, il y a la prédation, il y a les maladies, il y a la famine. Voilà, il y a ce genre de choses dans la nature. [...] La mort en soi, c'est pas du tout un concept qui m'effraie, ni pour les autres, ni pour moi. J'accompagne des animaux à la mort très régulièrement. Dans un sanctuaire, c'est comme ça. [...] Donc je trouve qu'on s'est très-très éloigné du cycle de la vie, par peur de souffrir et par peur de mourir et donc on a créé des souffrances autres qui sont des conséquences de notre incapacité à accepter notre nature. [...] Je pense que chacun, chacune, a un rôle à jouer pour le bien commun. Et c'est ça qu'on a oublié, je pense. Le bien commun, c'est pas le système capitaliste où il faut produire, consommer, etc. Ça, c'est ce qu'on nous fait croire. Le bien commun, c'est pas ça. C'est beaucoup-beaucoup plus vaste en fait. Et c'est aussi beaucoup plus simple. C'est comment on peut être utile au quotidien pour améliorer le bien de cette terre quoi, le bien de cette terre, le bien des autres êtres vivants, de nos voisins, de nos familles. [...] Fondamentalement, on s'est éloigné de cette humilité qui nous permet de nous intégrer dans l'écosystème. Là, les êtres humains ont tendance à vouloir dominer et maîtriser tout ce qui les entoure. C'est ça, le problème, je crois hein, vraiment. On s'est... extrait de l'écosystème pour essayer de le maîtriser et ça nous mène à notre propre perte. [...]

La question de la prédation, tu l'as abordée. Donc tu disais que pour toi ce n'est pas une question en fait ?

Ouais. Je sais que ça paraît choquant pour certains, mais pour moi c'est complètement OK que des renards chassent. C'est normal, ils peuvent pas faire autrement. Quand ils ont des petits à nourrir, ils prennent plus de risques. Donc s'il y a des petits animaux à portée de main, bah ils vont s'en saisir. Alors. *(pause)* Voilà. Et quand j'observe, à plus large échelle, on voit toujours ces vidéos tourner de lionnes qui chassent ou de... voilà de crocodiles qui chassent ou etc. C'est toujours très impressionnant. Oui, c'est impressionnant. C'est clair que sur le moment ça doit pas être cool pour l'animal en question qui se fait tuer. Mais c'est... c'est quelques secondes ou quelques minutes de souffrance en comparaison à une vie entière de liberté totale. Et ça pour moi, ça a plus de... sens et de valeur pour l'individu en question qu'une vie où on est complètement domestiqué. [...] C'est-à-dire que même quand on meurt, on n'est pas d'accord de redonner à la terre. On fait que de prendre. On est dans une civilisation où on ne fait que de prendre-prendre-prendre. Et on n'est pas capables de redonner... à cette terre qui nous nourrit en fait, au quotidien. Et ça, je trouve fou quoi. Alors que chez les animaux, de nouveau, quand il y a des morts, ou des décès, bah l'animal, il est sensé nourrir les insectes, nourrir la terre, etc., se décomposer et nourrir la terre. [...]

Et sinon, par rapport à la notion d'assistance ponctuelle face à un animal blessé, qu'on rencontrerait au détour d'un chemin, qu'est-ce que tu penses de ça ?

Alors, je me suis souvent posé la question. Euh... Moi, j'essaie d'interférer que quand ça se présente sur mon chemin. C'est-à-dire qu'évidemment, si je vois un chat accidenté, un renard blessé, un hérisson ou je sais pas quoi, évidemment ben je vais m'en occuper. [...] Parce que pour moi, il y a une différence fondamentale entre (*pause*) protection animale et antisépécisme. C'est pas pareil. C'est vraiment pas du tout pareil. La protection animale, c'est un rapport anthropocentré, c'est-à-dire qu'on va mesurer le bien-être de l'animal selon nos critères. Et on va euhm... décider, pour l'animal, de ce qui est pour son bien, selon notre point de vue. [...]

Autre sujet : qu'est-ce que tu penses de la réintroduction de prédateurs pour réguler les populations d'animaux sauvages ?

Ouais, bah de nouveau, si on n'avait pas autant euh... foutu le bordel (*rire*), il y aurait pas besoin de se poser cette question. Mais euh bah évidemment, évidemment. Il y a un film qui est très-très révélateur sur ce sujet, ça s'appelle « Le dernier loup », je sais pas si t'as déjà entendu parler ? [...] Et le fait de chasser le loup, ça a fait que tout d'un coup, il y a des moustiques absolument partout, des gazelles ou je sais plus quel animal, absolument partout, parce que justement il y a plus de régulateur. [...] Et en fait on se rend pas compte des conséquences secondaires, alors que si ces prédateurs sont là, c'est qu'il y a une raison. Donc de nouveau... par rapport aux renards ici, aux lynx, ou d'autres prédateurs qui pourraient être dans les environs, ils ont le droit d'être là et heureusement qu'ils sont là. Et c'est vrai qu'il y a des contrées, je pense, qui nécessitent qu'on réintroduise certaines espèces. Après... Voilà. Je euh... Je suis toujours sceptique par rapport à l'origine de tous ces problèmes. Et pis euh du coup je sais pas quelle est la meilleure solution mais... Évidemment, je pense qu'il vaut mieux réintroduire que l'inverse. (*rire*) Ouais.

OK, et puis par rapport aux espèces animales menacées d'extinction, est-ce que tu considères que les derniers membres de ces espèces devraient bénéficier d'une protection particulière, ou c'est des individus comme les autres ?

Bah une protection particulière, oui, c'est-à-dire plus le droit de les chasser. Ça, ça me paraît la moindre des choses. Mais n'importe quelle espèce d'ailleurs, pas que menacées d'extinction. On devrait ne pas les chasser. Euhm... Après de là à placer ces espèces, soit disant dans des zoos, etc. pour qu'ils puissent se reproduire et puis... Ça non. Je suis vraiment défavorable, parce que c'est ce que les zoos prétendent faire hein d'ailleurs. On sait que c'est un faux prétexte. Mais... Ils prétendent faire ça. Et en fait, c'est de l'enfermement, une vie d'enfermement, une vie d'exploitation, pour quoi en fait ? Parce que certaines espèces sont menacées d'extinction ? Mais c'est pas les individus en question qui doivent en pâtir. En fait. Eux, ils ont pas demandé à être enfermés. Alors, s'il y a plus telle ou telle espèce, bah c'est triste, mais j'irais pas jusqu'à les enfermer pour les forcer à se reproduire quoi. Ça a aucun sens. Ouais.

[...] Je voulais te demander quelles sont les pratiques favorables à l'environnement qui ont été mises en place ici ?

[...] Mais ce qu'on a mis en place dans le concret c'est euh on a fait plusieurs îlots sur le terrain où on laisse la végétation pousser librement, sans que les animaux du sanctuaire puissent aller manger. Ce qui fait que là, typiquement, devant toi, c'était un potager, c'est plus le cas. C'est juste une zone complètement sauvage avec tout plein d'herbes, de plantes, etc., complètement sauvage. Moi je touche à rien. Et c'est ce qui fait qu'il y a énormément d'insectes. On en a vu vraiment de toutes les couleurs cet été par exemple. Et sur le terrain, à différents endroits, on a fait ça, où nos animaux du sanctuaire n'ont pas le droit d'aller brouter. Ce qui fait qu'il y a tout un écosystème qui se crée à l'interne, mais donc autour aussi. Euh... Comme je te disais bah la forêt aussi, on la touche pas du tout. Donc il y a même pas un chemin qui est tracé. Donc les animaux de ces lieux, mais donc la végétation aussi, sont complètement libres d'aller et de pousser comme ils veulent. Ça, ça me paraît super important. [...] Pis après, de manière plus philosophique, comme je disais tout à l'heure, le moins on intervient sur l'écosystème, le mieux il se porte. Donc j'essaie d'intégrer ça dans la philosophie quotidienne. Après bah quand on vit avec des animaux comme les vaches, les moutons, les chèvres, etc., sur un espace

limité quand même... Parce que même s'il y a 5 hectares, c'est quand même limité. Eh ben il y a des endroits qui sont surpâturés, il y a des endroits où ça repousse pas aussi bien et de manière sauvage qu'ailleurs. Ça c'est un fait hein. Voilà. [...]

Je reviens à une question plus générale : pourquoi la protection de l'environnement, sous tous ses aspects, est importante pour toi ?

Euhm... (*réflexion*) En fait, je me demande si le terme protection je suis complètement en accord avec. Je me dis que... si on veut protéger les animaux, l'environnement, les forêts, on est quand même de nouveau dans un rapport euh... d'une certaine façon, de domination, c'est-à-dire que nous (*accentué*) allons décider comment faire pour protéger les autres. Je crois que ce qu'on doit apprendre surtout, par rapport à l'environnement, c'est de s'y réintégrer. [...] C'est la même chose. Donc. À la base oui, on devrait dire oui, on doit mettre les lapins dans des grands clapiers ou des grands enclos pour les protéger... des prédateurs. Et oui, je pense qu'il y a des lapins qui demandent ça, qui ont vraiment aucun instinct de survie et qui ont besoin d'être protégés comme ça et qui le font savoir. Mais en observant les lapins, je me suis rendue compte que c'est pas ça qu'ils voulaient en fait. [...] Donc c'est pour ça, de nouveau, oui je suis d'accord de les protéger, mais jusqu'à un certain point. Je veux pas les protéger contre leur libre-arbitre en fait. Voilà. Donc ouais plus globalement, pour moi, c'est ça. Et évidemment, après... On parle d'environnement... De manière générale, la terre, on devrait surtout apprendre à la respecter et à lui redonner aussi tout ce qu'elle nous donne. C'est cette posture-là que j'aurais envie d'encourager, plus que juste de protéger. Mais... Et puis créer des espaces de résilience où justement l'écosystème peut se recréer de lui-même. [...]

Ouais, justement, alors si je me réfère au site de l'association que j'ai reparcouru hier, il y a la notion de respect de l'écosystème qui est mentionnée. Est-ce que t'as envie d'en dire un petit peu plus, ce que ça signifie pour toi ?

Ben c'est ça, c'est de considérer que chaque être vivant, chaque plante, tout ce qui existe ici, a le droit d'être, à part entière. Et euh... Donc quand on doit aménager les espaces, c'est juste parce qu'il y a des intérêts prépondérants, mais euh... C'est quand même délicat aussi d'ailleurs, là-dessus, de se positionner. Mais euh... Pour dire qu'on doit faire au mieux avec les intérêts et les besoins de chaque individu, ceux qui sont là, qui ont été accueillis voilà, mais aussi ceux qui sont là, qui se présentent tout seuls, que ce soit justement les renards, les hérissons, etc. Et donc euhm... Donc pour moi, c'est ça. Et après bah plus globalement, c'est euh typiquement nourrir les animaux de manière biologique. Tout ce qu'on leur donne, c'est biologique. De les soigner avec des traitements chimiques que quand il y a pas d'autre choix. Aussi. Parce que... On sait hein typiquement un vermifuge, on le donne à une chèvre, si on la laisse ensuite aller pâturer, le vermifuge va être sécrété dans ses crottes, les crottes vont retourner à la terre et ça pollue les sols. Voilà. Donc. Idéalement, normalement si on voulait respecter complètement bah aussi les sols dans ce sens-là, une chèvre qui est vermifugée, on devrait la garder en tout cas deux jours dans un box fermé, récupérer toutes les crottes et les mettre à la poubelle en fait, même pas les remettre au fumier, etc. Ce serait ça en fait vraiment l'idéal. Et moi autant que possible, je fais comme ça. [...]

Et puis, est-ce que tu considères que les écosystèmes ont une valeur en soi ?

Oui... Ouais. Hm hm.

Plutôt ? Est-ce qu'elle est placée dans les individus ou dans la globalité ?

Le tout. Ouais. Pour moi, autant les écosystèmes que les individus ont une valeur. Euhm... Et chaque individu a un rôle spécifique dans l'écosystème. Pour moi, ça va ensemble. Il y a pas l'un ou l'autre qui compte plus. Mais... Ouais.

Ouais, OK. Et puis sinon, comment est-ce que tu décrirais ton rapport avec le végétal en particulier ?

Alors, j'ai pas la même fibre et j'ai pas la même observation du monde végétal que (*rire*) celui des animaux. Donc typiquement, une plante, quand elle est a poussé, c'est très rare que j'arrive à le voir de moi-même. Peut-être au bout de quelques mois. Mais... J'ai pas la même euh... J'ai pas la même connexion. Je suis dans une attitude de respect et de les laisser faire complètement. [...] Alors par contre, un animal, même avant d'arriver à ses côtés, j'arrive à percevoir, je sais pas expliquer comment mais, s'il est malade ou s'il y a quelque chose qui va pas. Mais une plante, je la remarque quasi pas, en fait. (*rire*) Donc euh c'est ça. Mais j'ai un profond respect, ça c'est sûr, vraiment, un profond respect. Mais je suis dans une attitude... ouais, où je les laisse elles être complètement qui elles sont sans interférer quoi. Et c'est pour ça que je refuse d'avoir des plantes à l'intérieur de la maison d'ailleurs. Les plantes en pots, etc., pour moi, c'est... c'est très problématique aussi, parce que... Ça me fait penser aux poissons en aquarium ou un oiseau en cage en fait. Une plante, ça devrait pas être dans un pot à l'intérieur d'une maison. Ça m'a toujours interpellée. [...]

Et puis est-ce que tu soutiendrais quelqu'un qui fonderait un sanctuaire par exemple en rasant un coin de forêt ou comme ça ?

Si c'est un petit coin de forêt pour un besoin vraiment spécifique et qu'il y a pas d'autre choix, pourquoi pas, mais pas par principe, non. [...] Ceux qui s'occupent des forêts... Garde-forestiers ! des fois qui font tomber un arbre parce qu'il est trop proche d'une route. (*pause*) Et euh... Je peux comprendre, mais ça me fait toujours mal au cœur. Tu vois ? Alors je me dis, est-ce que si ça devait arriver ici, comment je me comporterais. Et, je sais pas. Je sais pas. C'est pas impossible qu'une fois je coupe un arbre parce que vraiment ça pose problème là où il a poussé, par rapport à tout le reste autour. C'est possible hein. Mais si je peux éviter, j'aimerais éviter. Voilà. Donc je suis pas très tranchée sur cette question. [...]

Et puis qu'est-ce que tu penses de l'utilisation d'animaux au bénéfice de l'environnement ?

Tant que ça sert leur intérêts aussi, oui, je suis d'accord. Par exemple, il y a quelque chose qui se fait hein déjà dans le Valais et dans le canton de Vaud, c'est-à-dire de faire pâturer des chèvres, des moutons, à différents endroits pour entretenir les lieux, justement. Donc c'est des tondeuses naturelles quoi. Euhm... Si les animaux sont contents de faire ça et qu'ils sont pas trop stressés à chaque mouvement, pourquoi pas hein, ça... Je suis complètement en accord avec ça. [...] Et, une fois, quand les éleveurs sont venus rechercher ces chèvres avec la remorque pour les faire partir, elles se sont échappées, six chèvres se sont échappées dans la forêt. Plus jamais personne ne les a retrouvées. (*pause*) J'adore, moi, j'adore cette histoire. Parce que... Je pense qu'elles en avaient juste ras-le-bol de se faire à chaque fois bouger d'un endroit à l'autre dans des terrains qui étaient pas complètement adaptés à elles. Et elles sont parties. Et personne les a retrouvées. Et ça, je trouve vraiment fort. Donc je sais pas où elles sont, je sais pas si elles sont encore en vie, mais en tout cas elles ont repris leur liberté. [...]

Euhm... ça, on en a déjà un petit peu parlé mais, admettons qu'il y ait une population d'animaux qui soit problématique à un endroit donné, par exemple si elle devient trop nombreuse et qu'elle occasionne des dégradations environnementales, qu'est-ce qu'il faudrait faire ?

Hm. Je serais pas celle qui intervient en tout cas. Si tout d'un coup, il devait y avoir trop de renards, c'est pas moi qui proposerais ou qui penserais à les chasser quoi. Je laisserais faire. [...] Par contre, comme je dis, bah là typiquement vu que les renards, ils ont été très féroces cette année, bah j'ai décidé de plus accueillir des petits animaux, pour pas que ça prêterite pas aux petits animaux qui sont là. Mais je serais pas dans ce rapport de... tuer les renards qui ont tué les animaux d'ici. Voilà. Je suis dans cette dynamique-là. Ouais. (*pause*) Mais, tu vois euh... La seule espèce qui est vraiment invasive, c'est l'espèce humaine hein. Pis on se demande pas comment on doit la réguler donc, je sais pas... (*rire-soupir*) Je ferais pas ça pour les animaux non plus. [...]